



DOCUMENT DE REFERENCE 2009



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 7 juillet 2010 sous le numéro R.10-054. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié *"si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes"*. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social de LE BELIER, 33240 VERAC, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.lebelier.com)

Les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, sont présentés dans le rapport financier annuel publié sur le site de l'émetteur.

Les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, sont présentés dans le rapport annuel publié sur le site de l'émetteur.

1.1 Message du Président	1
1.2 Message du Directeur Général.....	2
2.1 Profil du Groupe	3
2.2 Organigramme juridique	7
2.3 Chiffres clés	9
2.4 Principales données issues des comptes consolidés.....	10
2.5 Tendances et perspectives pour l'exercice 2010	11
2.5.1. Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010 (non audité).....	11
2.5.2. Autres informations relatives à l'exercice 2010.....	11
2.5.3. Réorganisation de l'actionnariat de la société Le Bélier	12
2.6 Investissements.....	14
2.7 Données environnementales	15
2.8 Historique et évolution de la Société.....	16
3.1 Activité du Groupe au cours de l'exercice 2009.....	18
3.1.1. Faits marquants de l'exercice.....	18
3.1.2. Résultats économiques consolidés	19
3.1.3 Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice	23
3.1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	23
3.2 Activité de la société LE BELIER au cours de l'exercice 2009	24
3.2.1. Situation et activité de la société	24
3.2.2. Résultats économiques et financiers des comptes sociaux	24
3.3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe	26
4.1 Cartographie des risques.....	27
4.2 Risque de liquidité.....	28
4.2.1. Risque lié aux covenants financiers.....	29
4.3 Risque de crédit.....	30
4.4 Risque de marché (change, taux)	30
4.5 Risque juridique.....	31
4.6 Politique en matière de couverture d'assurances	31
5.1 Présentation des organes de direction et d'administration de la société et du Groupe.....	33
5.1.1. Rapport du Président du Conseil d'administration	33
5.1.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE BELIER.	47
5.1.3. Lien familiaux.....	48
5.1.3. Absence de conflits d'intérêts.....	48

5.1.4. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique	48
5.2 Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.....	49
5.2.1. Intérêts directs	49
5.2.2. Intérêts indirects	49
5.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués.....	49
5.3 Rémunération des mandataires sociaux	50
5.3.1. Résumé.....	50
5.3.2. Informations détaillées.....	50
5.4 Présentation synthétique des administrateurs.....	53
6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2009.....	54
6.1.1. Comptes.....	54
6.1.2. Notes et annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2009.....	59
6.1.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	99
6.2 Comptes sociaux de l'exercice 2009.....	101
6.2.1 Compte de résultat, bilan 2009.....	101
6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux.....	104
6.2.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	118
6.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements.....	120
6.2.5. Tableau des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices.....	124
6.2.6. Tableau des filiales et participations.	124
6.3 Comptes consolidés des exercices 2008 et 2007	124
6.4 Politique de distribution des dividendes.....	125
6.4.1. Modalités de paiement des dividendes	125
6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 27 des statuts).....	125
6.4.3. Politique de distribution de dividendes	126
6.5 Honoraires des Commissaires aux comptes.....	126
7.1 Marché des titres de la Société	127
7.1.1. Place de cotation	127
7.1.2. Fiche signalétique de l'action LE BELIER.....	127
7.1.3. Evolution du titre.....	127
7.2 Capital social.....	130
7.2.1. Capital souscrit	130
7.2.2. Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)	130
7.2.3. Capital souscrit non encore libéré.....	130

7.2.4. Titres non représentatifs du capital	130
7.2.5. Evolution du capital social	130
7.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	130
7.2.7. Plans d'options et actions gratuites	133
7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières	133
7.2.9. Descriptif du programme de rachat d'actions.....	133
7.2.10. Autres informations relatives au capital social	135
7.3 Renseignements concernant la Société	136
7.3.1. Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts).....	136
7.3.2. Numéro d'enregistrement de la société	136
7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts).....	136
7.3.4. Forme juridique (article 1 des statuts) et législation applicable	136
7.3.5. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)	136
7.3.6. Objet social (article 2 des statuts)	136
7.3.7. Exercice social (article 6 des statuts).....	137
7.3.8. Assemblée générale	137
7.3.9. Transmission des actions.....	138
7.3.10. Identification des actionnaires.....	138
7.3.11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	139
7.4 Pacte d'actionnaires	140
8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	141
8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.....	144
8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale	152
8.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	152
8.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	153
9.1 Personne responsable du Document de référence.....	155
9.1.1. Nom et fonction du responsable du Document de référence	155
9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence.....	155
9.2 Commissaires aux comptes	156
9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires :	156
9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants :	156
9.3 Information financière	157
9.3.1 Nom du Responsable de l'information financière.....	157

9.3.2 Modalités de la communication et calendrier	157
9.3.3 Liste des informations financières et communiqués	158
9.4 Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel.....	159
9.5. Tableau de réconciliation avec le règlement européen 809-2004.....	160

Chapitre 1 – Messages du Président et du Directeur Général

1.1 Message du Président

Alors que l'économie mondiale a connu sa pire crise depuis des décennies, impactant très lourdement le secteur Automobile, le groupe a confirmé en 2009 sa capacité de résistance. Affichant un résultat net positif au second semestre, nous tendons vers l'équilibre sur l'ensemble de l'année.

Après trois années d'effort constant, nos restructurations achevées nous ont permis de construire un modèle économique plus flexible, réactif et compétitif. Nous pouvons être fiers de ces résultats.

Relever les défis environnementaux et énergétiques, accompagner la croissance en Asie, continuer à anticiper les changements technologiques en cours dans l'Automobile : tels sont les enjeux auxquels nous allons pouvoir désormais nous confronter.

Solidement armés pour progresser dans les années qui viennent et tout en restant très attentifs à la poursuite de la maîtrise de nos coûts, nous devrions en 2010 reprendre le chemin de la croissance.

Je souhaite vivement remercier, pour leur confiance et leur soutien, nos actionnaires et nos partenaires industriels et financiers qui nous ont accompagnés dans notre restructuration aujourd'hui achevée.

Philippe GALLAND
Président

1.2 Message du Directeur Général

2009 restera une année historique de très forte baisse d'activité dans le secteur Automobile, mais marquera surtout la fin de la restructuration industrielle de LE BELIER.

Le groupe présente désormais de nombreux atouts pour son développement futur : une présence mondiale à travers 3 continents (Amérique, Europe et Asie), des sites en ordre de marche, un savoir faire internationalement reconnu et une position de leader dans le freinage.

Nos enjeux pour les années à venir :

- Accompagner nos clients dans leur besoin de compétitivité (coût, poids, CO2),
- Renforcer la valeur ajoutée sur nos produits,
- Globaliser,
- Innover,

sont au cœur de la stratégie de votre groupe.

Les affaires acquises sur l'exercice 2009, notamment :

- Une commande de Liaison au Sol pour la BMW Série 1, produit stratégique pour LE BELIER, sur lequel nous avons beaucoup misé et investi ces deux dernières années et qui constitue une référence pour d'autres contrats,
- Un contrat de freinage pour 20 M€ en année pleine ;

sont le reflet de nos atouts et permettent d'anticiper une activité croissante sur les prochaines années, qui s'accompagnera de nouveaux investissements industriels et technologiques, tout en poursuivant l'amélioration de la compétitivité du groupe.

Philippe DIZIER

Directeur Général

Chapitre 2 - Présentation du Groupe

2.1 Profil du Groupe

LE BELIER est un groupe spécialisé dans la fonderie d'aluminium pour l'automobile. Le groupe a de surcroît une petite activité (<1% du CA) dans le cadre du marché aéronautique.

Activité automobile :

Le Groupe intervient dans le marché du freinage, où il fournit des maîtres cylindres et des étriers de frein en aluminium qui sont des pièces de sécurité. Cette activité représente 65% de son chiffre d'affaires.

Le second domaine d'activité est celle du turbocompresseur, où LE BELIER fournit le corps de turbo partie froide en aluminium. Cette activité représente 15% de son chiffre d'affaires.

LE BELIER intervient également dans la fourniture de pièces de liaison au sol en aluminium. Cette partie représente 5% de son activité.

Le Groupe fournit également des pièces composantes du moteur ou de ses accessoires.

Les clients principaux de l'activité freinage sont des équipementiers de rang 1 de l'industrie automobile : CONTINENTAL, TRW, BOSCH.

Ceux de l'activité turbo sont également des équipementiers de rang 1 comme BORG WARNER, HTT.

Dans le domaine de la liaison au sol, on trouve à la fois des constructeurs (BMW) et des équipementiers de rang 1 comme BENTELEL.

Les autres clients automobiles du Groupe sont VW, PSA, RENAULT, EATON, MHI...

La part relative des principaux clients dans le chiffre d'affaires est présentée en note 4.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La structure du carnet de commandes en grande série automobile est constituée d'engagements pluriannuels de 3 à 7 ans, liés le plus souvent à la durée de vie des véhicules.

Les activités industrielles du Groupe suivent le processus suivant :

- Co design des produits avec les équipements de Rang 1 afin de garantir la faisabilité des produits à réaliser en fonderie aluminium.
- Design complet des produits pour la liaison au sol et les accessoires quand le client est un constructeur. Dans ce cas, le Groupe est responsable de la conception du produit et en particulier de sa résistance mécanique.

LE BELIER a la particularité de concevoir et produire les outillages spécifiques de fonderie. Ces outillages sont utilisés pour la fabrication des produits dans nos différentes usines. Ces outils sont cependant revendus aux clients et en sont leur propriété.

Afin de réaliser les produits, le Groupe utilise la technique de la gravité qui autorise un bon compromis entre les caractéristiques techniques recherchées et le coût. La technologie de la gravité est parfaitement adaptée à nos typologies de produits et aux tailles de série automobile. Le Groupe possède cinq fonderies où ce processus est installé :

- Une fonderie dans chacun de ces pays : France, Hongrie, Serbie, Chine, Mexique.

Le Groupe possède également le savoir faire de la technologie dite sous pression, mais sa mise en œuvre ne concerne que 5% de notre activité de fonderie. Cette technologie n'est installée que sur notre site de fonderie hongrois et ne concerne que des produits où l'on recherche des caractéristiques techniques moins élevées que dans le cadre de la gravité.

Les sites sont globalement spécialisés par produits afin de viser une performance la plus optimum en limitant la dispersion des ressources.

De plus, le Groupe peut être amené à usiner les produits quand les clients le requièrent. Le Groupe possède deux usines dédiées à l'usinage, l'une en Hongrie et l'autre au Mexique. L'usine française de fonderie intègre également des activités d'usinage.

Les éléments de différenciation du Groupe sont les suivants :

- Expérience et savoir faire reconnus sur les pièces de sécurité,
- Capacité de production lourde déjà largement acquise pour ce qui est de l'activité freinage,
- Positionnement sur les trois principaux continents automobile – Globalisation,
- Activité de production établie à 85% en LCC¹.

Notre concurrence n'a pas à ce jour cet effet « globalisation » car elle est relativement dispersée.

Les investissements nécessaires à un fort développement en freinage sont assez lourds pour un niveau de prix du marché déjà très compétitif, ce qui constitue une difficulté à l'entrée sur ce marché.

Le résultat est une part de marché mondiale de plus de 30% pour LE BELIER dans le domaine du freinage aluminium.

L'activité turbo du Groupe est principalement basée en Europe. Elle y est confrontée à une concurrence *low cost*, voire asiatique pour les produits les plus simples.

¹ LCC : Low Cost Country

L'activité liaison au sol est opposée à une concurrence équipée de procédés divers (Basse pression, contre pression, forge) pour lesquels la gravité est compétitive quand elle sait répondre au cahier des charges technique. Cette concurrence est plutôt positionnée à l'ouest en ce qui concerne l'Europe à ce jour.

Le matériau concurrent le plus pertinent reste la fonte qui permet une économie significative de prix.

Cependant la recherche par tous les constructeurs de diminution d'émission de CO2 et de diminution du poids des véhicules est plutôt porteuse pour nos différents produits en aluminium. Soit parce que l'aluminium participe directement à l'allègement, soit parce qu'il participe à la réduction du CO2 lorsqu'il est utilisé dans la fonction turbo.

D'autres matériaux concurrents de type composite pourraient se développer en particulier dans l'activité turbo, voire la liaison au sol. Un des challenges futurs de cette concurrence sera de trouver des solutions à la problématique du recyclage.

Activité aéronautique :

Activité de petites séries de pièces à haut contenu technologique que le Groupe cherche à développer en France en complément de son activité automobile.

Le procédé utilisé est une fonderie sable parfaitement adaptée à la typologie des pièces visées et à la taille de série de ce marché.

- Position concurrentielle

La concurrence reste locale sur chaque continent alors que Le Bélier se situe sur les trois continents majeurs (Europe, Asie, Amérique du Nord).

- En Freinage :
 - Europe : 3 concurrents dont deux en Europe de l'Est. Ces sociétés sont de plus petite dimension que Le Bélier.
 - Asie : concurrence japonaise et chinoise. La position en termes de coût de Le Bélier est intéressante vis-à-vis de la concurrence japonaise et nous conservons un avantage technologique sur la concurrence chinoise en général.
 - Amérique du Nord : concurrence principalement basée aux USA. Notre position au Mexique est donc favorable en termes de coûts.
- En Turbo : notre concurrence est principalement en Europe de l'Est, mais également en Asie pour les turbos généralement les plus simples.
- En liaison au sol : la concurrence se situe surtout en Europe de l'Ouest avec des processus de production différenciés au niveau de leur compétitivité technique. Par rapport à cette concurrence, Le Bélier offre des solutions en Europe de l'Est avec des technologies de production représentant un bon compromis entre le prix et les caractéristiques des produits.

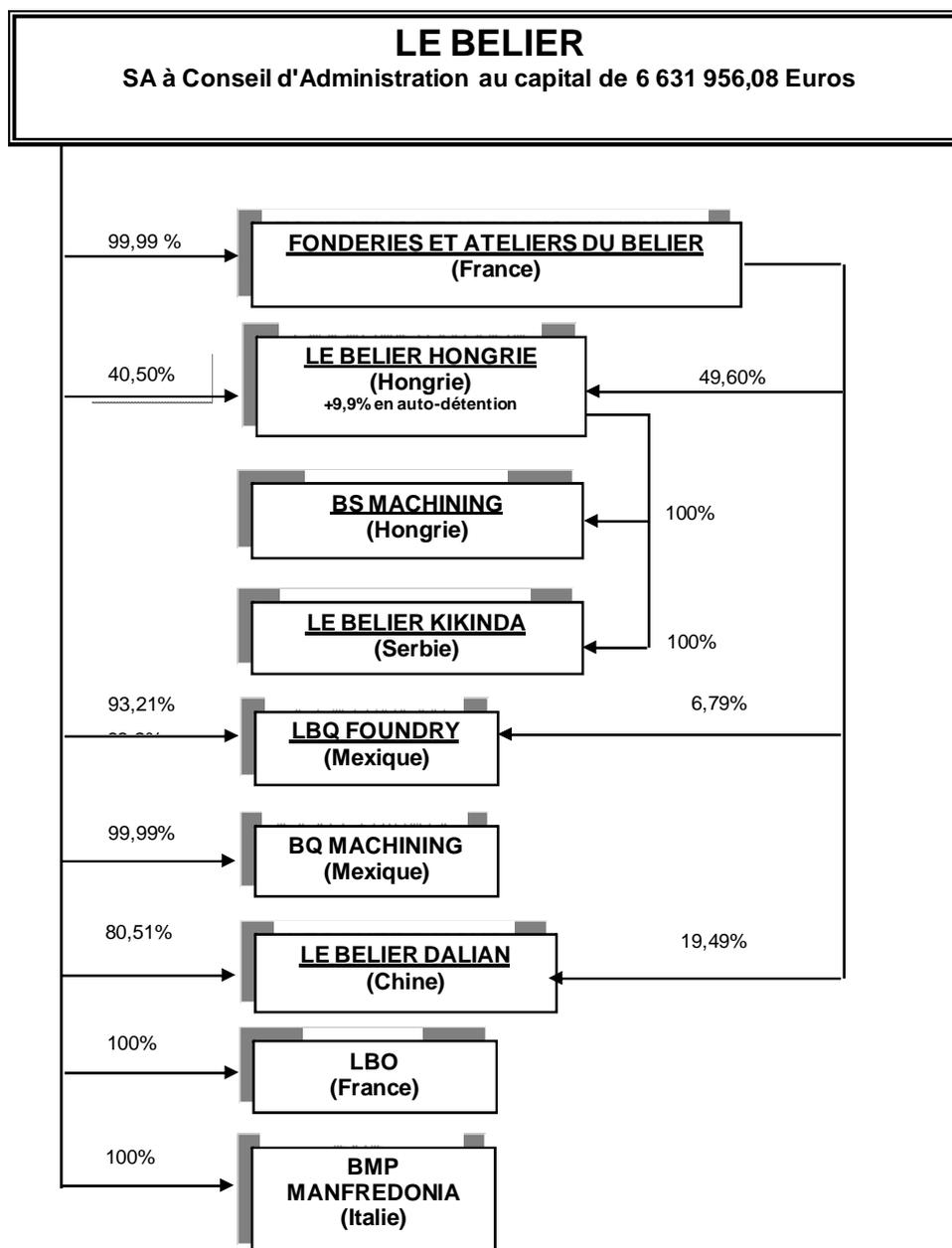
- Organisation industrielle

A partir de 2006, le Groupe a redéfini sa stratégie produit en privilégiant le freinage, l'activité Turbo et la liaison au sol.

Du point de vue industriel et afin de régler la problématique de pertes, le Groupe a réduit son activité en Europe de l'Ouest, en particulier en fermant sa filiale italienne et en adaptant ses effectifs en France aux besoins.

De surcroît, les sites européens ont été spécialisés par produit afin de les rendre plus performants. Cette nouvelle organisation industrielle a permis également de renforcer la compétitivité du Groupe.

2.2 Organigramme juridique



Au sein du Groupe,

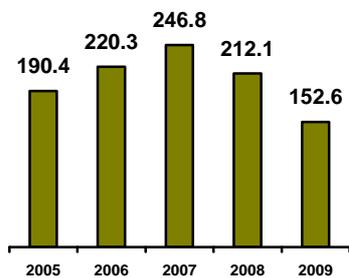
- La société Le Bélier assure les fonctions de siège social. A ce titre, elle centralise les opérations de financement pour l'ensemble des filiales et leur facture également des prestations de siège (R&D, management, direction commerciale...).

Les paragraphes « 6.2 Comptes sociaux de l'exercice » et « 3.2 Activité de la société Le Bélier au cours de l'exercice 2009 » permettent de comprendre le rôle de la société au sein du Groupe et expose la structure du bilan de la société. Les principaux flux financiers entre la société et ses filiales sont présentés au chapitre 6.2.3 « rapport des commissaires aux comptes sur les conventions règlementées ».

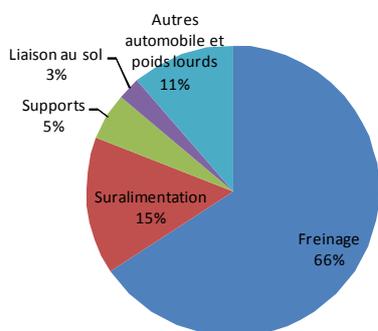
- Au sein de chaque zone géographique, les sociétés opérationnelles ont des flux de sous-traitance industrielle entre elles, effectuées dans des conditions normales.
- Comme l'indique la note 4.1 – Information sectorielle de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires « interco » pour 2009 s'élève à 34.2 M€. Sur ce montant, 11.6 M€ correspondent aux prestations facturés par la société mère, et par différence, 22.6 M€ correspondent aux flux de sous-traitance industrielle intra-groupe.
- L'endettement bancaire (soit 48.2 M€ hors crédit-bail et hors concours bancaires) est principalement porté par la société mère (13.3 M€) et la société hongroise LBH (29.6 M€).
- La ventilation par pays des effectifs et des actifs est fournie respectivement dans les notes 3.1.2.3 et 3.1.2.4.

2.3 Chiffres clés

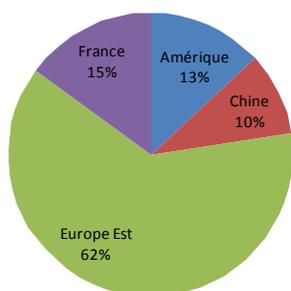
Evolution du chiffre d'affaires en M€ :



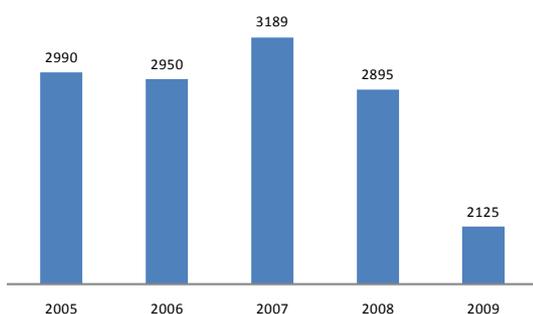
Répartition du chiffre d'affaires par famille de produits :



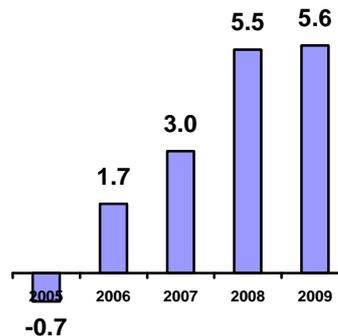
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de production :



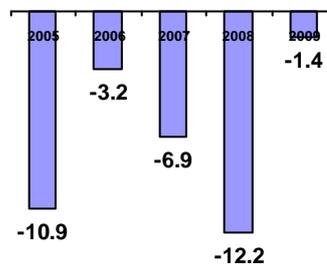
Evolution des effectifs moyens :



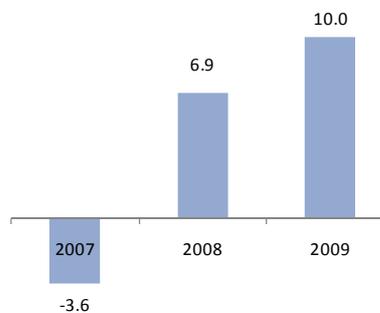
Evolution du Résultat Opérationnel Courant en M€



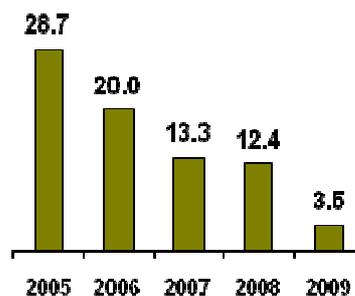
Evolution du Résultat Net part du groupe en M€



Evolution du Free Cash Flow en M€



Evolution des investissements en M€



2.4 Principales données issues des comptes consolidés

En M €	S1 2009	S2 2009	2009	2008
Chiffre d'affaires	72,5	80,1	152,6	212,1
Résultat opérationnel courant	1,6	4,0	5,6	5,5
Résultat opérationnel	0,8	2,9	3,7	(1,7)
Résultat financier	(1,9)	(1,2)	(3,1)	(7,6)
Résultat Net	(2,0)	0,6	(1,4)	(12,2)
Free Cash Flow*	3,9	6,1	10,0	6,9
EBITDA*	7,3	8,5	15,8	20,4
EBITDA/CA (%)	10,1%	10,6%	10,4%	9,6%
Capitaux propres consolidés			22,0	25,1
Endettement financier net*			57,6	67,6
Endettement financier net / capitaux propres consolidés			2,62	2,69

*Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'autofinancement diminuée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) et des flux provenant des opérations d'investissements.

*Endettement financier net : solde des dettes financières (courantes et non courantes) d'une part et de la trésorerie (disponibilités et valeurs mobilières de placement) d'autre part.

*EBITDA: Résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

2.5 Tendances et perspectives pour l'exercice 2010

2.5.1. Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 (non audité)

Le Groupe a publié le 7 mai 2010 le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2010 s'élève à 46 M€, en hausse de 38,1% par rapport au premier trimestre 2009, le plus faible trimestre de 2009.

Corrigée des variations de prix de l'aluminium (-12,1%), la hausse du chiffre d'affaires s'établit à 52,8%.

En K€	1 ^{er} trimestre 2010	1 ^{er} trimestre 2009	Variation en %
Fonderies	37.380	25.613	+47.5%
Usinage	6.242	4.665	+33.8%
Outillages	1.101	2.576	-57.3%
Autres	862	455	+89.5%
Total	45.985	33.309	+38.1%

Sans toutefois encore retrouver le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008 (63,4 M€), l'activité du T1 2010 s'est avérée soutenue.

Comparé au T1 2009, l'entreprise bénéficie au T1 2010 d'une croissance majeure en Chine de 132% sur le trimestre et d'une croissance significative en Europe de 39%.

En effet, compte tenu de notre positionnement majoritaire sur les gammes moyennes et supérieures de véhicules, l'arrêt de la prime à la casse n'a pas ou peu d'influence sur nos volumes.

Les efforts de développement se poursuivent avec l'acquisition de nouveaux programmes qui seront mis en production dans les années futures.

Tout en restant particulièrement vigilante à l'évolution du marché automobile et principalement en Europe, l'entreprise maintient son objectif de légère croissance de ses ventes en 2010.

En janvier 2010, le Groupe a achevé la restructuration de sa dette financière et poursuit avec rigueur sur 2010, son plan d'actions visant à maîtriser son endettement.

2.5.2. Autres informations relatives à l'exercice 2010

Depuis la fin du dernier exercice et jusqu'à ce jour, le Groupe note :

- Le maintien des stocks à un niveau équivalent à celui de fin 2009,

- Une légère amélioration des niveaux de productions et de coûts par rapport à la moyenne de l'exercice 2009.

Le niveau d'activité du premier semestre 2010 sera très sensiblement supérieur à la période comparable de 2009. Bien que des incertitudes perdurent sur le marché au second semestre pour l'Europe, nous maintenons un objectif de croissance pour 2010 comparé à 2009.

2.5.3. Réorganisation de l'actionariat de la société Le Bélier

Le 10 mai 2010, le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE) a annoncé un nouvel investissement, via la participation à une augmentation de capital dans Le Bélier, au sein d'une holding commune avec Le Bélier Participations qui sera créée pour l'occasion (ci-après *Newco*).

A l'issue de ces opérations, la société Le Bélier Participations détiendra, de concert avec le FCDE, le contrôle de *Newco*, laquelle détiendra 52,88% du capital et des droits de vote de Le Bélier. L'investissement envisagé par le FCDE s'élève à environ 8 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital de LE BELIER qui sera ouverte au public avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Cette opération a fait l'objet d'un avis AMF publié le 14 juin 2010 sous le numéro 210C0526.

L'augmentation de capital a pour objet de conforter la structure financière de la Société afin de lui permettre :

- d'améliorer son bilan afin de rassurer l'ensemble des partenaires, qu'ils soient financiers, clients ou fournisseurs ;
- de lui donner les moyens nécessaires à son développement (le produit envisagé place ainsi le Groupe en situation de pouvoir engager des programmes de développement avec anticipation et lui offre l'équivalent d'une capacité d'environ une année et demie de dépenses d'investissements) ;

et ainsi, par une position renforcée, de mettre en œuvre complètement sa stratégie de conquête sur ses marchés.

- Pacte d'actionnaires

Un pacte d'associés de *Newco* a été conclu, lequel stipule notamment :

- un engagement de conservation par les managers et Le Bélier Participations des titres *Newco* et Le Bélier Participations, l'accord du FCDE étant nécessaire en cas de cession ;

- un droit de préemption des actions de *Newco* au profit du FCDE en cas de cession par Le Bélier Participations ou par les managers ;

- un engagement de cession forcée des actions *Newco* détenues par Le Bélier Participations et les managers en cas d'offre de rachat d'un tiers ;

- les conditions dans lesquelles le FCDE pourra demander à obtenir la liquidité de son investissement;

- une promesse d'achat portant sur l'intégralité des titres *Newco* détenus par le FCDE et les managers par Le Bélier Participations exerçable en cas de survenance de certains événements (perte du contrôle de la société LE BELIER par la *Newco*, perte du contrôle de la société Le Bélier Participations par ses associés, non respect du pacte d'actionnaires,...).

Le pacte prévoit également les clauses de gouvernance suivantes :

- Clauses relatives à la *Newco* : Le président de la *Newco* sera Monsieur Philippe Galland ou la société Le Bélier Participations qui sera représentée par Philippe Galland. Le comité d'administration de la *Newco* sera composé d'un membre du FCDE, de trois membres désignés par Le Bélier Participations et le directeur général de Le Bélier (Philippe Dizier). Les décisions relatives à la modification des statuts de la *Newco*, à l'augmentation de ses engagements vis-à-vis des tiers ou encore aux cessions ou immobilisation de ses principaux actifs seront soumises à l'approbation préalable du comité d'administration. Les décisions seront prises à la majorité simple. Le président de la *Newco* aura tout pouvoir pour représenter la *Newco* et notamment lors des assemblées générales des actionnaires de Le Bélier. Le FCDE aura un droit de veto sur un certain nombre de décisions (distributions de dividendes, embauche de personnel, acquisitions ou cessions d'actifs immobilisés,...). Par ailleurs, le FCDE disposera d'un droit de premier refus en cas de changement du président de *Newco*.

- Clauses relatives à Le Bélier : Le conseil d'administration de Le Bélier restera présidé par Monsieur Philippe Galland. Monsieur Philippe Dizier conservera son poste de directeur général. Le conseil d'administration de Le Bélier sera composé de trois membres issus de Le Bélier Participations, un représentant du FCDE, le directeur général, un membre indépendant désigné conjointement par Le Bélier Participations et le FCDE, et un représentant de *Newco*, à savoir Philippe Galland. Les décisions seront prises à la majorité simple. Le vote du budget annuel LE BELIER sera soumis à l'approbation préalable du conseil d'administration statuant à la majorité simple. Pour un certain nombre de décisions non prévues au budget annuel, le FCDE disposera d'un droit de veto. En outre, toute embauche de personnes appelée à siéger au comité de direction devra préalablement être soumise à l'avis consultatif du FCDE.

- **Présentation du FCDE**

Le Fonds de Consolidation et de Développement des Entreprises (FCDE) a pour mission d'intervenir au capital de PME à fort potentiel de croissance fragilisées par la crise. Outil de place public/privé, ce fonds de capital développement indépendant doté d'environ 200 M€ est financé par le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) à hauteur de 90 M€, associé aux principaux établissements de crédit et d'assurances français. Le FCDE est pleinement intégré dans le dispositif opérationnel de soutien financier aux PME du FSI.

2.6 Investissements

Les principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices sont :

2007	Bâtiments Hongrie et Chine (1M€) Machines d'usinages (4 M€) Carrousels Fonderie (2 M€)
2008	Bâtiments Hongrie et Chine (2M€) Fusion Hongrie (1M€) Restructuration, réimplantation Fonderie Hongrie (1M€)
2009	Améliorations fonderie Serbie (1M€)

Les principaux investissements envisagés pour 2010 sont :

2010	Prévisionnel d'engagements d'investissements
France	Maintenance/améliorations (0,6 M€) Nouveaux produits (0,3 M€)
Europe centrale	Maintenance/améliorations (1,6M€) Nouveaux produits (3,7 M€)
Chine	Capacitaires/Nouveaux produits (1,5M€)
Mexique	Maintenance/améliorations (0,6 M€)

Les investissements 2010 seront autofinancés.

A ce jour, les prises de commande antérieures nous amènent à considérer qu'un maximum de 1 M€ sont d'ores et déjà à engager en Hongrie pour l'usage dans le courant de l'année 2011.

2.7 Données environnementales

Les trois sites d'Europe de l'est sont certifiés ISO 14001.

Le site d'usinage au Mexique a pour objectif la certification ISO 14001 en 2010.

Les sites de Fonderie Chine et Mexique ont pour objectif d'être certifiés ISO 14001 en 2011.

Le site Français doit voir aboutir en 2010 la modification de son arrêté d'exploitation. La certification ISO 14001 est visée pour 2011.

Quand des écarts existent avec la réglementation locale, leurs traitements sont planifiés et ces écarts n'affectent pas à ce jour l'utilisation de nos équipements.

2.8 Historique et évolution de la Société

- **1961**
 - Création à Vêrac par Jacques GALLAND d'une fonderie en coquille d'alliage d'aluminium et cuivreux, pour la fabrication de pièces destinées aux industries ferroviaires et électriques.
- **1988/91**
 - Le BELIER est désigné Meilleur fournisseur 1990 pour Général Motors.
- **1992/93**
 - Développement du moulage par gravité robotisé et création d'un atelier de thixo-formage ou squeeze-casting de recherche et développement de nouveaux procédés.
 - Début de l'internationalisation, synonyme d'augmentation des moyens de productions
- **1994**
 - Prise de participation majoritaire dans une fonderie hongroise de 400 personnes située à Ajka, nommée LBH, spécialisée dans l'aluminium sous-pression.
- **1995**
 - Mise en place de la technologie gravité en Hongrie.
- **1996**
 - Développement du secteur usinage et mise en place de deux lignes flexibles. Prise de contrôle à 100% de LBH, et achèvement sur le site d'un nouvel atelier de gravité destiné à la fabrication en grandes séries de pièces noyautées.
- **1997**
 - Création d'un bureau d'études mécanique en Bulgarie : Le Bélier Bulgarie.
- **1998**
 - Création de deux nouvelles filiales à l'étranger :
 - Filiale italienne : BMP MANFREDONIA,
 - Filiale chinoise : LBD, répondant aux besoins de l'industrie ferroviaire chinoise et des clients européens de la société qui s'installent en Chine (Bosch et Lucas).
- **1999**
 - Introduction de LE BELIER sur le Second Marché de la Bourse de Paris (11 juin).
- **2000**
 - Création d'un nouveau site d'usinage à SZOLNOK en Hongrie, situé à 100 Km de Budapest. Cette opération est réalisée en joint-venture avec le groupe italien VIGEL.
 - Création en fin d'année d'une nouvelle unité de fonderie d'aluminium à QUERETARO, au Mexique, qui produit des pièces destinées principalement à l'industrie du poids lourd américain.
 - Entrée au "TOP 1000" de l'exportation française
 - Dépôt de la marque " LE BELIER"
- **2001**
 - Déploiement sur le continent nord américain : Le Bélier conquiert de nouveaux marchés de pièces de freinage en aluminium, pour une production à partir de sa filiale mexicaine.
 - Usinage Hongrie (BVM) : fin de la mise en place des moyens d'usinage au premier semestre et début des productions au deuxième semestre.
- **2002**
 - Entrée dans l'Indice du Second Marché en avril 2002.
 - Extension des bâtiments chez LBH (Hongrie) pour l'activité mécanique, chez BVM (usinage Hongrie) et chez LBQ (Mexique) pour l'activité freinage.

- Le pourcentage de participation dans BVM passe de 60% à 78%.
- Réorganisation du site fonderie en Hongrie en Unités Techniques.
- **2003**
 - Création en avril d'une nouvelle société à Kikinda en Serbie (LBK) en joint-venture avec l'Etat serbe et détenue à 96,43% par le groupe Bélier. Premières fabrications en décembre 2003.
 - Prise de contrôle à 100% des sociétés FBMP et LBO.
 - Changement du mode d'administration de la société : abandon du mode de gestion dualiste pour la forme à Conseil d'Administration.
 - Création d'une direction des systèmes d'information.
- **2004**
 - Rachat de la participation minoritaire dans BVM (usinage Hongrie).
 - Rachat de la participation minoritaire dans LBK (Serbie).
 - Liquidation de FBMP (holding italienne).
 - Intégration à 100% des deux sociétés civiles immobilières en France et au Mexique.
 - Augmentation du capital par appel public à l'épargne de 10 596 K€ par émission de 623 304 actions nouvelles.
 - Lancement d'un programme de recherche et développement sur un nouveau procédé de moulage semi-solide des alliages légers.
- **2005**
 - Démarrage du nouveau système d'information en France et en Italie.
 - En Hongrie, démarrage des pièces de liaison au sol.
 - Au 01/01/2005 au Mexique, fusion de IPR (société immobilière mexicaine) avec LBQ.
 - Création de BQM (filiale d'usinage) et installation de 9 nouvelles machines d'usinage.
- Restructuration industrielle française.
- **2006**
 - Transfert de l'activité Turbo en Hongrie sur le site serbe.
 - Lancement de la production semi-automatisée de la fonderie en Chine.
 - Démarrage de deux nouveaux sites d'usinage au Mexique et en Hongrie.
 - Suite de la restructuration industrielle française.
- **2007**
 - Transfert de l'activité Usinage Europe sur le nouveau site hongrois.
 - Restructuration de la filiale italienne.
- **2008**
 - Achèvement de la feuille de route 2006-2008 : fin de la restructuration industrielle.
- **2009**
 - Crise économique mondiale majeure.
 - Chute du marché Automobile mondial.
 - Réponse du Groupe avec une grande flexibilité sur son organisation.
- **2010**
 - Achèvement des négociations bancaires
 - Reprise de l'activité

Chapitre 3 – Activité au cours de l'exercice 2009

3.1 Activité du Groupe au cours de l'exercice 2009

3.1.1. Faits marquants de l'exercice

LE BELIER (Holding) :

En 2009, la société a renforcé son plan innovation afin de renforcer sa compétitivité. Après une année 2008 en demi-teinte, l'année a été très féconde en prise de commandes.

FAB (France) :

Continuité en 2009, de la GPEC mis en place en octobre 2008 basée sur le volontariat dans le cadre de la restructuration du Groupe.

En cohérence avec le marché automobile, qui a été particulièrement faible au premier semestre sur les véhicules haut de gamme, l'activité de FAB s'est trouvée fortement réduite.

Des mesures de chômage partiel ont été mises en œuvre.

L'activité d'usinage relative à BOSCH a progressivement disparu, les activités de fonderie ont été maintenues.

2009 a vu le démarrage du programme pivot X1 BMW en fonderie et en usinage.

Des transferts de production de Hongrie vers FAB ont été décidés. Ils impacteront l'activité de FAB dès 2010.

La stratégie de FAB en pièce technologique automobile et en aéronautique est maintenue.

LBH (Fonderie - Hongrie) :

Faible activité en 2009, qui s'est renforcée progressivement jusqu'à la fin de l'année.

Réduction massive des effectifs en 2009 par rapport à 2008.

Prise d'une commande importante de pivot pour LBH concernant la série 1 de BMW, devant rentrer en production en 2011.

BSM (Usinage - Hongrie) :

Même tendance que LBH en tant qu'activité en 2009.

Réduction des effectifs au premier trimestre 2009

Bonne performance

LBD (Chine) :

Bonne performance en 2009, avec une forte croissance sur le deuxième semestre.

Amélioration de la rentabilité par rapport à 2008.

LBQ (Fonderie Mexique) :

Année très faible en activité, impactée anormalement par le dépôt de bilan de GM et CHRYSLER, le résultat s'en est trouvé fortement impacté.

BQM (Usinage Mexique) :

Malgré une faible activité, la performance de la filiale s'est fortement améliorée en 2009 grâce à une meilleure maîtrise technique et à une augmentation de nos prix.

LBK (Serbie) :

Faible activité, ajustement des effectifs.
Progrès économiques notables.

3.1.2. Résultats économiques consolidés

3.1.2.1 Chiffre d'affaires

Le Groupe LE BELIER enregistre sur l'exercice 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 152,6 M€, en recul de 28,1% par rapport à 2008. Celui-ci s'inscrit en ligne avec la prévision de -30% que le Groupe avait anticipée et annoncée.

L'exercice 2009 a été marqué par une amélioration constante, et pour la première fois de l'exercice, le quatrième trimestre 2009 ressort supérieur de 11,4% au dernier trimestre 2008.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé 2009 par trimestre

CA (en K€)	2009	2008	Var° en %
1er Trimestre	33 309	63 434	-47,4%
2nd Trimestre	39 162	61 848	-36,7%
3ème Trimestre	39 079	50 001	-21,8%
4ème Trimestre	41 062	36 844	+11,4%
TOTAL	152 612	212 127	-28,1%

Corrigée des variations de prix de l'aluminium (LME), la baisse d'activité s'établit à -24,2% en 2009.

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé 2009 par activité

CA (en K€)	2009	2008	Var° en %
Fonderies	122 015	169 075	-27,8%
Usinage	20 659	25 698	-19,6%
Outillage	7 559	10 755	-29,7%
Autres	2 379	6 599	-63,9%
TOTAL	152 612	212 127	-28,1%

- Activité fonderie

Le chiffre d'affaires fonderie, en relation avec le marché, est en retrait de 27,8% et de -22,9% après correction des variations de prix de l'aluminium.

- Activité usinage

L'usinage n'est qu'en recul de 19,6% sur l'exercice, compte tenu de l'évolution favorable de nos produits usinés.

- Activité outillage

Cette activité est en baisse de 29,7% sur l'ensemble de l'exercice.

3.1.2.2 Résultats

(Valeur en KEUR)	31/12/2009	31/12/2008
Produit des activités ordinaires	153 193	212 918
Résultat opérationnel courant	5 564	5 490
Résultat opérationnel	3 668	-1 705
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 390	-12 169
Résultat net part du groupe	-1 390	-12 169

Malgré une baisse sensible du chiffre d'affaires en 2009 (- 28% par rapport à 2008) à 152,6 M€, liée à la chute de l'activité automobile depuis fin 2008, les efforts de variabilisation des charges d'exploitation (matières consommées, frais de personnel, énergie, sous-traitance, etc..) et la maîtrise du point mort ont permis d'obtenir un résultat opérationnel courant en progression sensible sur le second semestre 2009 et, sur l'ensemble de l'exercice 2009, un niveau de ROC supérieur à celui de 2008 : 5,6 M€ contre 5,5 M€ en 2008.

Les autres charges et produits opérationnels, décrits au paragraphe 6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés (notes 1.4.2.13 et 3.1.5) et qui correspondent essentiellement aux dispositifs de restructuration et/ou de dépréciations d'actifs de nature non récurrente sont passés de -7,2 M€ en 2008 à -1,9 M€ en 2009, d'où une amélioration sensible du Résultat opérationnel qui devient positif à 3,7 M€ contre -1,7 M€ en 2008.

Le résultat financier est également en amélioration (-3,1 M€ en 2009 contre -7,6 M€ en 2008) du fait notamment de la réduction par 2 du coût de l'endettement net (-2,2 M€ en 2009 contre -4,4 M€ en 2008).

En effet, de par l'exposition du Groupe au taux variable (80%), la baisse des taux enregistrée entre 2008 et 2009 (voir tableau ci-dessous), associée à la diminution de notre endettement net de 10M€ sur l'exercice (57,6 M€ fin 2009 contre 67,6 M€ fin 2008) explique la baisse de près de 2,2 M€ du coût de notre endettement net.

	2009	2008
Euribor 3 Mois	1.2%	4.6%
Euribor 6 Mois	1.4%	4.75%

Le résultat financier est également décrit au paragraphe 6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés (note 3.1.6).

En conséquence, le Groupe affiche un résultat avant impôt positif à 0,6 M€ contre -9,3 M€ en 2008. Après une charge d'impôt de -1,9 M€ en 2009, contre -2,9 M€ en 2008, présentée au paragraphe 6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés (note 3.1.7), le résultat net ressort à -1,4 M€ contre -12,2 M€ en 2008.

3.1.2.3 Effectifs au 31/12/2009 des sociétés consolidées

L'effectif du Groupe s'élève à 2 128 personnes inscrites au 31/12/2009, contre 2 174 personnes inscrites au 31/12/2008.

L'effectif moyen 2009 est de 2 125 personnes contre 2 895 en 2008.

	Fin de période		Moyen	
	31/12/2009	31/12/2008	2009	2008
France	273	332	297	371
Italie	0	2	0	27
Hongrie	901	865	867	1 236
Serbie	398	400	406	535
Chine	301	244	263	242
Mexique	255	331	292	484
Total	2 128	2 174	2 125	2 895

3.1.2.4. Immobilisations corporelles nettes par pays

	31/12/2009	31/12/2008
France	13 513	13 682
Italie	-	-
Chine	3 577	3 456
Hongrie	26 080	31 329
Mexique	12 051	13 448
Serbie	8 067	7 840
Total	63 288	69 755

Concernant les sites immobiliers du Groupe, la superficie de chacun de ces sites est la suivante (en m²) :

Pays	Sites	Surface Terrains		Surfaces Batiments	
		en propriété	en leasing	en propriété	en leasing
France	Le Bélier	54 191		27 976	
France	FAB	44 505			
Hongrie	LBH	51 211		35 748	
Hongrie	BSM	30 000	40 000		12 646
Serbie	LBK	42 478		13 428	
Chine	LBD	22 197		11 594	
Mexique	LBQ-BQM	26 000		19 700	
Italie (1)	BMP	24 200		10 350	
	TOTAL	294 782	40 000	118 796	12 646

(1) Site immobilier classé en actif destiné à la vente.

3.1.2.5 Investissements

Le tableau représente nos investissements y compris les locations financières, crédits baux, et ceux réalisés pour le compte de nos clients mais hors immobilisations financières et écarts d'acquisition.

(valeurs en KEUR)	2009	2008
Biens incorporels	253	1 043
Terrains, batiments et aménagements	829	2 452
Matériel industriel	4 360	9 255
Autres immo corporelles	129	774
Immobilisations en cours et acomptes	-2 099	-1 174
TOTAL PAR NATURE	3 472	12 350
France	115	1 733
Hongrie	360	9 575
Italie	0	-3 008
Chine	798	356
Mexique	161	554
Serbie	2 038	3 140
TOTAL PAR USINE	3 472	12 350

3.1.2.6 Transactions avec les parties liées

Aucune transaction entre parties liées n'a influencé significativement la situation financière ni la performance du Groupe au cours de l'exercice 2009.

La nature des transactions réalisées par LE BELIER avec des parties liées est exposée dans la note 4.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice 2009. Elles concernent essentiellement la société LE BELIER Participations qui contrôle LE BELIER.

3.1.3 Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Tout au long de l'exercice 2009, le Groupe et ses banques françaises ont poursuivi leurs discussions en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières actuelles des sociétés françaises. Ceci s'est concrétisé le 8 janvier 2010 par un accord global prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

L'accord n'étant intervenu qu'après la clôture de l'exercice, le bilan de l'exercice 2009 n'a pas été impacté par cet accord structurant qui modifie en profondeur le profil de la dette financière.

Cet accord vient également confirmer le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'élaboration des comptes annuels.

3.1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le contexte automobile 2010 devrait voir une croissance forte en Chine, une progression de 10% du marché US et une régression en Europe de l'ordre de 10%.

Grâce aux marchés porteurs en Chine et aux Etats-Unis, à son mix produit et aux progrès industriels réalisés, LE BELIER anticipe une légère croissance en 2010 ainsi qu'un progrès de son résultat opérationnel.

Les enjeux industriels seront le développement de la Chine, la stabilisation de la performance au Mexique, l'amélioration de la qualité en Serbie et la mise à l'équilibre de FAB.

3.2 Activité de la société LE BELIER au cours de l'exercice 2009

3.2.1. Situation et activité de la société

L'exercice 2009 a été marqué par :

- 27/03/2009 : Transmission Universelle du Patrimoine de la Société Civile Immobilière Du Plantier de la Reine à l'associée unique la société LE BELIER.
 - o Les principaux impacts liés à cette opération juridique sont :
 - Transmission à la société LE BELIER de plusieurs contrats de crédit-bail immobilier portant sur des terrains et constructions situés à VERAC et loués partiellement à FAB.
 - Comptabilisation d'un mali de fusion en immobilisations incorporelles pour 3 786 K€
 - o Par ailleurs suite à cette opération, la société a levé l'option d'achat d'un contrat de crédit-bail immobilier pour un montant de 0,30 €.
- Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2009, entraînant une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 504 K€.
- Dans le cadre de l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signé fin 2008, 9 départs sont intervenus au cours de l'exercice.
- LE BELIER a accordé des soutiens à ses filiales notamment FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2009, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2010.

3.2.2. Résultats économiques et financiers des comptes sociaux

Au titre de l'exercice 2009 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 11 617 K€ contre 14 880 K€ au titre de l'exercice 2008.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 12 412 K€ contre 15 777 K€ au titre de l'exercice 2008.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 11 223 K€ contre 13 625 K€ au titre de l'exercice 2008.
- Le résultat d'exploitation ressort à 1 189 K€ contre 2 152 K€ au titre de l'exercice 2008.
- Compte tenu d'un résultat financier de 1 774 K€ (dont 2 440 K€ de dividendes reçus des filiales), le résultat courant avant impôt ressort à 2 964 K€ contre 176 K€ pour l'exercice 2008.
- Le résultat exceptionnel ressort à - 145 K€ contre 8 132 K€ au titre de l'exercice 2008.
- Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 818 K€ contre un bénéfice 8 307 K€ au titre de l'exercice précédent.

Activité et résultat

Le chiffre d'affaires est conforme aux modalités de refacturation des frais de Groupe.

Le résultat d'exploitation a diminué de 963 K€ notamment dû à une baisse significative du Chiffre d'affaires de - 3263 K€ (liée à la baisse d'activité dans les filiales donc de la refacturation). Parallèlement, on notera une baisse significative des charges externes de - 1 337 K€, une hausse des dotations aux amortissements de + 33 K€ (rachat à FAB des aménagements et mobiliers concernant l'Unité 8) et une large diminution du poste masse salariale de - 994 K€ (effectif moyen de 83 personnes en 2009 contre 93 personnes en 2008) ainsi que du poste impôts et taxes de - 98 K€.

Le résultat financier s'améliore et devient positif avec une nette amélioration de + 3 751 K€ par rapport à fin 2008 (- 1 977 K€). Cette amélioration est due à : des dividendes reçus de + 2 440 K€, l'impact des intérêts sur dette Omnium de trésorerie est de + 48 K€ en 2009 contre - 859 K€ en 2008, une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale italienne de 504 K€ qui a été comptabilisée en 2009 (faisant passer la provision pour dépréciation du compte courant de cette filiale de 2 339 K€ (100%) en 2008 à 2 843 K€ en 2009 (100%). Pour rappel, lors de l'exercice précédent, une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale italienne avait été comptabilisé pour 1 835 K€.

Le résultat exceptionnel passe de + 8 132 K€ fin 2008 à - 145 K€ fin 2009, il est impacté négativement d'une provision complémentaire de restructuration (GPEC) de - 35 K€ et de charges supplémentaires de restructuration de - 134 K€, malgré cela il est impacté positivement d'un dégrèvement accordé par l'administration fiscale de + 27 K€ concernant la taxe sur les salaires 2002-2003.

La diminution du résultat net de 8 307 K€ en 2008 à 2 818 K€ en 2009, (- 5 489 K€) étant principalement due à la plus value sur la cession des titres LBK et BSM à LBH (8 699 K€) constatée sur 2008, la variation du résultat net sur la période traduit donc un retour à l'équilibre des résultats d'exploitation et financiers.

Situation financière

La société n'a pas contracté de nouvel emprunt bancaire et a renégocié sa dette bancaire (voir note 3.1.3). Sa dette envers l'Omnium de trésorerie a diminué de 214 K€ au cours de l'exercice 2009.

3.3 Activité en matière de recherche et de développement du Groupe

Le Groupe met en œuvre de façon permanente un travail sur des projets d'innovations afin de rendre plus performants ses produits et procédés tant sur la question du coût, que de celle du poids de ses produits ainsi que sur celle de la qualité.

Le résultat abouti de ces travaux est mis à disposition des projets de produits nouveaux que nous sommes amenés à développer et à mettre ensuite en production.

Le Groupe est notamment en phase finale de développement du procédé rhéo-casting (pièces coulées à partir d'un alliage semi solide) permettant d'obtenir des pièces aux caractéristiques proches du forgé, à un coût inférieur.

Par ailleurs, il poursuit ses efforts de recherche et a engagé des frais d'études pour 14 K€ dans le cadre de plusieurs projets en phase de test.

Chapitre 4 – Facteurs de risques

Nous avons procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considérons qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Cartographie des risques

L'entreprise a établi début 2008 une cartographie des risques auxquels elle peut être confrontée et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants :

- Ressources Humaines,
- Industriels et Qualité,
- Commerciaux,
- Stratégiques,
- Achats et approvisionnements,
- Système d'information,
- Financiers.

La méthode employée a consisté à faire l'inventaire des risques connus à ce jour, à mesurer leur criticité et à rechercher des solutions pour limiter leur impact.

La criticité du risque est calculée par le produit des facteurs suivants :

- Probabilité d'occurrence,
- Gravité,
- Difficulté de détection préalable.

Chaque facteur est évalué sur une échelle de 1 à 3.

A ce jour, les facteurs de risque jugés significatifs et pertinents sont les suivants (Indice de criticité supérieur ou égal à 12 – échelle de 1 à 27, croissante en fonction de la pertinence du risque) :

- **Hausse prévisionnelle des coûts d'énergie.** Le coût de l'énergie est un facteur essentiel de notre compte de résultat. Nous estimons le risque économique d'une hausse des prix de 5% à 750 K€ de coûts additionnels par an. Afin de minimiser les effets de cette inflation, des plans d'actions industriels pour réduire les consommations énergétiques sont prévus et réalisés sur chacun de nos sites.
- **Contrefaçon de nos processus de production.** Des mesures préventives de confidentialité, d'interdiction de photographier, de cloisonnement sont mises en œuvre, tout comme une politique de protection par brevets est en cours de développement.
- **Insolvabilité de certains clients.** Le risque existe particulièrement quand le client final (Equipementier de rang 1) passe par un fournisseur intermédiaire d'usinage qui nous achète la fonderie. Nous surveillons particulièrement cette typologie de clients de rang 2. Par ailleurs, la politique actuelle est de réaliser l'usinage par nous même. Ceci fait qu'au cours du

temps ce risque diminuera par extinction des flux concernés sur d'anciens contrats. L'échéancier des créances clients est présenté dans la note 3.2.6. de l'annexe aux comptes consolidés.

- **Tenue du marché automobile.** Nous évaluons le risque d'une baisse du marché mondial de 3% à un impact de résultat de l'ordre de 2 M€ sur un an. Pour autant le Groupe a démontré lors de la crise 2009 une bonne capacité à la résistance notamment grâce à sa flexibilité industrielle.
- **Risques contractuels.** Les contrats du domaine de la sous-traitance automobile sont systématiquement des textes qui avantagent le donneur d'ordre, en particulier dans le domaine des impacts économiques liés à la livraison de pièces défectueuses. C'est pourquoi tous les contrats sont systématiquement revus et discutés avant accord définitif pour limiter le risque à un niveau acceptable. Nous travaillons à réduire ces avantages avec le support de juristes compétents.
- **Changes sur les devises.** Renvoi à la note 4.7 de l'annexe comptes consolidés.

Une remise à jour des risques, de leur criticité et des solutions de réduction d'impact est réalisée chaque semestre.

Le point particulier des liquidités a fait l'objet d'un travail spécifique courant 2009 ; son indice de criticité est inférieur à 12. En conséquence, l'entreprise considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Enfin, concernant la matière première, le risque d'inflation est limité dans la mesure où tous les prix de vente aux clients sont contractuellement indexés principalement au cours du LME (*London Metal Exchange*), en conséquence de quoi le groupe répercute à ses clients l'impact des variations de ce cours. Ainsi les prix d'achat des matières premières et des prix de vente sont corrélés dans le temps sans risque significatif de décalage temporel. Par ailleurs, le groupe a porté en engagements hors bilan (voir note 4.4 de l'annexe aux comptes consolidés) un montant de 17.064 K€ au 31 décembre 2009 qui correspond aux commandes fermes d'aluminium passées à cette date auprès de ses fournisseurs habituels (Hydro, Scholz, Alcan) pour les besoins des filiales en Europe et au Mexique.

4.2 Risque de liquidité

Indépendamment de la maximisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement et ses engagements de financement moyen terme.

Dés lors que l'activité est en décroissance et que l'accès au marché du crédit est sous tension, cela nous expose à un risque de liquidité.

C'est la raison pour laquelle ce risque de liquidité fait l'objet d'un suivi précis et régulier.

Le Groupe a obtenu sur l'exercice les réalisations suivantes :

- maintien de l'ensemble des financements court terme (billets de trésorerie, découverts, ..), voire augmentation (Chine) ;
- rééchelonnement de la dette mexicaine ;

- obtention en Hongrie de nouveaux financements à moyen terme (8,5 M€).

Postérieurement à la clôture, le Groupe a obtenu le 8 janvier 2010 en France un accord avec les banques visant à :

- rééchelonner les échéances des dettes à moyen terme,
- consolider les lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

L'impact de cet accord sur les frais financiers de l'exercice 2010 est estimé à environ 180 K€.

Le nouvel échéancier des dettes est présenté en note 3.2.12 de l'annexe aux comptes consolidés. Au terme de la renégociation de la dette, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe poursuit des actions pour conforter davantage ses positions afin de favoriser son développement à moyen terme.

4.2.1. Risque lié aux covenants financiers

4.2.1.1. Covenants financiers sur les dettes financières françaises

Dans certains contrats de prêt que LE BELIER a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes consolidés annuels, soit au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, certaines clauses étaient applicables pour un montant global de 10.197 K€ (part à -1 an : 6.106 K€; part à +1 an : 4.091 K€), liées notamment à des ratios de dettes sur capitaux propres.

Toutefois, le protocole signé avec les banques françaises le 8 janvier 2010 et homologué le 30 janvier 2010 par le tribunal de commerce de Libourne, prévoit un rééchelonnement de la dette, sans clauses de type covenants financiers.

Des avenants à chaque contrat d'emprunt sont en cours de rédaction et de signature afin de matérialiser les conditions du protocole. Les clauses contractuelles liées aux covenants doivent ainsi faire l'objet d'une réécriture, en vue soit d'être supprimées soit d'être modifiées pour tenir compte des conditions économiques actuelles et des perspectives, qui ont prévalu pour la conclusion du protocole.

A ce jour, tous les avenants régularisés ont donné lieu à la suppression de l'ensemble des covenants financiers et il subsiste 985 K€ de contrats en cours de réécriture.

4.2.1.2. Covenants financiers sur les dettes financières étrangères

Les emprunts et dettes financières contractés en Hongrie (29,6 M€ au 31 décembre 2009) comportent des clauses de type covenants financiers à respecter, calculés sur la base des comptes consolidés annuels:

- Ratio EBITDA / variation nette de la dette long et moyen terme supérieur à 2 ;
- Ratio dettes long et moyen terme / EBITDA inférieur à 4.29.

Les autres emprunts et dettes financières contractés à l'étranger (Mexique, Serbie, Chine) ne comportent pas de clauses de type covenants financiers à respecter.

4.3 Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Cependant, compte tenu du secteur qui est fragilisé par la crise, nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement.

4.4 Risque de marché (change, taux)

La politique de LE BELIER en matière de risque de taux et de change est la suivante :

Risque de taux

- La politique du Groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le Groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le contrat d'échange « SWAP » permet au Groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,
- Le plafond de taux « CAP » permet au Groupe, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

La note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment :

- l'analyse de sensibilité,
- La ventilation de la dette soumise à taux variable et à taux fixe.

Risque de change

- Risque de change sur endettement : la politique du Groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,
- Risque sur les flux opérationnels libellés en devises autres que la devise opérationnelle :
- pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
- pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe LE BELIER font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

Il est précisé qu'au 31 décembre 2009, aucun instrument de couverture de change n'était en vigueur et que, à ce jour, le Groupe n'a pas mis en place de contrat de couverture de change sur 2010.

Les informations relatives à l'analyse de sensibilité sont présentées dans la note 4.7 de l'annexe aux comptes consolidés.

4.5 Risque juridique

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.6 Politique en matière de couverture d'assurances

En matière de risques opérationnels, le Groupe dispose pour l'ensemble de ses filiales d'une couverture de risque adaptée à son activité.

Un programme international a été mis en place regroupant les principales polices d'assurances du Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels. Ces polices sont déployées localement sur l'ensemble des sociétés et éventuellement complétées par des polices locales.

La société LE BELIER et ses filiales sont notamment assurées pour :

- les dommages aux biens y compris bris de machines ainsi que les pertes d'exploitation consécutives,
- le vol,
- tout dommage informatique,
- sa flotte automobile (tout matériel roulant),
- la responsabilité civile y compris après livraison des produits,
- les frais de retrait,
- la responsabilité civile aéronautique,
- les transports de marchandises.

La société LE BELIER a également souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile pour tous ses mandataires sociaux : administrateurs, membres du conseil de surveillance, membres du directoire, présidents de filiales ainsi que pour ses principaux cadres ou directeurs de service.

La société estime que sa couverture est conforme aux standards de l'assurance française et internationale. Néanmoins, elle ne peut garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Chapitre 5 – Gouvernement d’entreprise

En matière de gouvernement d’entreprise, la Société se réfère au Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008, à l’exception des 2 points suivants :

- les statuts ont fixé la durée des mandats des membres du Conseil d’administration au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. A ce jour, il n’a pas été jugé utile de proposer à l’assemblée une modification statutaire.
- Le Code AFEP MEDEF recommande qu’un tiers des membres du Conseil d’administration soit formé d’administrateurs indépendants. Suite à la ratification par l’Assemblée générale du 27 mai 2010 de la nomination de Monsieur Christian Losik, il manque encore un administrateur indépendant pour atteindre le seuil recommandé par le Code AFEP MEDEF.

5.1 Présentation des organes de direction et d’administration de la société et du Groupe

5.1.1. Rapport du Président du Conseil d’administration

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- 1- des conditions de préparation et d’organisation des travaux de votre Conseil d’administration et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d’administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 2- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- 3- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d’administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- 4- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- 5- De la participation des actionnaires à l’assemblée générale ;
- 6- Des éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l’approbation des membres du Conseil d’Administration en date du 23 mars 2010.

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D’ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

En matière de Code de gouvernement d’entreprise, notre Société se réfère au Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le « Code AFEP MEDEF ».

1.1. Composition du Conseil

Président

Philippe GALLAND – 64 ans – 320 actions

Nommé le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Directeur Général

Philippe DIZIER – 53 ans – 10 actions

Nommé le 24 mai 2006, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Membres du conseil d'administration

LE BELIER PARTICIPATIONS – 2 213 064 actions
représentée par Denis GALLAND – 58 ans – 15 270 actions

Nommé le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cécile GALLAND – 50 ans – 100 actions

Nommée le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Noële GALLAND – 62 ans – 20 actions

Nommée le 28 mai 2009, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration du 23 mars 2010 a choisi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale.

Actions détenues par les mandataires

Les actions détenues par les mandataires sont inscrites au nominatif.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31/12/2009

• **Philippe GALLAND**

FONCTIONS	SOCIETES
Président du Conseil d'administration	Fonderies et Ateliers du Bélier
Président du Conseil d'administration	LE BELIER
Président	LE BELIER PARTICIPATIONS SAS
Président du Conseil de Surveillance	LE BELIER Hongrie
Président du Conseil d'Administration	LBQ Foundry SA de CV
Président du Conseil d'Administration	BQ MACHINING SA de CV
Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil d'Administration	LE BELIER Dalian
Président du Conseil de Surveillance	BV Hungary Machining
Président du Conseil d'Administration	BMP Manfredonia SpA
Représentant du BELIER en qualité de président du Conseil de Surveillance	LE BELIER Kikinda d.o.o
Gérant	LBO SARL
Gérant	Machinassou SARL
Gérant	Société Civile de Choisy le Roi

• **Noèle GALLAND**

FONCTIONS	SOCIETES
Gérante	GFA Château de Brague
Gérante	Paris-Bordeaux Sarl
Gérante	SCEA Château de Brague

• **Cécile GALLAND**

FONCTIONS	SOCIETES
Gérante	SCEA Château de Brague

- **Philippe DIZIER**

FONCTIONS	SOCIETES
Directeur Général Administrateur	LE BELIER (France)
Directeur Général Administrateur	Fonderies et Ateliers du Bélier
Président du Conseil d'Administration	LE BELIER Hongrie
Membre du Conseil de Surveillance	BV Hungary Machining
Administrateur Simple	BMP Manfredonia SpA
Administrateur	LE BELIER Dalian

- **LE BELIER Participations, représentée par Denis GALLAND**

FONCTIONS	SOCIETES
Néant	Néant

Conditions de nomination et indépendance

La société est administrée par un Conseil d'administration dont les membres ont été nommés par les assemblées générales des 24 mai 2006 et 28 mai 2009.

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le prévoit le Code AFEP MEDEF. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire.

Chaque administrateur doit être, pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire d'au moins une action.

La limite d'âge est fixée à 75 ans.

Le Conseil d'Administration est constitué de cinq membres.

Le Code AFEP MEDEF prévoit que les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas exercer de fonctions de direction dans la Société ou son groupe,

- ne pas être, ni avoir été au cours de 5 dernières années : salariés ou mandataire de la société ou d'une société du groupe, mandataire d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou un mandataire de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier (d'affaire ou de financement) significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 dernières années,
- ne pas être membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de 12 ans,
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou de sa société mère exerçant un contrôle sur la Société. Au-delà d'une détention de 10%, le Conseil doit examiner l'indépendance au regard de la composition du capital et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Parmi les membres du Conseil, aucun administrateur ne peut être considéré ce jour comme indépendant. Néanmoins, le Conseil d'Administration propose la nomination de Monsieur Christian LOSIK en qualité d'administrateur indépendant, au vote de la prochaine assemblée générale annuelle du 27 mai 2010.

Aucun censeur n'a été nommé, et aucun administrateur n'a été élu par les salariés.

Par ailleurs, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres du Conseil à l'égard de la société LE BELIER et leurs intérêts privés.

1.2. Fonctionnement du Conseil

Dispositions relatives à la Direction Générale

La Direction Générale sera assurée par Monsieur Philippe DIZIER à compter du 1^{er} avril 2010.

Fréquence des réunions

L'article 14 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration s'est réuni six fois sur les sujets suivants :

- conventions réglementées (3 réunions)
- avals, cautions et garanties (4 réunions)
- examen des comptes sociaux et consolidés (2 réunions)
- examen des comptes semestriels et documents de gestion prévisionnelle (1 réunion)
- rapport financier semestriel du Conseil d'administration (1 réunion)
- questions diverses (2 réunions)

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social sur convocation du Président.

Le taux de présence moyen des membres aux Conseils a été de 86,66 %.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 19 février 2009,
- 20 mars 2009,
- 10 avril 2009,
- 26 juin 2009,
- 28 mai 2009,
- 25 septembre 2009.

La durée moyenne des Conseils est d'une heure.

Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 14 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre simple ou télécopie.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement les actionnaires et qui s'impose l'obligation d'agir dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président lui communique dans la mesure du possible les informations et les documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs sur leur demande.

Compétences du Conseil d'administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'administration de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration exerce les fonctions suivantes :

- il désigne les mandataires sociaux,
- il choisit le mode d'organisation du Conseil,
- il contrôle la gestion et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'au marché à travers les comptes.

Travaux spécifiques menés sur l'exercice 2009

- réunion des administrateurs pour examen du plan stratégique.

Comités spécialisés et règlement Intérieur

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en 2009 sans créer de comités spécifiques.

Le Conseil d'administration joue le rôle des comités spécialisés et notamment du comité des comptes.

Evaluation du Conseil d'Administration

En 2009, LE BELIER a réalisé une autoévaluation du fonctionnement du Conseil.

Comité de Direction

Il existe un comité de direction créé le 12 mai 2003, composé du Président, du Directeur général, ainsi que des directeurs opérationnels du groupe.

Ce comité de direction, qui s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice, a un rôle d'information, de cohésion, de prise de décision collégiale sur les actions à court terme et est force de proposition pour les perspectives d'actions à moyen terme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et démarche engagée

Procédures de contrôle interne

Les objectifs des procédures de contrôle interne d'une société tête de Groupe telle que LE BELIER, visent à optimiser le contrôle de celle-ci sur les filiales qu'elle détient et à garantir la fiabilité des comptes consolidés. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants du Groupe destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et participations.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur au sein de LE BELIER ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration et qu'ils soient conformes aux règles internes au Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels, et aux lois et réglementation en vigueur,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'Administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe,
- de garantir la préservation des actifs.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Procédures de gestion des risques

Le Groupe, conscient de la nécessité d'avoir un contrôle interne tant au sein de la holding LE BELIER que de chacune des filiales opérationnelles, a décidé de mettre en œuvre une démarche de cartographie des risques fondée sur les principes suivants :

- Le passage au crible des processus de l'entreprise a permis l'identification et la hiérarchisation des risques opérationnels et financiers auxquels est exposé le groupe.
- Un calcul de criticité de chacun des risques identifiés a été réalisé. La criticité est obtenue par le produit de la gravité, de l'occurrence et de la détectabilité du risque.
- Pour chacun des risques un plan d'action a été établi. Ces plans d'actions sont suivis dans leur réalisation et sont susceptibles d'être complétés si nécessaire. En fonction de la réalisation de ces plans d'action, la criticité est recalculée sur la base d'une fréquence semestrielle.

Le dispositif actuellement mis en place dans le cadre de cette démarche s'appuie en particulier sur les points principaux suivants :

- organisation générale du groupe (décentralisation géographique des opérations quotidiennes / centralisation de fonctions clé) ;
- centralisation des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Achats, Système Information, Méthodes Industrielles, Finances, Qualité, Commercial ;
- intégrité et éthique ;
- politique de délégation des responsabilités ;
- organisation de la séparation des fonctions.

2.2 Organisation de contrôle

La démarche retenue par le Groupe LE BELIER est structurée conformément au cadre de référence prescrit par l'AMF et adapté pour les Vamps. A ce titre, cette démarche s'appuie sur les 5 composantes du contrôle interne définies par l'AMF.

2.2.1. Organisation et modes opératoires

- Les structures chargées du contrôle interne au sein du Groupe sont les suivantes :
 - Directeur Général du Groupe : il est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner et en contrôler l'application.
 - Directeur Financier du Groupe : il est notamment responsable du contrôle financier des filiales ainsi que de l'élaboration et de la production de l'information financière et de la supervision du contrôle financier.
 - Contrôleurs financiers, basés au siège, qui assistent la DAF sur les missions de contrôle ; Responsables Administratifs et Financiers (RAF) décentralisés au niveau des principales filiales, qui assurent la production des comptes. L'un et l'autre sont fonctionnellement rattachés au Directeur Financier Groupe, ils garantissent et mettent en œuvre la production de l'information financière conformément aux normes groupes.
 - Il n'existe pas, à ce jour, eu égard à la taille du groupe, de service d'audit interne. La fonction est assurée par les contrôleurs financiers et les RAF tant au plan de l'application des procédures mises en œuvre que du contrôle de la fiabilité des informations financières et de gestion.

- Procédures de contrôle interne en place

Parallèlement, la direction financière (y compris les contrôleurs financiers) effectue des missions de contrôle des procédures et autorisations importantes décrites dans le Manuel des Procédures Administratives et Financières.

- Réalisation et suivi des missions

La Direction Générale, et la Direction Administrative et Financière de LE BELIER s'assurent de la mise en place des recommandations et de leur suivi.

A l'issue des missions de contrôle sur sites, des comptes-rendus de visite & recommandations sont systématiquement diffusés

- Référentiels de contrôle

Le Manuel des Procédures Administratives et Financières est en cours de refonte complète, de manière à intégrer les évolutions des normes comptables intervenues récemment (normes IFRS) ainsi que les changements des processus & d'outils d'arrêté et de consolidation. Il traite principalement les points suivants :

- Règle de présentation comptable des principaux points spécifiques à notre métier ;
- procédures et autorisations (modification d'organigramme, recrutement de haut encadrement, octroi de prêt au personnel, remboursement des frais, signature de titres de paiement, mise en place de crédits, demandes d'investissement, prestations internes, cycle budgétaire, trésorerie, contrôle des encaissements, ...)
- Un plan comptable « LE BELIER ».

Les manuels de procédure ISO.

Les définitions de fonction des différents collaborateurs du département Administratif et Financier.

2.2.2. Diffusion et utilisation des informations

- Instances & processus de contrôle :

L'information financière et comptable comprend :

- Le rapport mensuel d'activité (dit « reporting groupe ») ;
- Les arrêtés comptables mensuels, ces derniers donnant lieu à consolidation et publication, pour les arrêtés semestriels et annuels ;
- Le tableau de bord mensuel de la performance industrielle (« BOS ») ;
- Un outil logiciel unique et dédié à la gestion de l'ensemble de l'information financière et de suivi de la performance est en cours de déploiement sur l'ensemble du Groupe.

- Détail des procédures d'élaboration et de suivi mensuel de budget :

S'appuyant sur les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Administration du Groupe, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation. L'objectif du cycle budgétaire est de s'assurer de la conformité des budgets vis à vis de la stratégie Groupe, de l'adéquation des moyens et des ressources, de l'amélioration de la performance industrielle et financière, de l'optimisation du Cash et de l'endettement. Les principaux documents constitutifs d'une liasse budgétaire sont le compte de résultat, le bilan, les flux de trésorerie, le détail des investissements, les indicateurs de performance industrielle.

Mensuellement, les sociétés filiales effectuent un suivi de leur réalisation en transmettant à la maison-mère un rapport d'indicateurs industriels (dit « BOS ») accompagné de commentaires et des plans d'actions en cours. Un compte de résultat est établi mensuellement depuis mi 2006. Ce

rapport comprend les informations-clés comptables et non comptables, avec un comparatif N, N-1 et budget. Mensuellement, les filiales annoncent les chiffres clés prévisionnels sur 3 mois (CA, production, effectifs, stocks), ce qui permet d'anticiper et de manager les risques et opportunités.

Un cycle de réunions mensuelles est établi. Les compte-rendu sont formalisés et diffusés aux participants ainsi qu'au Directeur Financier, au Directeur Général et au Président.

2.2.3. Gestion des risques :

Une cartographie des risques a été établie en 2008 et remis à jour en 2009 par l'équipe de direction, et présentée aux administrateurs.

Ce travail couvre l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé : risques technologiques, de fraude, d'approvisionnement, opérationnel, stratégique... Chacun de ces risques a été noté en fonction de sa gravité, de sa probabilité d'occurrence, de sa détectabilité, il est affecté à un responsable, et fait l'objet d'une revue d'avancement semestrielle.

Après passage au crible des processus de l'entreprise, les principaux risques identifiés concernent :

- Les ressources humaines
- L'industriel : production, sécurité, environnement
- La R&D
- Les approvisionnements, achats
- L'activité commerciale
- La partie financière
- Et les choix stratégiques

2.2.4. Activités de contrôle :

Les principaux cycles opérationnels (achats, ventes, stocks, personnel, trésorerie) ont été analysés, cartographiés et découpés en processus. Pour chacun de ceux-ci, des objectifs de contrôle ont été définis. Au regard de chacun de ceux-ci, des activités de contrôle ont été identifiées

Des plans d'action correctifs sont mis en place et suivis dès que des défaillances se font jour.

Certaines des activités de contrôle dédiées à la production d'informations comptables et financières sont décrites en 2.3.

2.2.5. Pilotage du contrôle interne :

Nous vous rappelons que la procédure de contrôle mise en place par le Groupe vise toutes les filiales comprises dans notre périmètre de consolidation du Groupe soit les sociétés suivantes :

ENTREPRISES (Activité)	Abrévi ation	Siège	n° Siret	% de Contrô le	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)		PLANTIER DE LA REINE - VERAC (33) FRANCE	39362977900 017	100%	100%
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER (Fonderie d'alliages légers)	FAB	VERAC (33) FRANCE	59615014400 019	100%	100%
LE BELIER DALIAN (Fonderie d'alliages légers)	LBD	DALIAN - CHINE	Etrangère	100%	100%
BMP MANFREDONIA Spa (Fonderie d'alliages légers)	BMP	MANFREDONIA - ITALIE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER HONGRIE SA (Fonderie d'alliages légers)	LBH	AJKA - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
BSM HUNGARY MACHINING Ltd (Usinage)	BSM	SZOLNOK - HONGRIE	Etrangère	100%	100%
LBQ FOUNDRY Sa de CV (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
BQ MACHINING Sa de CV (Usinage)	BQM	QUERETARO - MEXIQUE	Etrangère	100%	100%
LE BELIER KIKINDA (Fonderies d'alliages légers)	LBK	KIKINDA- SERBIE	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	PLANTIER DE LA REINE – VERAC (33) FRANCE	40307761300 012	100%	100%

2.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'ensemble des processus relatifs à la production de l'information comptable et financière est présenté dans le chapitre 2.2.

Plus précisément, et sans que cette liste soit exhaustive, divers contrôles, instances, ou processus y sont consacrés :

- Rapprochement des flux de matière et des stocks, prises d'inventaires,
- Suivi et contrôle des prix d'achats et des prix de vente,
- Procédure d'approbation préalable des investissements,
- Délégations formalisées et notifiées aux directeurs opérationnels,
- Doubles signatures,
- Revue périodique des résultats par filiale,
- Suivi hebdomadaire des positions de trésorerie, mise en ligne centralisée de celles-ci sur une base journalière.

2.4 Perspectives d'amélioration

Au-delà des principes d'actions et des outils décrits dans le présent rapport, le Groupe a programmé pour l'année 2010 d'intensifier le déploiement du contrôle interne à l'ensemble de l'organisation.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous précisons qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Philippe DIZIER, notre Directeur Général.

4. REGLES ET PRINCIPES ARRETES POUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

4.1 Rémunération des membres du conseil (jetons de présence)

Les règles de répartition des jetons de présence tiennent compte de la présence effective aux séances.

Le détail du montant des jetons de présence attribués est indiqué dans le rapport de gestion.

4.2 Rémunération des mandataires sociaux

Le détail des montants fixes et avantages en nature des mandataires sociaux est détaillée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

La société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

5. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Par ailleurs, conformément aux statuts, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte 5 jours au moins avant la date de réunion,

- pour les titulaires d'actions au porteur par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au moins 5 jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration peut réduire le délai de 5 jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

6. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

L'ensemble de ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion.

Fait à VERAC

Le 23 mars 2010

Le Président du Conseil d'administration

5.1.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société LE BELIER.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LE BELIER et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Serge Guérémy

5.1.3. Lien familiaux

Philippe, Denis, Cécile et Noèle GALLAND sont frères et sœurs.

5.1.3. Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre la société LE BELIER et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations.

5.1.4. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

5.2 Titres détenus par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

5.2.1. Intérêts directs

Cf note 1.1 du Rapport du Président du Conseil d'administration (inclus au paragraphe 5.1.1.)

5.2.2. Intérêts indirects

Philippe GALLAND est Président de la société LE BELIER Participations.

5.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués

La Société n'a accordé ou constitué aucun prêt ou garantie en faveur des membres des organes d'administration ou de direction.

5.3 Rémunération des mandataires sociaux

5.3.1. Résumé

La société se réfère aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce depuis l'exercice 2008.

En raison de leurs fonctions de membres du Conseil d'Administration, ces derniers ont perçu une rémunération de 499 K€.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés par notre société durant l'exercice écoulé à l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 502 K€.

Aucun des mandataires sociaux de la société n'a reçu, au titre de l'exercice écoulé de rémunération ou d'avantage de toute nature de la part des sociétés contrôlées par LE BELIER.

5.3.2. Informations détaillées

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux Nom	Rémunération dues au titre de l'exercice (détaillée ci-)		Valorisation des options attribuées au titre de		Valorisation des actions de performance attribuées au		Total	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Philippe GALLAND Président Directeur Général	249 000	267 826	-	-	-	-	249 000	267 826
Philippe DIZIER Directeur Général Délégué	253 157	257 248	-	-	-	-	253 157	257 248
TOTAL	502 157	525 074	-	-	-	-	502 157	525 074

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les rémunérations ne comportent pas de part variable ou exceptionnelle.

Philippe GALLAND Président Directeur Général	Exercice clos le 31/12/2009		Exercice clos le 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	249 000	-	267 826
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	-	249 000	-	267 826

Philippe DIZIER Directeur Général Délégué	Exercice clos le 31/12/2009		Exercice clos le 31/12/2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	250 000	-	254 091
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	3 157	-	3 157
Total	-	253 157	-	257 249

Avantages en nature accordés aux dirigeants :

- M. Philippe Dizier a bénéficié en 2009 et en 2008 d'une voiture de fonction.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Noëlle GALLAND		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Cécile GALLAND		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Denis GALLAND représentant permanent LBP		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Frédéric GUINOT (fin de mandat le 16/06/08)		
Jetons de présence	N/A	20 000
Autres rémunérations	N/A	-
Paul COUSTY (fin de mandat le 14/04/08)		
Jetons de présence	N/A	20 000
Autres rémunérations	N/A	-

Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Non applicable, Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2009.

Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable. Il n'y a pas eu de levée d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2009.

Tableau sur les actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Non applicable, la société n'a pas mis en place d'actions de performance.

Tableau sur les actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Non applicable

Tableau sur l'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable

Tableau sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable

Tableau récapitulatif par dirigeant mandataire social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non concurrence
Philippe GALLAND Président Directeur Général Début de mandat: 28/05/09 Fin de mandat: AG sur les comptes 2014	Non	Non	Non	Non
Philippe DIZIER Directeur Général Délégué Début de mandat: 24/05/06 Fin de mandat: AG sur les comptes 2011	Oui (suspendu)	Non	Oui (en application du contrat de travail, suspendu à ce jour)	Non

A la date de cessation de ses fonctions de Directeur Général, les effets du contrat de travail de Monsieur Philippe DIZIER en qualité de Directeur des Opérations seront rétablis de plein droit, ce contrat de travail comprenant une clause prévoyant une indemnité à raison de la cessation ou du changement de fonction. Cette indemnité n'a pas de lien avec le statut de mandataire social et n'est pas liée à des conditions de performance.

Par ailleurs, le directeur général délégué bénéficie d'un contrat d'assurance chômage pris en charge par la Société. Le coût de ce contrat s'est élevé à 7 716 euros en 2009.

La Société n'a pas d'autre engagement au titre des mandats sociaux.

5.4 Présentation synthétique des administrateurs

- Philippe GALLAND
 - Président de Le Bélier Participations
- Philippe DIZIER
 - Diplômé de l'Ecole des Mines et de l'IFG (Institut Français de Gestion)
 - 22 années d'expérience dans la sous-traitance et l'équipement automobiles
- Noèle GALLAND
 - Gérante de société d'exploitation et de commercialisation de produits viticoles
- Cécile GALLAND
 - Gérante de société d'exploitation et de commercialisation de produits viticoles
- Denis GALLAND
 - Directeur général de Le Bélier Participations
- Christian LOSIK
 - DESS Paris 9 Dauphine
 - Associé de la société Dirigeants et Investisseurs
 - 20 ans d'expérience en conseil en management

Chapitre 6 – Etats financiers

6.1. Comptes consolidés de l'exercice 2009

6.1.1. Comptes

6.1.1.1. Compte de résultat consolidé

Rubriques	Notes	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1.1; 4.1.	152 612	212 127
Autres produits de l'activité		581	791
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		153 193	212 918
Achats consommés		-70 287	-101 008
Charges de personnel	3.1.2	-29 029	-41 875
Charges externes		-32 826	-42 217
Impôts et taxes		-1 816	-2 292
Dotations nettes aux amortissements et dépréc. s/immobilisat	3.1.4	-10 611	-16 622
Dotations nettes aux provisions	3.1.4	-62	1 500
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-3 436	-3 894
Autres produits et charges d'exploitation		438	-1 020
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		5 564	5 490
Autres produits et charges opérationnels	3.1.5	-1 896	-7 195
RESULTAT OPERATIONNEL		3 668	-1 705
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.1.6	101	586
Coût de l'endettement financier brut	3.1.6	-2 265	-5 007
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		-2 164	-4 421
Autres produits et charges financiers	3.1.6	-954	-3 131
RESULTAT AVANT IMPOT		550	-9 257
Charge d'impôt	3.1.7	-1 940	-2 912
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		-1 390	-12 169
Résultat net d'impôt des activités abandonnées.			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-1 390	-12 169
Part du groupe		-1 390	-12 169
Part des intérêts minoritaires			
Résultat net par action	3.1.8	-0.32	-2.79
Résultat net dilué par action	3.1.8	-0.32	-2.79

6.1.1.2. Etat du résultat global

En milliers d'euros	31/12/2009 (12 mois)	31/12/2008 (12 mois)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	-1 390	-12 169
Ecart actuariels sur avantages au personnel	33	9
- dont produit(charges) portés en capitaux propres	33	9
- dont produit(charges) transférés en résultat de la période	0	0
Ecart de change résultant de la conversion des activités à l'étranger	-2 162	-4 036
Couverture de flux de trésorerie futurs	459	-1 234
- dont produit(charges) portés en capitaux propres	0	-1 142
- dont produit(charges) transférés en résultat de la période	459	-92
S/total des produits (et charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres	-1 670	-5 261
RESULTAT GLOBAL	-3 060	-17 430
Part du groupe	-3 060	-17 430
Part des intérêts minoritaires	0	0

6.1.1.3. Bilan consolidé

ACTIF	Notes	31/12/2009	31/12/2008
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	3.2.1 à 3.2.3	550	550
Autres immobilisations incorporelles	3.2.1 à 3.2.4	2 487	2 698
Immobilisations corporelles	3.2.1 à 3.2.4	61 041	69 755
<i>dont Terrains</i>		3 096	3 109
<i>dont Constructions</i>		19 514	21 015
<i>dont Matériel industriel</i>		35 142	39 422
<i>dont autres immobilisations corporelles</i>		3 289	6 209
Participations entreprises associées		0	0
Titres disponibles à la vente		0	0
Autres actifs financiers non courants		186	76
Actifs d'impôts différés	3.2.13	330	571
		64 594	73 650
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	3.2.5; 3.2.8	16 230	21 774
Clients et comptes rattachés	3.2.6; 3.2.8	29 743	30 202
Autres actifs courants	3.2.7; 3.2.8	8 205	9 509
Actif d'impôt courant	3.2.7	2 119	1 294
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.2.9	10 370	8 488
Instruments financiers actifs	3.2.9	0	81
Actifs destinés à être cédés	3.2.10	851	851
		67 518	72 199
TOTAL ACTIF		132 112	145 849
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	3.2.11	6 632	6 632
Primes		1 744	14 726
Reserves		23 108	21 803
Ecart de conversion		-8 072	-5 910
Titres en auto-contrôle			0
Résultat de l'exercice		-1 390	-12 169
Interêts minoritaires			
		22 022	25 082
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières à long terme	3.2.12	27 912	36 368
Passif d'impôts différés	3.2.13	1 284	1 128
Provisions - non courantes	3.2.14; 3.2.15	1 634	1 589
Autres passifs non courants	3.2.16	560	710
		31 390	39 795
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières court terme	3.2.9; 3.2.18	9 776	11 525
Part courante des dettes financières à long terme	3.2.12; 3.2.18	29 893	27 508
Passif d'impôt courants		0	0
Provisions - courantes	3.2.14	2 245	4 158
Instruments financiers passifs	3.2.18	379	1 404
Fournisseurs et comptes rattachés	3.2.17	26 692	25 491
Autres passifs courants	3.2.17	9 715	10 886
Passifs concernant des actifs destinés à être cédés			
		78 700	80 972
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		132 112	145 849

6.1.1.4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultats nets	Ecarts de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Interêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007	6 632	14 726	22 705	-1 874	314	42 503	0	42 503
Résultat net 2008			-12 169			-12 169		-12 169
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					9	9		9
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-4 036		-4 036		-4 036
Couverture de flux de trésorerie futurs					-1 234	-1 234		-1 234
Résultat global 2008	0	0	-12 169	-4 036	-1 225	-17 430	0	-17 430
Dividendes versés						0		0
Autres variations			9			9		9
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2008	6 632	14 726	10 545	-5 910	-911	25 082	0	25 082
Résultat net 2009			-1 390			-1 390		-1 390
Ecarts actuariels sur avantages au personnel					33	33		33
Ecarts de change résultant de la conversion des activités à l'étranger				-2 162		-2 162		-2 162
Couverture de flux de trésorerie futurs					459	459		459
Résultat global 2009	0	0	-1 390	-2 162	492	-3 060	0	-3 060
Dividendes versés						0		0
Affectation		-12 982	12 982			0		0
Autres variations						0		0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	6 632	1 744	22 137	-8 072	-419	22 022	0	22 022

6.1.1.5. Tableaux des flux de trésorerie

	2 009	2 008
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé	-1 390	-12 169
Elimination des transactions sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements et provisions	9 030	18 878
Neutralisation change latent lié aux variations de juste valeur des instruments financiers et aux variations de change	189	3 601
Variation des impôts différés	171	18
Reprise de subvention d'investissement	-397	-444
Plus et moins values de cession d'immobilisations	98	248
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		
Capacité d'autofinancement	7 701	10 132
Incidence de la variation des décalages de trésorerie		
Variation du besoin en fond de roulement	5 885	8 142
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	13 586	18 274
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 472	-12 350
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	153
Variations des immobilisations financières	-107	-52
Subventions d'investissements reçues		
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (variation de périmètre)		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations d'investissements (B)	-3 548	-12 249
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements / Remboursements d'emprunts	-6 432	-13 962
Avances reçues des tiers		
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) opérations de financement (C)	-6 432	-13 962
Incidence du changement de périmètre (E)		
Incidence des variations nettes de taux de change - écart de conversion (D)	25	265
Variation de trésorerie nette (A+B+C+D+E)	3 631	-7 672
Trésorerie à l'ouverture (F)	-3 037	4 635
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E+F)	594	-3 037

6.1.2. Notes et annexes aux états financiers consolidés au 31/12/2009

1. Principes et méthodes comptables

1.1 Arrêté des comptes

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du Bélier du 23 mars 2010.

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

1.2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées au niveau européen, en application du règlement 1606/2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS et les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes 2009 et des comptes comparatifs 2008 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) au 31 décembre 2009 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

LE BELIER a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2009, et en particulier.

- IAS 1 : Présentation révisée des États Financiers

L'application IAS 1 Révisée a principalement eu pour conséquence la présentation d'un état du résultat global total. LE BELIER a opté pour une présentation séparée de ce résultat global, à la suite du compte de résultat consolidé.

- IFRS 8 : Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 prévoit la présentation d'informations relatives aux secteurs opérationnels du groupe et supprime l'obligation de présenter des secteurs primaires (géographique) et secondaires (par activité). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet sur la situation financière ni le résultat du groupe. Les secteurs opérationnels identifiés en application de cette norme sont identiques aux secteurs d'activités qui étaient déterminés selon IAS 14 - Informations sectorielles.

Les informations au titre d'IFRS 8 sont présentées en note 4.1.

- IFRS 7 : Information relative aux instruments financiers

La norme IFRS 7 clarifie et prévoit la publication d'informations complémentaires sur la mesure de la juste valeur et le risque de liquidité. Ces informations figurent en notes 3.2.12, ainsi qu'en 4.2 et 4.7.

- IAS 23 : Capitalisation des frais d'emprunt

La norme IAS 23 requiert la capitalisation systématique des frais d'emprunts sur les actifs éligibles. Conformément à la norme, la capitalisation des frais d'emprunts a été réalisée de manière prospective sur les actifs créés postérieurement au 1er janvier 2009. L'impact sur le résultat de la période n'est pas significatif.

Textes ou projets de normes en cours pouvant faire l'objet d'une application anticipée

Les états financiers de LE BELIER au 31 décembre 2009 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2009 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2010. Ainsi LE BELIER n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010, et notamment IAS 27 Amendée – Etats financiers consolidés et individuels, et IFRS 3 Révisée – Regroupements d'entreprises.

L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

1.2.2 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

1.2.3 Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2009.

1.2.4 Jugements et estimations

La préparation des états financiers du Groupe requiert de la part du management le recours, à des jugements, estimations et hypothèses, qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur; l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions (restructuration notamment), les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés, les engagements.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, concernent notamment les dépréciations d'actifs non financiers, les actifs d'impôts différés et les provisions pour risques et charges (cf. infra).

1.2.5 Contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture.

Tout au long de l'exercice 2009, le groupe et ses banques françaises ont poursuivi leurs discussions en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières actuelles de la société. Ceci s'est concrétisé le 8 janvier 2010 par un accord global prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

La signature du protocole n'étant intervenue qu'après la clôture de l'exercice, le bilan de l'exercice 2009 n'a pas été impacté par cet accord structurant qui modifie en profondeur le profil de la dette financière.

Des avenants à chaque contrat d'emprunt sont en cours de rédaction et de signature afin de matérialiser les conditions de ce protocole. Les clauses contractuelles liées aux covenants devraient également faire l'objet d'une réécriture en vue soit d'être supprimées, soit d'être modifiées pour tenir compte des conditions économiques actuelles et des perspectives.

Cet accord, ainsi que les renégociations des conditions des financements au Mexique et en Hongrie au cours de l'exercice, vient également confirmer le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'élaboration des comptes consolidés.

1.3 Changements comptables

1.3.1 Changement de présentation

La présentation des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2009 est identique à celle des comptes consolidés pour l'exercice 2008, à l'exception de la présentation dans le compte de résultat de la « taxe industrielle locale » due par les sociétés hongroises.

Cette taxe entre dans le champ d'application d'IAS 12 – Impôt sur le résultat, et est présentée dorénavant dans la ligne « charge d'impôt » du compte de résultat consolidé. Elle figurait précédemment dans la ligne « impôts et taxes ».

Le montant s'élève à 1 000 K€ au 31 décembre 2008 et à 675 K€ au 31 décembre 2009. Les comptes de résultat présentés dans ces états financiers tiennent compte de ce reclassement.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1er janvier 2010

La Loi de finances pour 2010 votée en décembre 2009, introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP).

Eu égard aux résultats fiscaux déficitaires des entités françaises du Groupe, la qualification donnée à la CET par le groupe est celle d'une charge opérationnelle plutôt que d'un impôt sur le résultat. En conséquence, la CET due à partir de 2010 sera classée en résultat opérationnel tout comme la taxe professionnelle l'était jusqu'en 2009.

1.4 Résumé des principales méthodes comptables

1.4.1 Présentation du bilan

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), le bilan présente distinctement les actifs et les passifs courants des actifs et passifs non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation ainsi que ceux dont la maturité est inférieure à douze mois à la date de la clôture sont classés en courants, les autres en non courants.

1.4.2 Immobilisations

1.4.2.1 Immobilisations incorporelles

Seuls les actifs incorporels répondant à la définition de la norme IAS 38 sont maintenus au bilan.

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » concerne principalement des logiciels acquis ou développés en interne et des coûts de recherche et développement.

Les frais de recherche et les frais de développement sont enregistrés en charges de l'exercice sur lequel ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer :

- La faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente
- Son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- Le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- L'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ; et
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période, n'excédant pas 5 ans, au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, qui ne dépasse pas 5 ans.

Le groupe ne dispose pas de fonds de commerce issus de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004, ni de frais d'établissement, ni de marque.

1.4.2.2 Immobilisations corporelles

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », le Groupe a choisi de réévaluer à leur juste valeur présumée correspondre au nouveau coût historique amorti certaines catégories d'immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

Ces réévaluations se sont appuyées sur l'expertise d'un cabinet indépendant. Elles ont porté sur tous les actifs faisant l'objet d'une approche par composant, et sur l'immobilier, lui-même approché par composant, excepté sur les actifs de Chine et de Serbie, non significatifs à l'ouverture au 1er janvier 2004 en termes de valeur d'immobilisation.

La valeur brute des immobilisations correspond à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production comprenant les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale. Ce coût comprend notamment les droits de mutations, honoraires, commissions et frais d'actes attribuables à l'acquisition ou la construction des actifs.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation qui exige une longue période de préparation avant d'être utilisée sont incorporés au coût d'entrée de cet actif, conformément à IAS 23 révisée.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition et sous déduction éventuelle d'une valeur résiduelle. A ce titre, le mode d'amortissement linéaire est retenu.

Le Groupe procède annuellement à la révision des plans d'amortissement en fonction des durées d'utilité effectives de ses actifs corporels.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a isolé parmi les équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique.

Principales et méthodes	durée d'amortissement	Durée	Amortissement Economique
Frais recherche-développement		5 ans	Linéaire
Concessions – brevets – licences		5 ans	Linéaire
Sauf logiciel standards et spécifiques		3 ans	Linéaire
Constructions –Aménagements bâtiments		25 ans	Linéaire
Géré en composants			
Gros œuvre		40 ans	Linéaire
Couverture		25 ans	Linéaire
Réseaux IGT		15 ans	Linéaire
Aménagements intérieurs		20 ans	Linéaire
Rénovation de bâtiments anciens		15 ans	Linéaire
Matériel industriel, cas général		6 ans 2/3	Linéaire
Sauf matériel industriel géré par composants		5 à 15 ans (fonction des composants)	des Linéaire
Moules de productivité		3 ans	
Matériel de transport		5 ans	Linéaire
Autres immo. corporelles non industrielles		4 ans	Linéaire
Matériel informatique		2 ans	Linéaire

Les biens financés par location financière sont comptabilisés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Conformément à la norme IAS 17, les critères d'appréciation des contrats sont :
le rapport entre les durées d'utilité des biens pris en location et la durée du contrat,

la comparaison entre les paiements futurs et la juste valeur du bien, l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat, le caractère spécifique de l'actif.

Les immobilisations significatives cédées dans le cadre d'un contrat de lease-back sont conservées à l'actif pour leur valeur d'origine et continuent d'être amorties. Les engagements correspondants à l'égard des bailleurs sont comptabilisés en dettes financières. Les redevances sont ventilées en remboursements de dettes et en coût de l'endettement financier.

1.4.2.3 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

La notion de perte de valeur des actifs s'applique, conformément aux normes IFRS, au concept des unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT du Groupe LE BELIER sont basées sur l'organisation opérationnelle par activité. Elles représentent les plus petits groupes d'actifs dont l'utilisation continue génère des cash-flows largement indépendants de ceux générés par d'autres groupes d'actifs.

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou des circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions, chute des revenus et autres indicateurs externes...), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés des UGT, incluant les *goodwills*. Ils sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur recouvrable et leur valeur nette comptable. Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable.

La perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans la limite de la valeur comptable qui aurait été celle du bien en l'absence de toute constatation de perte de valeur sur les exercices précédents.

1.4.2.4 Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Les marchandises et les approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais accessoires,

Les produits et travaux en cours sont évalués à leur coût de fabrication comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production sur la base de l'activité normale, Concernant les produits finis, les en-cours d'outillages et les en-cours de pièces : la valorisation est déterminée soit au prix de revient soit à la valeur réalisable, lorsque celle-ci lui est inférieure.

Les principes appliqués en matière de dépréciation sont les suivants :

- Pour les matières premières, fournitures, matières consommables, emballages, et produits finis : une dépréciation est constituée qui tient compte d'une possible valeur nette de réalisation, ou à défaut, de critères de rotation lente.

1.4.2.5 Actifs et passifs financiers – Instruments financiers

1.4.2.5.1 Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Le Groupe ne possède pas de placements détenus jusqu'à leur échéance ni d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée, cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

Les encours de financement des créances commerciales sont inclus dans le poste clients avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

1.4.2.5.2 Emprunts bancaires

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

1.4.2.5.3 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Elles sont évaluées à leur juste valeur en date de clôture.

1.4.2.5.4 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et de swaps de taux d'intérêt et de devises pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont

initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs financiers lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme résulte de la différence entre le cours de change à terme et le taux du contrat. Le cours de change à terme est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé,
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé,

Couverture de juste valeur :

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Couverture de flux de trésorerie :

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

1.4.2.6 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les dettes et créances en devises sont valorisées au cours de la clôture de l'exercice et les écarts sont constatés directement en résultat financier.

La rubrique écarts de conversion est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Elle est également utilisée pour enregistrer les effets des investissements nets de ces activités à l'étranger.

1.4.2.7 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » des impôts différés actifs ou passifs sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du taux variable, au taux applicable le plus probable à la date du reversement.

Pour chaque entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont compensés afin de constater une position nette. Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.2.8 Subventions d'investissements

Le groupe peut bénéficier de subventions d'investissements dans le cadre de ses activités.

Ces subventions sont comptabilisées pour leur valeur brute en autres passifs non courants.

La reprise en compte de résultat est faite selon le même rythme que celui des amortissements des équipements subventionnés, en autres produits de l'activité.

1.4.2.9 Provisions et passifs à plus d'un an

Des provisions sont comptabilisées dès lors qu'à la clôture d'un exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources dans des délais encore incertains à la date d'arrêté des comptes mais dont le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

1.4.2.10 Avantages au personnel

L'application de la norme IAS 19 relative aux avantages au personnel entraîne la comptabilisation de l'ensemble des avantages au personnel identifiés, notamment indemnités de départ en retraite et clauses parachute.

Ces avantages au personnel font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle qui repose sur :

- des hypothèses en matière d'inflation, de hausse des salaires, de rendement des actifs ou de taux utilisés pour actualiser les obligations, hypothèses qui évoluent d'une année par rapport à l'autre ;
- les écarts constatés entre ces hypothèses et la réalité.

Les montants bruts de ces avantages sont enregistrés au bilan en provisions à long terme, les variations de l'exercice sont comptabilisées au compte de résultat en « dotations nettes aux provisions » d'une part, et en « autres produits et charges financières » d'autre part pour le montant correspondant au coût financier, à l'exception des écarts actuariels sur indemnités de retraite qui sont comptabilisés en capitaux propres.

1.4.2.11 Rémunérations à base d'actions

En ce qui concerne les stocks options, la norme IFRS 2 prévoit, entre autres, la comptabilisation en charges de personnel des avantages liés aux plans de stock options accordés postérieurement au 7 novembre 2002. Aucun plan n'a été accordé postérieurement à cette date.

1.4.2.12 Produits

Pour les pièces, les produits sont constatés à la livraison, ou bien à la consommation dans les cas des stocks dépôt-consignation.

Pour les outillages, les produits sont enregistrés à l'acceptation des pièces-type par le client.

Ces produits sont enregistrés en chiffre d'affaires.

1.4.2.13 Autres produits et charges opérationnels

A ce poste sont comptabilisés des produits ou charges que l'on peut considérer de nature non récurrente ou anormale et d'un montant significatif.

Ceux-ci concernent notamment :

- les coûts des actions de restructuration soit principalement le coût des départs de personnel, les charges externes générées par ces actions, les coûts de fermeture de site;
- les variations de provisions constituées pour ces restructurations, par exemple provisions pour PSE (Plan de sauvegarde de l'Entreprise) ou GPEC (Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences). Les coûts provisionnés comprennent les indemnités de préavis, les indemnités conventionnelles ou légales de licenciement, les indemnités de départ volontaire, les aides à la création ou à la reprise d'entreprise, les aides à la mobilité géographique, le coût de l'organisme d'aide au reclassement, les dépenses de formation et les frais de déplacement du personnel concerné par l'accord. Les provisions n'incluent pas de coûts de reconversion ni de relocalisation du personnel conservé.
- Les variations de provision pour dépréciation d'actifs consécutives à des chutes brutales d'activité et de provisions pour litiges de nature anormale ou non récurrente.
- Les éventuels litiges significatifs, non directement liés aux activités opérationnelles du Groupe.

1.4.2.14 Résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions sur la période.

Le résultat net dilué par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe par la somme du nombre moyen pondéré d'actions sur la période et du nombre total d'instruments dilutifs.

1.4.2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à 3 mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2. Périmètre de consolidation

2.1 Variations du périmètre de consolidation

Aucune variation du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009.

2.2 Liste des entreprises consolidées

Entreprises (Activité)	Abréviation	Siège	n° Siret	% de Contrôle	% d'intérêt du groupe
LE BELIER (Holding)		Plantier de la Reine - Vérac (33) France	39362977900017	100%	100%
Fonderies et Ateliers du Bélier (Fonderie d'alliages légers)	FAB	Vérac (33) France	59615014400019	100%	100%
LE BELIER Dalian (Fonderie d'alliages légers)	LBD	Dalian - Chine	Etrangère	100%	100%
BMP Manfredonia S.p.A. (Fonderie d'alliages légers)	BMP	Manfredonia - Italie	Etrangère	100%	100%
LE BELIER Hongrie (Fonderie d'alliages légers)	LBH	Ajka - Hongrie	Etrangère	100%	100%
BS Hungary Machining Ltd (Usinage)	BSM	Szolnok - Hongrie	Etrangère	100%	100%
LBQ Foundry S.A. de C.V. (Fonderie d'alliages légers)	LBQ	Quérétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
BQ Machining S.A. de C.V. (Usinage)	BQM	Quérétaro - Mexique	Etrangère	100%	100%
LE BELIER Kikinda (Fonderies d'alliages légers)	LBK	Kikinda- Serbie	Etrangère	100%	100%
LBO (Location machines)	LBO	Plantier de la Reine - Vérac (33) France	40307761300012	100%	100%

- LE BELIER a une activité de Holding active rendant des prestations de services au profit du Groupe.

- Les autres filiales consolidées ont une activité de fabrication de pièces en aluminium destinées aux équipementiers et constructeurs de moyens de transport, à l'exception de LBO qui a une activité de location de machines.

La société SCI du Plantier de la Reine qui avait pour objet de louer des immeubles aux sociétés françaises a été dissoute le 27 mars 2009 par transmission universelle de patrimoine à la holding LE BELIER.

2.3 Entreprises non consolidées

Néant.

3. Notes annexes aux états financiers consolidés

Tous les montants sont indiqués en milliers d'euros (KEUR).

3.1 Compte de résultat consolidé

3.1.1 Chiffre d'affaires consolidé par activité

	31/12/2009	31/12/2008	Variation
Fonderies	122 015	169 075	-27,8%
Usinage	20 659	25 698	-19,6%
Fabrication outillages	7 559	10 755	-29,7%
Autres (1)	2 379	6 599	-63,9%
Total	152 612	212 127	-28,1%

(1) Prestations de services

3.1.2 Charges de personnel et effectifs des sociétés consolidées

- Charges de personnel

en KEUR	31/12/2009	31/12/2008
Salaires	20 386	28 889
Charges sociales	8 643	12 986
s/t Charges de personnel	29 029	41 875

- Effectifs (y compris intérimaires)

	Fin de période		Moyen	
	31/12/2009	31/12/2008	2009	2008
Main d'œuvre directe	1 322	1 382	1 328	1 896
Main d'œuvre indirecte	595	535	582	714
Main d'œuvre structure	211	257	215	285
Total	2 128	2 174	2 125	2 895

3.1.3 Frais de recherche et développement

En 2009, le montant des frais de recherche et développement directement enregistrés en résultat dans le poste charges externes s'élève à 14 K€, contre 0 en 2008.

Par ailleurs, les coûts des salariés affectés à la R&D au sein du Groupe représentent un montant global de 850 K€ en 2009.

3.1.4 Dotations nettes aux provisions

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2009			31/12/2008
	Dotation	Reprise	Dot. Nettes	Rappel Dot. Nettes
Provision pour dépréciation client	-398	282	-116	557
Provision pour risques et charges	-737	791	54	943
s/t Dotations nettes aux provisions	-1 135	1 073	-62	1 500

Remarque : les dépréciations nettes des stocks sont incluses,

- pour les stocks de matières et consommables, dans le poste « Achats consommés » pour - 57,
- pour les stocks de produits en cours et finis, dans le poste « variation des stocks de produits encours et finis » pour 64.

3.1.5 Autres produits et charges opérationnels

A ce poste sont notamment comptabilisés les charges et produits relatifs aux plans de restructuration engagés dans les divers sites du Groupe, en réponse aux besoins d'adaptation aux conditions économiques dégradées depuis 2008. En effet, la chute brutale d'activité du secteur automobile depuis le 2^{ème} semestre 2008 a conduit le groupe à prendre sur l'exercice 2008 des mesures sévères de restructuration sur l'ensemble des sites, en termes d'ajustement des effectifs, ou de dépréciations d'actifs. Ces efforts d'adaptation au marché automobile se sont prolongés en 2009.

Ils se décomposent de la façon suivante :

	2009	2008
Coûts de restructuration	-3 516	-4 800
Dotations nettes aux provisions	1 620	-2 395
Autres produits et (charges) opérationnels	-1 896	-7 195
dont France	200	-3 360
dont Italie	-397	-1 018
dont Mexique	-369	-1 085
dont Europe de l'Est	-1 330	-1 410
dont Chine	0	-22

Par pays, on constate les évènements suivants en 2009 :

- En France : coûts de départ en GPEC pour 1,9 M€ couverts par une reprise de provision de 2,4 M€, coûts annexes de restructuration pour 0,2 M€, et dépréciations d'immobilisations corporelles pour 0,1 M€.
- En Italie : coûts divers connexes à la fermeture du site
- Au Mexique : coûts de restructuration liés la réduction des effectifs
- En Europe de l'Est : coût de restructuration liés à la réduction des effectifs pour 0,6 M€, dépréciations d'immobilisations corporelles pour 0,2 M€, dotation à une provision pour litige pour 0,5 M€.

3.1.6 Résultat financier

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	101	586
Coût de l'endettement financier brut	-2 265	-5 007
Coût de l'endettement financier net	-2 164	-4 421
Gains (pertes) de change réalisés	-784	-1 028
Gains (pertes) de change latents	-189	-2 150
Dotations financières aux provisions	0	0
Autres produits ou (charges) financières	19	47
Autres produits et charges financières	-954	-3 131
Résultat financier	-3 118	-7 552

- Montants recyclés pendant l'exercice en provenance des capitaux propres :

Le groupe a comptabilisé une perte de change de 918 K€ sur les couvertures à terme de flux de trésorerie en Forint débouclées pendant l'exercice, à comparer aux 574 K€ enregistrés en capitaux propres au 31/12/2008.

Il n'a été constaté en résultat aucune incidence significative résultant de l'inefficacité d'une relation de couverture.

- Couverture de juste valeur :

Sur l'exercice 2009, une augmentation de juste valeur de ces contrats pour 372 K€ a été comptabilisée en résultat financier, elle a été compensée par une perte du même montant sur les emprunts bancaires. L'inefficacité en 2009 n'était pas significative.

- Flux de trésorerie positifs et négatifs liés aux charges financières nettes en 2009:

	<u>2009</u>
Produits financiers encaissés	101
Produits financiers non encaissés	0
Total produits financiers	101
Charges financières décaissées	-2 373
Charges financières non décaissées	-108
Total charges financières	-2 481

Les charges financières non décaissées concernent essentiellement les intérêts sur avantages au personnel.

3.1.7 Charge d'impôts

3.1.7.1 Ventilation de l'impôt :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<i>Taxe industrielle locale (Hongrie)</i>	-675	-1000
<i>Autres produits/charges d'impôt courant</i>	-1 094	-1 894
Produit/ (Charge) impôt courant	-1 769	-2 894
Produit/ (Charge) impôt différé	-171	-18
Total Produit/(charge) d'impôt	-1 940	-2 912

La charge d'impôt courant concerne les sociétés hongroises et chinoise qui dégagent des résultats imposables.

Suite au changement de présentation expliqué au point 1.3.2, la taxe industrielle locale due par les sociétés hongroises et qui figurait précédemment sur la ligne « impôts et taxes » est désormais incluse dans la ligne « Charge d'impôt courant ».

3.1.7.2 Renseignements sur les taux d'imposition :

	2009	2008
Chine	25%	25%
Hongrie	19%	20%
France	33,33%	33,33%
Italie	33%	33%
Mexique	28%	28%
Serbie	10%	10%

3.1.7.3 Preuve d'impôt

	2009	2008
Résultat avant impôt	550	-9 257
Impôt théorique (33.33%)	-183	3 085
Impôts différés actifs non reconnus	-1 924	-5 308
Impact du reclassement en impôt de la "local industry tax" hongroise	-547	-810
Impact des différences de taux d'imposition	538	-90
Impact des différences permanentes	176	211
Impôt comptabilisé	-1 940	-2 912

3.1.8 Résultat par action

	2009	2008
Résultat net (A)	-1 390	-12 169
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action (B)	4 363 129	4 363 129
Nombre instruments dilutifs (options d'achat d'actions)	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat de base par action (C)	4 363 129	4 363 129
Résultat net par action (en euro) (A*1000/B)	-0,32	-2,79
Résultat net dilué par action (en euro) (A*1000/C)	-0,32	-2,79

3.2 Bilan consolidé

3.2.1 Goodwill

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeur brute	778	778
Perte de valeur (1)	-228	-228
Valeur nette	550	550
<u>Ventilation par entité</u>		
LBH	66	66
BSM	453	453
BMP	0	0
LBK	31	31
TOTAL	550	550

(1) Perte de valeur du goodwill de la société BMP

En raison du contexte économique dégradé du marché automobile en 2009, et conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur comptable des actifs (goodwill, actifs immobilisés et BFR) a fait l'objet d'une comparaison avec leur valeur d'utilité, laquelle est égale à la somme des flux nets futurs actualisés de trésorerie attendus pour chaque UGT.

L'actualisation des flux de trésorerie futurs a été établie à partir du plan à moyen terme 2010-2014 du Groupe et des dernières hypothèses budgétaires, avec un taux d'actualisation de 10% (9,5% pour l'exercice clos le 31 décembre 2008) et un taux de croissance à l'infini de 0.5%.

Le test n'a pas mis en évidence de dépréciation potentielle au 31 décembre 2009.

L'application d'un taux d'actualisation supérieur à 24% entrainerait la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill de BSM.

3.2.2 Immobilisations brutes

- Immobilisations brutes au 31/12/08 :

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/07	Reclas- sement	Impact écart de change	Acquisitions	Cessions	Immobilisation destinée à la vente (2)	31/12/08
Frais de recherche (3)	1 077		-9	614			1 682
Concessions, brevets et marques	4 406	-158	-86	429	-166		4 425
Autres immobilisations incorporelles	226				-226		0
Avances et acomptes	0						0
Autres immobilisations incorporelles	5 709	-158	-95	1 043	-392		6 107
Terrains (1)	3 232		-355	360			3 237
Constructions, aménagements(1)	37 735	158	-1 790	2 092	-108	-4 385	33 702
Installations techniques (1)	120 374	1 735	-7 018	9 255	-5 367		118 979
Autres immobilisations corporelles	8 682	-1 735	-197	774	-826		6 698
<i>s/total avant encours, avances et acomptes</i>	<i>170 023</i>	<i>158</i>	<i>-9 360</i>	<i>12 481</i>	<i>-6 301</i>	<i>-4 385</i>	<i>162 616</i>
Immobilisations en-cours	9 341		-357	-885			8 099
Avances et acomptes	303			-289			14
Immobilisations corporelles	179 667	158	-9 717	11 307	-6 301	-4 385	170 729
S/Total	185 376	0	-9 812	12 350	-6 693	-4 385	176 836

(1) y compris immobilisations en crédit-bail et locations financement pour un montant de 44 000 K€ à la clôture.

(2) Suite à l'arrêt de l'exploitation du site italien du Groupe en juin 2008, l'ensemble immobilier italien a été classé en actif destiné à la vente à compter du 1^{er} juillet 2008, pour un montant de 851 K€ (soit 4 385 K€ de valeur brute et 3 534 K€ d'amortissement et perte de valeur).

(3) Les frais de recherche sont essentiellement liés au projet de rhéocasting.

- Immobilisations brutes au 31/12/2009 (y compris goodwill) :

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/2008	Impact écart de change	Acquisitions / Transferts	Cessions	31/12/2009
Goodwill	778				778
Frais de recherche et développement (2)	1 682	-3	15		1 694
Concessions, brevets et marques	4 425	-41	238	-29	4 593
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Avances et acomptes	0				0
Autres immobilisations incorporelles	6 107	-44	253	-29	6 287
Terrains (1)	3 237	-1	1		3 237
Constructions, aménagements(1)	33 702	-513	828		34 017
Installations techniques (1)	118 979	-1 990	4 360	-425	120 924
Autres immobilisations corporelles, Immobilisations en cours, avances et acomptes	14 811	-336	-1 970	-147	12 358
Immobilisations corporelles	170 729	-2 840	3 219	-572	170 536
S/Total	177 614	-2 884	3 472	-601	177 601

(1) y compris immobilisations financées en crédit-bail et locations financement pour un montant de 43 459 K€ à la clôture.

(2) Les frais de recherche sont essentiellement liés au projet de rhéocasting. Concernant sa phase de production et de commercialisation, des négociations avec un de nos principaux clients sont activées afin de lancer une production effective courant 2010.

Comme indiqué en note 1.4.2.3., la valeur recouvrable des immobilisations est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur à chaque clôture. Eu égard au contexte économique actuel, l'ensemble des actifs où des de tels indices ont été décelés a fait l'objet d'un test de perte de valeur, à partir des cash-flow futurs issus du plan moyen terme 2010-2014. Aucune perte de valeur n'a été constatée lors de ces tests.

3.2.3 Amortissements et dépréciation des immobilisations

- Amortissements au 31/12/2008

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/07	Reclas- sement	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise	Dotation provision dépréciation immobilis. (2)	Reprise provision dépréciation immobilis. (3)	Amortissement immobilisation destinée à la vente (4)	31/12/08
Frais de recherche	-	-	1	20					19
Concessions, brevets et marques	3 231	- 29	- 79	435	- 168				3 390
Autres immobilisations incorporelles	226				- 226				-
Autres immobilisations incorporelles	3 457	- 29	- 80	455	- 394	-	-	-	3 409
Terrains (1)	116			12					128
Constructions, aménagements (1)	15 264	29	- 501	1 526	- 97			- 3 534	12 687
Installation techniques / Out. compte propre (1)	73 566	1 616	-4 161	12 763	-4 505	706	- 428		79 557
Autres immobilisations corporelles	9 436	-1 616	- 310	1 920	- 828				8 602
Immobilisations en-cours	54						- 54		-
Avances et acomptes	-								-
Immobilisations corporelles	98 436	29	-4 972	16 221	-5 430	706	- 482	- 3 534	100 974
S/Total	101 893	-	-5 052	16 676	-5 824	706	- 482	- 3 534	104 383

(1) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 30 432 K€ à la clôture.

(2) Une dépréciation a été comptabilisée sur la période au titre de l'IAS 36 sur les matériels industriels pour un montant de 706 K€. Ce montant est enregistré en « autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat.

(3) La dépréciation des matériels en Italie dotée en 2007 a été reprise pour 428 K€ suite à la fermeture du site.

(4) Le bâtiment italien est présenté en actif destiné à la vente.

- Amortissements au 31/12/2009

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	31/12/2008	Impact écart de change	Dotation amortis.	Reprise (cession immo.)	Dotation dépréciation immobilis.	Reprise dépréciation immobilis.	31/12/09
Goodwill	228						228
Frais de recherche et développement	19	1	33				53
Concessions, brevets	3 390	-20	404	-29			3 745
Autres immobilisations incorporelles	0						0
Autres immobilisations incorporelles	3 409	-19	437	-29	0	0	3 798
Terrains (1)	128	1	12				141
Constructions, aménagements (1)	12 687	-180	1 996				14 503
Inst. Techn. / Out. compte propre (1)	79 557	-1 178	7 633	-297	67		85 782
Autres immobilisations corporelles, immobilisations en cours , avances et acomptes	8 602	-132	533	-145	211		9 069
Immobilisations corporelles	100 974	-1 489	10 174	-442	278	0	109 495
S/TOTAL	104 611	-1 508	10 611	-471	278	0	113 521

(1) y compris immobilisations financées par crédit bail et locations financement pour un montant de 32 020 K€ à la clôture.

3.2.4 Immobilisations en crédit bail

3.2.4.1 Valeur nette comptable des immobilisations en crédit bail

Au 31 décembre 2008 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 375	1 078	297
Terrains	822		822
Constructions	13 365	4 321	9 044
Matériel	28 385	25 033	3 352
Immobilisations en cours	53		53
Total	44 000	30 432	13 568

Au 31 décembre 2009 :

Nature immobilisation en crédit bail	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
Concessions, brevets, licences	1 404	1 286	118
Terrains	809		809
Constructions	13 230	4 877	8 353
Matériel	28 016	25 857	2 159
Immobilisations en cours	0		0
Total	43 459	32 020	11 439

Les contrats de crédit bail ou de location financement souscrits par le groupe concernent des biens immobiliers, ainsi que du matériel informatique et industriel.

Ils n'incluent pas de loyers conditionnels et ne prévoient pas de sous-location.

3.2.4.2 Paiements minimum futurs au titre de la location

en K€	<u>Au 31/12/2009</u>			<u>Au 31/12/2008</u>		
	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux	Valeur actuelle	Interêts à payer	Paiements futurs minimaux
A moins d'un an	1 471	256	1 727	2 445	271	2 716
De 1 à 5 ans	3 462	133	3 595	4 214	506	4 720
A plus de 5 ans	4 398	895	5 293	5 075	793	5 868
Total	9 331	1 284	10 615	11 734	1 570	13 304

3.2.4.3 Loyers maintenus dans le résultat

Par ailleurs le montant des locations opérationnelles maintenues dans le résultat s'élève à 310 K€ en 2009.

3.2.5 Stocks et en-cours

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeur brute	17 580	23 151
Dépréciation	-1 350	-1 377
Valeur nette	16 230	21 774

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Matières premières / approvisionnements	5 806	8 135
En cours de biens	2 848	3 587
Produits intermédiaires et finis	7 576	10 052
Total stocks	16 230	21 774

3.2.6 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeur brute	30 226	30 572
Dépréciation	-483	-370
Valeur nette	29 743	30 202

Les créances cédées à l'affacturage en France sont maintenues dans le poste client pour un montant de 2300 K€ au 31 décembre 2009 et 3120 K€ au 31 décembre 2008, avec pour contrepartie une dette financière en concours bancaires courants.

Aucun montant n'est décomptabilisé.

Au 31 décembre, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

	Total	Non échues et non dépréciées	Echues et non dépréciées				
			< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours
2009	29 743	25 776	1 615	481	256	99	1 516
2008	30 202	24 823	885	1 339	546	588	2 021

3.2.7 Actifs courants d'exploitation

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Actif d'impôt courant (créance d'impôt exigible)	2 119	1 294
Avances fournisseurs	862	332
Créances état, personnel, autres	6 726	7 931
Clients marchés adossés	0	839
Charges constatées d'avance	617	407
Autres actifs courants	8 205	9 509

Les créances liées aux marchés adossés qui correspondaient à des contrats pluriannuels de fournitures de pièces usinées pour lesquels le groupe avait réalisé des investissements spécifiques ont été soldées durant l'exercice 2009. En conséquence, il n'y a plus de contrepartie au passif en produits constatés d'avance.

3.2.8 Variation des dépréciations d'actifs

Provisions pour dépréciation	Solde ouverture 31/12/2008	Ecart de change	Dotations	Reprises	Solde clôture 31/12/2009
Sur goodwill	228				228
Sur immobilisations incorporelles et corporelles	2 336	1	278	0	2 615
Sur stocks et en-cours	1 375	-19	425	-432	1 349
Sur comptes clients et créances	499	-3	398	-282	612
Total	4 438	-21	1 101	-714	4 804

3.2.9 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Valeurs mobilières de placement	0	441
Disponibilités	10 370	8 047
VMP et Disponibilités	10 370	8 488
Concours bancaires courants	-9 776	-11 525
Trésorerie nette	594	-3 037

- Instruments financiers actifs

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Instruments financiers actifs	0	81

3.2.10 Actifs destinés à la vente

Suite à l'arrêt de l'exploitation du site italien du groupe en juin 2008, l'ensemble immobilier italien a été reclassé en actif destiné à la vente à compter du 1^{er} juillet 2008, pour un montant de 851 K€, soit sa valeur nette comptable à cette date

Des démarches actives sont en cours en vue de réaliser la vente de ce bâtiment.

3.2.11 Capitaux propres

- **Capital social**

Le capital est composé de 4 363 129 actions de 1,52 euro. Il n'y a pas eu de changement sur l'exercice, ni sur l'exercice précédent.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des actionnaires et des investisseurs et de soutenir sa croissance. Le Conseil d'Administration veille au rendement des capitaux employés et au niveau des dividendes versés aux actionnaires.

L'Assemblée Générale du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à racheter des actions de la société dans une limite de 5% du capital.

- **Option de souscription d'actions au profit des salariés :**

Eu égard aux résultats financiers des dernières années, qui ont été marquées par plusieurs plans de restructuration, le groupe n'a pas mis en place de nouveau plan d'option de souscription d'actions depuis l'expiration des précédents au 30 juin 2005.

- **Autocontrôle :**

Le groupe ne détient aucune action de la société LE BELIER.

- **Dividendes payés et proposés**

Aucun dividende payé ni proposé en 2008 ni en 2009.

3.2.12 Emprunts et dettes financières long terme

3.2.12.1 Flux des dettes financières de l'exercice :

	31/12/2008	Ecart de change		Variation juste valeur	Augment.	Diminut.	31/12/2009
<u>Dettes financières long terme</u>	63 594	-	12	372	8 509	- 14 914	57 549
- locations financières et crédit bail mobilier	4 363	-	48			- 1 943	2 372
- locations financières et crédit bail immobilier	7 371					- 412	6 959
- emprunts bancaires (1)	51 860		36	372	8 509	- 12 559	48 218
<u>Emprunts divers</u>	282		1	-	-	- 27	256
- participation des salariés & divers	42		1			- 7	36
- Avance remboursable	240					- 20	220
Total endettement MLT	63 876	-	11	372	8 509	- 14 941	57 805

(1) Incidence des instruments de couvertures sur le montant des dettes financières

(en K€)	31/12/2008	31/12/2009
Emprunts au coût amorti ne bénéficiant pas d'instruments de couverture	19 974	27 159
Emprunts au coût amorti couverts par cross currency swap	32 637	21 438
Impact des instruments de couverture de juste valeur	-751	-379
Emprunts à la juste valeur après couverture	51 860	48 218

3.2.12.2 Ventilation des dettes par échéance :

	Solde au 31/12/2009	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme (selon échéanciers)</u>	57 549	25 666	27 485	4 398
- locations financières et crédit bail mobilier	2 372	1 042	1 330	
- locations financières et crédit bail immobilier	6 959	429	2 132	4 398
- emprunts bancaires (selon échéanciers)	48 218	24 195	24 023	
<u>Emprunts divers</u>	256	136	120	0
- participation des salariés & divers	36	36		
- avance remboursable	220	100	120	
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME (selon échéanciers)	57 805	25 802	27 605	4 398
<i>Reclassement de la part à plus d'un an des emprunts concernés par le non-respect des ratios de structure financière (1)</i>	0	4 091	-4 091	
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME au bilan (après reclassement)	57 805	29 893	23 514	4 398
		courant	non courant	non courant

(1) Covenants

Dans certains contrats de prêt que le groupe a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/2009.

Au 31/12/2009, certaines clauses seraient applicables pour un montant global de 10 197 K€ (Part à -1 an : 6.106; part à + 1 an : 4.091), liés notamment à des ratios de dettes sur capitaux propres.

Conformément à IAS 1 – Présentation des états financiers, la part à plus d'un an des emprunts concernés par le non respect de ces ratios a été reclassée en part courante des dettes financières long terme au 31 décembre 2008 pour 6.960 K€ et au 31 décembre 2009 pour 4.091 K€.

Au cours de l'exercice, le Groupe a finalisé la négociation des contrats suivants :

- En Hongrie, levée de nouveaux crédits moyen terme sur 5 ans pour un montant de 8 500 K€ ;
- Au Mexique, après une période de franchise de remboursement de 6 mois, le rééchelonnement sur 42 mois de ses engagements financiers à moyen terme (soit 2,8 M\$) ainsi qu'un engagement ferme de maintien de la ligne court terme mexicaine (présentée en concours bancaires pour 1223 K€) jusqu'en janvier 2011, avec un échéancier de remboursement renégociable étalé sur 2011-2012.

En France un accord global post-clôture a été signé avec les banques le 8 janvier 2010 prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

Ce protocole présenté également au point 1.2.5, n'étant intervenu qu'après la clôture de l'exercice, le bilan de l'exercice 2009 n'a pas été impacté par cet accord structurant qui modifie en profondeur le profil de la dette financière.

Selon cet accord du 8 janvier 2010, les échéances des dettes financières se présentent de la façon suivante :

	Solde au 31/12/2009	Échéances - 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances + 5 ans
<u>Dettes financières long terme (selon échanciers accord du 8 janvier 2010)</u>	57 549	16 409	36 742	4 398
- locations financières et crédit bail mobilier	2 372	1 042	1 330	
- locations financières et crédit bail immobilier	6 959	429	2 132	4 398
- emprunts bancaires (selon échanciers)	48 218	14 938	33 280	
<u>Emprunts divers</u>	256	136	120	0
- participation des salariés & divers	36	36		
- avance remboursable	220	100	120	
TOTAL DETTES FINANCIERES LONG TERME (selon échanciers accord du janvier 2010)	57 805	16 545	36 862	4 398

3.2.12.3 Ventilation des dettes par devise de remboursement :

	31/12/2009	31/12/2008
- En Euros	55 860	61 472
- En Dollars	1 945	2 404
Total	57 805	63 876

3.2.12.4 Ventilation des emprunts bancaires LT par nature de taux :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux fixe	10 584	6 335
Taux variable	38 013	46 276
Total	48 597	52 611

3.2.13 Actifs et passifs d'impôts différés

	31/12/2009 ACTIF	31/12/2009 PASSIF	31/12/2008 ACTIF	31/12/2008 PASSIF
Crédit bail et location financière	- 496	288	760	1 612
Impacts IFRS:				
- Evaluation immobilisations et amortissements	365	1 438	420	1 541
- Avantages au personnel	463	10	432	10
- Instruments financiers	39	409	-	76
Provisions règlementées	249	292	132	218
S/total retraitements	620	2 437	1 744	3 457
Profit sur cession d'immobilisations	98	-	92	-
Profit sur stock	6	-	24	-
S/total éliminations	104	-	116	-
Différences temporaires	1 486	1 612	1 364	1 351
Limitation impôt différé actif	178		178	-
Activation déficit fiscal	849	142	849	
S/total	2 513	1 754	2 391	1 351
Total brut	3 237	4 191	4 251	4 808
Compensation	- 2 907	- 2 907	- 3 680	- 3 680
Total net	330	1 284	571	1 128

Durant l'exercice, le Groupe a enregistré :

- une charge de 171 K€ en résultat ;
- une charge de 83 K€ comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôt différé actif sur les déficits fiscaux des entités françaises, italiennes, serbes et mexicaines, jugeant leur utilisation non probable à court terme.

En France, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 28 544 K€ à fin 2009. Les déficits fiscaux sont reportables sans limite de durée.

Au Mexique, les déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 15 871 K€ à fin 2009. Les déficits fiscaux sont reportables dans la limite de 10 années.

En Serbie, déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'impôt différé actif s'élèvent à 7 625 K€ à fin 2009

• 2012	93
• 2013	143
• 2014	126
• 2015	245
• 2016 et au-delà	4 599
• Illimité	9 514

3.2.14 Provisions

- Flux de l'exercice

Provisions pour risques et charges	31/12/2008	Ecart de change	Autres variations	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	31/12/2009
Litiges Clients / Fournisseurs	241	5		937	-479		704
Litiges salariés	310	-4		97	-44	-78	281
Avantages au personnel (1)	1 589	-10	93	152	-190		1 634
Plan social et restructuration	3 498	-1		35	-1 883	-598	1 051
Provisions pour impôt	109			99			208
Total	5 747	-10	93	1 320	-2 596	-676	3 878
dont résultat opérationnel courant				737	-713	-78	-54
dont autres produits et charges opérationnels (restructuration)				583	-1 883	-598	-1 898

- Les autres variations concernent les avantages au personnel et correspondent pour 93 à des charges financières comptabilisées en résultat et pour 0 K€ à des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres.
- Une partie des provisions pour plan social et restructuration concerne l'accord de GPEC en France pour 668 K€ au 31 décembre 2009, sur la base d'une estimation par le management du Groupe du nombre de personnes susceptibles d'adhérer à ce dispositif.

Il n'existe pas d'autre litige né au 31 décembre 2009, qui serait de nature à remettre en cause les états financiers au 31/12/2009.

- Echéances des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2009	Part courante	Part non courante
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an
Litiges Clients / Fournisseurs	704	704	
Litiges salariés	281	281	
Avantages au personnel	1 634		1 634
Plan social et restructuration	1 051	1 051	
Provisions pour impôt	208	208	
TOTAL	3 878	2 244	1 634

3.2.15 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont composés essentiellement d'indemnités de fin de carrière (IFC), ainsi que d'indemnités de fin de contrat de travail.

La décomposition au 31/12/2009 est la suivante :

- IFC 1 106 K€
- Indemnités de fin de contrat de travail 528 K€
- Autres avantages à long terme 0 K€

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite et assimilés sont les suivants :

3.2.15.1 Méthode d'évaluation

L'engagement a été calculé par la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19.

3.2.15.2 Hypothèses de l'évaluation pour les deux principaux pays (France et Hongrie)

- Hypothèses actuarielles

Date de l'évaluation actuarielle des engagements : 31/12/2009

Date d'extraction des données : 30/11/2009

Table de mortalité : INSEE 00/02

Taux d'actualisation 4,80% pour la France (5,50% en 2008)
7,70% pour la Hongrie (8,50% en 2008)

Pour la France, le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et d'une durée supérieure à 10 ans.

Pour la Hongrie, il se base sur les taux directeurs de la banque centrale.

- *Hypothèses catégorielles*

Indemnités de Départ à la Retraite (France & Hongrie)

Pays	Catégorie	Droits IFC	Age de départ à la retraite	Modalité de départ	Taux des charges patronales	Evolution des salaires
France	Cadres	Métallurgie Ingénieurs et cadres	62 ans	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
	Non cadres	Métallurgie Gironde - Landes	61 ans	Volontaire	FAB : 42,7% LB : 38,8%	2,5 %
Hongrie	Femmes	Table Le Belier Hongrie	62 ans	Volontaire	37%	4%
	Hommes	Table Le Belier Hongrie	65 ans	Volontaire	37%	4%

Les droits sont ceux en vigueur au cours de l'exercice 2009.

Le Groupe n'a pas d'engagements envers les salariés en Chine.

Les régimes faisant l'objet de la présente évaluation ne sont pas financés.

3.2.15.3 Hypothèses pour le Mexique

Au Mexique, l'évaluation est pratiquée selon la norme NIF-D3, qui converge tant du point de vue terminologie que de la norme vers les standards internationaux IASB et FASB.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 8%
- Taux d'évolution des salaires : entre 3,5% et 5,9%

3.2.15.4 Evolution des engagements pour le Groupe

	2 009	2 008
<u>Evolution de l'engagement (DBO)</u>		
Engagement à l'ouverture	1 589	2 719
Coût des services rendus	89	119
Charge d'intérêt	93	92
Pertes et (gains) actuariels	63	-178
Prestations payées sur l'exercice	-37	-419
Modification du régime	0	0
Réduction / liquidation du régime	-153	-716
Ecart de change	-10	-28
Engagement à la clôture	1 634	1 589
<u>Détail de la charge de l'exercice</u>		
Coût des services rendus	89	119
Charge d'intérêt	93	92
Pertes et (gains) s/ réduction du régime	-153	-716
Charge / (produit) de l'exercice	29	-505
<u>Evolution de la provision</u>		
Provision à l'ouverture	1 589	2 719
Charge / (produit) de l'exercice	29	-505
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en capitaux propres	0	-52
Pertes et (gains) actuariels enregistrés en résultat	63	-126
Prestations payées sur l'exercice	-37	-419
Ecart de change	-10	-28
Provision à la clôture	1 634	1 589

La charge de l'exercice 2009 est comptabilisée :

- En dotations nettes aux provisions pour - 64 K€
- En autres produits et charges financiers pour 93 K€

Le montant total des écarts actuariels comptabilisés directement dans les capitaux propres s'élève à :

- -52 K€ au 31/12/2008
- 0 K€ au 31/12/2009

3.2.16 Autres passifs non courants : Subventions d'investissement

	31/12/2008	Ecart de change	Augment.	Reprise	31/12/2009	
Hongrie	710	-	21	268	- 397	560
Total Subvention investissement	710	-	21	268	- 397	560

3.2.17 Passif courant d'exploitation

- Dettes d'exploitation et d'immobilisation

	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	26 692	25 491
Passif d'impôt courant (dette d'impôt exigible)	-	-
Avances clients	90	543
Dettes fiscales sociales	6 400	5 814
Dettes / immobilisation	242	656
Dettes diverses	876	1 262
Produits constatés d'avance	2 107	2 611
s/t Autres passifs courants	9 715	10 886

3.2.18 Passifs courants de financement (moins d'un an)

	31/12/2009	31/12/2008
Découverts bancaires	9 776	11 525
Partie courante des emprunts à LT	29 893	27 508
Instruments financiers passifs (1)	379	1 404
TOTAL	40 048	40 437

(1) Le montant des instruments financiers passifs à fin 2008 et fin 2009 correspond à la juste valeur des swaps en euros de quatre emprunts hongrois souscrits en dollars. A ce montant s'ajoutait à fin 2008 l'achat à terme de Forints hongrois. Au 31 décembre 2009, il n'y a plus de contrat à terme sur le Forint.

4. Informations diverses

4.1 Information sectorielle

4.1.1 Chiffres significatifs par secteur

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe est organisé en unités opérationnelles basées sur la localisation des sites de production et surtout sur la localisation des clients :

- Les sites européens (France, Hongrie, Serbie) pour les clients européens
- Les sites mexicains et chinois pour respectivement les clients américains et les clients de la zone Asie

Le management du groupe gère ces unités opérationnelles de manière autonome pour le suivi de leur performance et l'allocation des ressources. Les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des secteurs, et notamment le résultat opérationnel sont réconciliés ci-dessous avec les états financiers consolidés. La dette financière, les résultats financiers et les impôts sont suivis au niveau du groupe et ne sont pas alloués aux secteurs.

Les unités opérationnelles mexicaines et chinoise ont été agrégées dans le secteur « Hors Europe ». Ces unités opérationnelles présentent des caractéristiques communes, notamment en terme de nature de clients et de monnaie de facturation (en grande partie en dollars américains).

Les flux inter-secteurs se font à un prix de cession interne comparable au prix de marché.

31/12/2009	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	148 853	37 991	-34 232	152 612
Charges	-143 021	-38 193	34 166	-147 048
Résultat opérationnel courant	5 832	-202	-66	5 564
Autres produits et charges opérationnels	-1 527	-369		-1 896
Résultat opérationnel	4 305	-571	-66	3 668
Résultat financier				-3 118
Impôt				-1 940
Résultat net				-1 390

	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	47 900	15 628		63 528
Stock/créances	56 972	14 452	-25 451	45 973
Autres actifs (non ventilé)				22 611
Total actif				132 112

Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	39 454	12 557	-25 319	26 692
Impôt différé passif (non ventilé)				1 284
Autres passifs (non ventilé)				14 533
Dettes financières (non ventilé)				67 581
Capitaux propres (non ventilé)				22 022
Total passif				132 112

Autres informations

Investissements	2 513	959		3 472
Dotation aux amortissements	7 960	2 651		10 611
Dépréciation d'actifs	278	0		278

31/12/2008	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Chiffre d'affaires	215 319	46 366	-49 558	212 127
Charges	-209 780	-46 394	49 537	-206 637
Résultat opérationnel courant	5 539	-28	-21	5 490
Autres produits et charges opérationnels	-6 088	-1 107		-7 195
Résultat opérationnel	-549	-1 135	-21	-1 705
Résultat financier				-7 552
Impôt				-2 912
Résultat net				-12 169

	Europe	Hors Europe	Autres	Total
Actifs sectoriels :				
Immobilisations nettes	55 158	17 295		72 453
Stock/créances	62 325	15 394	-25 743	51 976
Autres actifs (non ventilé)				21 420
Total actif				145 849
Passifs sectoriels :				
Dettes fournisseurs	39 507	11 971	-25 987	25 491
Impôt différé passif (non ventilé)				1 128
Autres passifs (non ventilé)				18 747
Dettes financières (non ventilé)				75 401
Capitaux propres (non ventilé)				25 082
Total passif				145 849

Autres informations

Investissements	11 440	910		12 350
Dotation aux amortissements	12 726	3 896		16 622
Dépréciation d'actifs	684	22		706

4.1.2 Chiffre d'affaires par principaux clients

Le chiffre d'affaires se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2009		31/12/2008	
Continental Teves	43,0	28%	51,6	24%
TRW	32,8	21%	46,4	22%
Bosch	16,5	11%	24,7	12%
Autres clients	60,3	40%	89,4	42%
Total chiffre d'affaires	152,6	100%	212,1	100%

4.1.3 Chiffres significatifs réalisés en France

- Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires réalisés avec des groupes français s'élève à 13 099 K€ en 2009 contre 19 272 K€ en 2008.

Le chiffre d'affaires réalisés avec des groupes étrangers s'élève à 139 513 K€ en 2009 contre 192 855 K€ en 2008.

- Actifs non courants (goodwill, immobilisations corporelles et corporelles, actifs financiers non courants et actifs d'impôts différés)

Les actifs non courants situés en France s'élèvent à 13 780 K€.

Les actifs non courants situés hors de France s'élèvent à 50 814 K€.

4.2 Opérations sur instruments financiers

4.2.1 Instruments de couverture et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe LE BELIER font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif. La politique dans ce domaine est inchangée par rapport à décembre 2008.

	Montant notionnel en milliers d'euros	Maturité résiduelle		
		-1 an	2 à 5 ans	5 ans
Au 31 décembre 2009				
Swap de change et de taux (cross currency swap) USD / EUR et taux fixe / Euribor	20 272	10 115	10 157	

Au 31/12/2009 et au 31/12/2008, le Groupe possédait plusieurs contrats de Cross Currency Swap pour un montant notionnel de 20 272 K€ au 31/12/2009 et de 31 455 K€ au 31/12/2008, selon lequel il reçoit un taux d'intérêt fixe compris entre 3,87% et 5,75% et il paie un taux d'intérêt variable sur la base de l'Euribor 3 ou 6 mois + marge. Ces contrats sont utilisés pour couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur de 4 emprunts libellés en USD.

- Au 31/12/2009, la juste valeur de ces contrats était négative de 379 K€.
- Au 31/12/2008, la juste valeur de ces contrats était négative de 751 K€.

Du fait de ces instruments de couverture de juste valeur, le Groupe a constaté :

- Une perte de 372 K€ sur l'élément couvert
- Un gain du même montant sur l'instrument de couverture

A fin 2008, le groupe possédait également des instruments de couverture de change à terme HUF/EUR destinés à couvrir ses achats à terme libellés en devise hongroise. Ces contrats ont été débouclés durant l'exercice 2009, générant une perte de change de 918 K€ constatée en résultat.

4.3 Eléments de comparaison

L'évolution des taux de conversion utilisés pour les filiales étrangères est la suivante :

Pour 1 EUR	Bilan: Taux de clôture		Compte de résultat : Taux moyen		Variation	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	Comptes de bilan	Comptes de résultat
Hongrie (HUF)	270,8400	264,7800	280,4051	251,8056	2,3%	11,4%
Mexique (MXN)	18,9223	19,2333	18,8237	16,4172	-1,6%	14,7%
Chine (CNY)	9,8350	9,4956	9,5240	10,2204	3,6%	-6,8%
Serbie (RSD)	95,8888	88,6010	93,7159	81,3510	8,2%	15,2%
USD	1,4406	1,3917	1,3942	1,4706	3,5%	-5,2%

4.4 Engagements hors bilan en KEUR

	31/12/2009	31/12/2008
Les dettes financières sont assorties de garanties:		
- Nantissement de matériel		
- Nantissement de titres de participation		
- Promesse de nantissement de titres		
- Hypothèques immeubles		
- Lettre de confort		
- Cautions		
<u>- Dettes assorties de garanties :</u>		
Nantissement de matériel	34 569	40 091
Nantissement de titres	1 945	1 945
Promesse de nantissement de titres	53	53
Hypothèques immeubles	1 894	2 293
La levée des garanties est conditionnée au remboursement de la dette		
<u>- Autres engagements donnés :</u>		
Avals et cautions	3 658	-
<u>- Engagements reçus :</u>		
Garantie SOFARIS	-	-
Garantie COFACE	-	-
Cautions bancaires	-	-
Crédit moyen terme non utilisé	-	-
Crédit court terme non utilisé	5 057	3 717
Location machines par un tiers	-	-
Caution tiers	2 868	2 386
<u>- Obligations contractuelles</u>		
Locations simples mobilières	178	381
Locations simples immobilières	29	382
Commandes fermes d'immobilisations	158	374
Commandes fermes de matières premières	17 064	36 181
Locations financières: montants minimaux futurs prévus	10 615	13 304

4.5 Informations sur les parties liées

Le groupe LE BELIER est détenu par le groupe LE BELIER Participations à hauteur de 50,72%.

Le montant des transactions avec LBP et ses filiales est comptabilisé :

- en résultat à hauteur de 30 K€ dans les charges de l'exercice au titre de prestations administratives et 386 K€ dans les produits.
- au bilan à hauteur de 130 K€ dans le poste client et 3 K€ dans le poste fournisseurs.

Au 31/12/2009, conformément à IAS 24, la rémunération des dirigeants, comptabilisée dans le compte de résultat, se ventile de la façon suivante :

- Avantages à court terme : 502 K€
- Avantages postérieurs à l'emploi : 0
- Autres avantages à long terme 0
- Indemnité de fin de contrat de travail 0
- Paiement en actions 0

Aucun jeton de présence ne leur a été versé en 2009 au titre de l'exercice 2008.

Par ailleurs, dans les provisions pour avantages au personnel, sont comptabilisées d'autres avantages à long terme pour 69 K€ et des indemnités de fin de contrat de travail pour les dirigeants à hauteur de 269 K€.

4.6 Honoraires des Commissaires aux Comptes

GROUPE LE BELIER HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en euros)	Cabinet Ernst & Young				ACEFI CL				Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
AUDIT												
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	162 007	111 559	93,5%	95,9%	121 830	150 200	100,0%	90,9%	61 763	57 591	48,2%	23,9%
- emetteur	82 000	69 000	47,3%	59,3%	62 200	62 200	51,1%	37,6%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	80 007	42 559	46,2%	36,6%	59 630	88 000	48,9%	53,2%	61 763	57 591	48,2%	23,9%
Prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	3 000	4 766	1,7%	4,1%	0	15 092	0,0%	9,1%	0	24 445	0,0%	10,2%
- emetteur	3 000	4 766	1,7%	4,1%	0	8 092	0,0%	4,9%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	0	0	0,0%	0,0%	0	7 000	0,0%	4,2%	0	24 445	0,0%	10,2%
Sous total	165 007	116 325	95,2%	100,0%	121 830	165 292	100,0%	100,0%	61 763	82 036	48,2%	34,1%
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, Social	8 279	0	4,8%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	66 459	158 599	51,8%	65,9%
- emetteur	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
- filiales intégrées globalement	8 279	0	4,8%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	66 459	158 599	51,8%	65,9%
TOTAL	173 286	116 325	100,0%	100,0%	121 830	165 292	100,0%	100,0%	128 221	240 635	100,0%	100,0%

4.7 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

4.7.1 Risque de taux et de change

Les instruments financiers utilisés par le Groupe LE BELIER font l'objet d'une gestion centralisée et ont pour objet de réduire l'exposition au risque de change sur les flux futurs de ses transactions ainsi

qu'au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur les flux de ses emprunts et ne relèvent d'aucun objectif spéculatif.

La politique du Béliér en matière de risque de taux et de change est la suivante :

4.7.1.1 Risque de taux

- La politique du groupe est de favoriser les prêts à taux fixe. Si les conditions de marché ne permettent pas la réalisation de cette priorité, le prêt est indexé à un taux variable EURIBOR ou LIBOR USD,
- Le groupe utilise plusieurs types d'instruments pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition entre dettes à taux fixe et dettes à taux variable,
- Le contrat d'échange « SWAP » permet au groupe d'emprunter à long terme à taux variable et d'échanger le taux de la dette ainsi levée dès son origine ou pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe,
- Le plafond de taux « CAP » permet au groupe, moyennant le paiement d'une prime, de fixer une limite maximale au coût d'un emprunt libellé en taux variable.

L'exposition du groupe au taux variable avant et après couverture est la suivante :

Emprunts bancaires LT à taux variable en K€	Avant couverture	Après couverture
Au 31/12/2009	16 576	38 013
Au 31/12/2008	13 636	46 276

Sur la base de la dette financière à taux variable après couverture au 31 décembre de chaque exercice, la sensibilité au risque de taux à une variation de 1% sur le montant des charges financières est de :

- Plus ou moins 380 K€ au 31/12/2009
- Plus ou moins 463 K€ au 31/12/2008

La nature des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variables est la suivante :

Base des taux variables	31/12/2009		31/12/2008	
Euribor 6M	26 609	70%	34 384	74%
Euribor 3M	9 503	25%	9 558	21%
Libor 3MUSD	1 901	5%	2 334	5%
Total	38 013	100%	46 276	100%

4.7.1.2 Risque de change

Risque de change sur endettement : la politique du groupe est que chaque société s'endette dans la devise de sa zone opérationnelle,

Risque sur les flux opérationnels libellés en devise autre que la devise opérationnelle :

- pour les achats : couverture en devise locale en Hongrie des achats auprès des fournisseurs locaux et des coûts salariaux ;
- pour les ventes : pour mémoire, la devise de facturation pour la Hongrie et la Serbie est l'euro, pour le Mexique et pour la Chine, principalement l'USD.

L'exposition du groupe au risque de change est la suivante :

2009					
RISQUE CONSOLIDE					
En K EUR	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise					
Exploitation					
Ventes	25 233				13 318
Achats et charges	-15 765	-20 249	-5 445	-5 640	-12 495
Sensibilité +1% (hausse EUR)	9 468 -95	-20 249 202	-5 445 54	-5 640 56	823 -8
Financement					
Emprunts	-3 059				-813
Sensibilité +1% (hausse EUR)	30,6				8,13
	-64,1	202,5	54,5	56,4	-0,1

2008					
RISQUE CONSOLIDE					
En K EUR	USD	HUF	MXN	RSD	CNY
Devise					
Exploitation					
Ventes	37 457				10 494
Achats et charges	-26 026	-31 756	-9 093	-7 655	-9 847
Sensibilité +1% (hausse EUR)	11 431 -114	-31 756 318	-9 093 91	-7 655 77	647 -6
Financement					
Emprunts	-3 646				-316
Sensibilité +1% (hausse EUR)	36,5				3,16
	-77,9	317,6	90,9	76,6	-3,3

Remarque : l'analyse de sensibilité est calculée avec une hypothèse de variation dans le même sens de 1% de chacune des devises.

4.7.2 Risque de liquidité

Indépendamment de la maximisation de ses flux d'exploitation, le Groupe doit disposer de ressources financières pour financer son activité courante, les investissements nécessaires à son développement, et ses engagements de financement moyen terme.

Dés lors que l'activité est en décroissance et que l'accès au marché du crédit est sous tension, cela nous expose à un risque de liquidité.

C'est la raison pour laquelle ce risque de liquidité fait l'objet d'un suivi précis et régulier.

Le Groupe a obtenu sur l'exercice les réalisations suivantes :

- maintien de l'ensemble des financements court terme (billets de trésorerie, découverts, ..), voire augmentation (Chine) ;
- rééchelonnement de la dette mexicaine ;
- obtention en Hongrie de nouveaux financements à moyen terme (8,5 M€).

Postérieurement à la clôture, le groupe a obtenu le 8 janvier 2010 en France un accord avec les banques visant à :

- rééchelonner les échéances des dettes à moyen terme,
- consolider les lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

Le Groupe poursuit des actions pour conforter davantage ses positions afin de favoriser son développement à moyen terme.

4.7.3 Risque de crédit

Le risque crédit sur les clients est géré par chaque ligne opérationnelle en fonction des politiques, procédures et contrôle de la gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe.

Cependant, compte tenu du secteur qui est fragilisé par la crise, nos clients font l'objet d'une attention toute particulière en termes de risque et de délais de règlement.

6.1.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LE BELIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 1.2.5. de l'annexe « contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture » relatifs au financement du groupe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, nous estimons que les notes 1.2.5, 3.2.12 et 4.7.2 de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de la continuité d'exploitation et du financement futur de l'activité.

Les goodwill et les immobilisations corporelles et incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 1.4.2.3, de l'annexe. Nous avons revu les modalités de réalisation de ces tests fondés notamment sur les perspectives de rentabilité des activités concernées, et apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL
Delphine Méheut

ERNST & YOUNG Audit
Serge Guérémy

6.2 Comptes sociaux de l'exercice 2009

6.2.1 Compte de résultat, bilan 2009

6.2.1.1. Bilan – actif

<i>Rubriques - en euros</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Amortissement</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	477 119	438 756	38 363	76 844
Fonds commercial	3 785 967		3 785 967	1 539 364
Autres immobilisations incorporelles	1 539 364		1 539 364	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	13 920		13 920	
Constructions	633 208	62 548	570 660	
Installations techniques, matériel, outillage	8 738		8 738	
Autres immobilisations corporelles	145 634	71 647	73 987	49 803
Immobilisations en cours	2 300		2 300	20 243
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	42 004 672	17 718 000	24 286 672	28 345 130
Créances rattachées à des participations	4 199 445		4 199 445	4 239 285
Autres immobilisations financières	9 897		9 897	8 245
ACTIF IMMOBILISE	52 820 264	18 290 951	34 529 313	34 278 914
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	7 411 075		7 411 075	6 598 193
Autres créances	13 503 024	2 843 104	10 659 920	11 453 320
DIVERS				
Disponibilités	256 164		256 164	254 302
COMPTE DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	69 176		69 176	85 490
ACTIF CIRCULANT	21 239 439	2 843 104	18 396 334	18 391 306
Ecart de conversion actif	98 107		98 107	68 407
TOTAL GENERAL	74 157 809	21 134 055	53 023 754	52 738 627

6.2.1.1. Bilan – passif

Rubriques - en euros	31/12/2009	31/12/2008
Capital social ou individuel (dont versé 6 631 956)	6 631 956	6 631 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 744 352	1 744 352
Réserve légale	663 196	663 196
Report à nouveau	8 307 194	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	2 818 316	8 307 194
Provisions règlementées	129 947	258 979
CAPITAUX PROPRES	20 294 960	17 605 676
Provisions pour risques	204 601	213 407
Provisions pour charges	35 000	267 772
PROVISIONS	239 601	481 179
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 085 289	14 133 210
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs)	268 310	32 014
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 659 523	1 451 003
Dettes fiscales et sociales	1 404 505	1 475 429
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	15 071 567	17 445 892
DETTES	32 489 194	34 537 548
Ecart de conversion passif		114 224
TOTAL GENERAL	53 023 754	52 738 627

6.2.1.2. Compte de résultat

<i>Rubriques - en euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Chiffres d'affaires nets	11 617 238	14 879 882
Production immobilisée	2 300	38 493
Subventions d'exploitation	63 822	79 825
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), transferts de charges	707 424	665 889
Autres produits	21 300	112 468
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 412 084	15 776 557
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	64 309	80 298
Autres achats et charges externes	3 374 216	4 710 699
Impôts, taxes et versements assimilés	515 525	614 313
Salaires et traitements	4 994 739	5 721 622
Charges sociales	2 033 999	2 301 440
Dotations aux amortissements	156 324	123 491
Dotations aux provisions	60 000	32 699
Autres charges	23 735	40 038
CHARGES D'EXPLOITATION	11 222 848	13 624 599
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 189 236	2 151 958
Produits financiers de participations	2 546 759	3 150 839
Autres intérêts et produits assimilés	242 876	689 270
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	68 407	3 841 974
Différences positives de change	347 491	349 464
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		9 144
PRODUITS FINANCIERS	3 205 533	8 040 690
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	602 395	3 823 407
Intérêts et charges assimilées	595 054	5 999 061
Différences de change	233 714	194 620
CHARGES FINANCIERES	1 431 164	10 017 089
RESULTAT FINANCIER	1 774 369	(1 976 399)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 963 606	175 559
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 801	19 660 745
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	396 804	158 060
PRODUITS EXCEPTIONNELS	423 605	19 818 805
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 702	896
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	531 193	11 389 473
Dotations exceptionnelles aux amort., dépréciations et provisions	35 000	296 800
CHARGES EXCEPTIONNELLES	568 895	11 687 170
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(145 290)	8 131 635
BENEFICE OU PERTE	2 818 316	8 307 194

6.2.2. Notes annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 mars 2010 par le Conseil d'Administration.

Les chiffres figurant dans les annexes sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

1. Faits significatifs

1-1- La société LE BELIER a une double activité :

- celle de holding,
- celle de prestataire de services au bénéfice des sociétés du groupe.

1-2- Contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture:

Tout au long de l'exercice 2009, la société et ses banques françaises ont poursuivi leurs discussions en vue d'aménager et/ou redimensionner les dettes financières actuelles de la société. Ceci s'est concrétisé le 8 janvier 2010 par un accord global prévoyant notamment :

- Le rééchelonnement des échéances des dettes moyen terme,
- La consolidation des lignes de financement court terme en crédits à moyen terme.

L'accord étant intervenu qu'après la clôture de l'exercice, le bilan de l'exercice 2009 n'a pas été impacté par cet accord structurant qui modifie en profondeur le profil de la dette financière. La note 3.6 présente toutefois la ventilation des échéances avant et après accord.

Cet accord vient également confirmer le principe de continuité d'exploitation retenu pour l'élaboration des comptes annuels.

1-3- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2009 :

En 2009, la société a renforcé son plan innovation afin de renforcer sa compétitivité. Après une année 2008 en demi-teinte, l'année a été très féconde en prise de commandes.

27/03/2009 : Transmission Universelle du Patrimoine de la Société Civile Immobilière Du Plantier de la Reine à l'associée unique la société LE BELIER.

Les principaux impacts liés à cette opération juridique sont :

- Transmission à la société LE BELIER de plusieurs contrats de crédit-bail immobilier portant sur des terrains et constructions situés à VERAC et loués partiellement à FAB.
- Comptabilisation d'un mali de fusion en immobilisations incorporelles pour 3 786 K€
- Par ailleurs suite à cette opération, la société a levé l'option d'achat d'un contrat de crédit-bail immobilier pour un montant de 0,30 €.

Les opérations de liquidation de la filiale italienne BMP se sont poursuivies au cours de l'exercice 2009, entraînant une provision complémentaire pour dépréciation du compte courant de 504 K€.

Dans le cadre de l'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) signé fin 2008, 9 départs sont intervenus au cours de l'exercice.

LE BELIER a accordé des soutiens à ses filiales notamment FAB en renonçant à percevoir les loyers pour l'ensemble immobilier en 2009, décision reconductible lors du Conseil d'administration qui clôturera les comptes du 31/12/2010.

2. Principes comptables

La situation arrêtée au 31 décembre 2009, et couvrant une période de douze mois, a été élaborée et présentée conformément aux principes et méthodes comptables admis en France et identiques à ceux de l'exercice précédent.

2-1- Actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Licence informatique : linéaire – 2 ans.

Frais de Recherche et de Développement

Les coûts de développement répondant aux critères définis par le Plan Comptable Général sont comptabilisés en immobilisations incorporelles, et amortis sur leur durée réelle d'utilisation, à compter de leur date de mise en service. Les autres frais de recherche et développement sont enregistrés en charge.

2-2- Immobilisations financières

La valeur d'entrée dans le patrimoine des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

A la date de clôture, la valeur d'entrée est comparée avec la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire tient compte des perspectives d'avenir des filiales. Ces perspectives, concernant pour l'ensemble des participations des filiales de production créées, sont appréciées en fonction de la capacité de chaque filiale à atteindre, et à maintenir, au delà de la période de démarrage, un niveau normal de rentabilité mesurée en termes de capacité d'autofinancement.

En cas de présence d'indicateurs de perte de valeur, ces actifs font l'objet d'une évaluation de leur rentabilité à venir à travers une projection des cash-flows futurs actualisés, permettant de déterminer une valeur d'utilité.

Si ces critères conduisent à une évaluation de la valeur d'utilité inférieure à leur valeur historique, une provision est constituée à due concurrence.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'entrée hors frais d'enregistrement.

2-3- Engagements de retraite

Les engagements de retraite et assimilés ne sont pas provisionnés mais indiqués en engagements hors bilan (cf note 5.1).

Leur évaluation est effectuée selon la méthode des Unités de Crédit Projetées telle que recommandée par la norme IAS19.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux d'actualisation : 4,8 % pour la France
- Hypothèse de départ en retraite: à l'initiative du salarié
- Age de départ: 61 ans pour les non cadres et 62 ans pour les cadres

2-4- Créances et Dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances et dettes exprimées en monnaie étrangère (hors zone Euro) sont valorisées au cours de la devise le jour de la clôture.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

3. Notes explicatives sur les comptes de bilan

3-1- Actif immobilisé

- Tableau de variation des immobilisations brutes

IMMOBILISATIONS BRUTES				
Clôture au 31/12/2009				
IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions, créations apports, virements	Diminution par cession, ou mise HS	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	454 339	22 780		477 119
Fonds commercial / mali de fusion		3 785 967		3 785 967
Autres immobilisations Incorporelles	1 539 364			1 539 364
Total immobilisations incorporelles	1 993 703	3 808 747	0	5 802 450
Terrains		13 920		13 920
Constructions sur sol propre		485 377		485 377
Constructions sur sol d'autrui		147 831		147 831
Installations techniques, matériel et outillage industriel		8 738		8 738
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90 108	56 901	1 375	145 634
Immobilisations corporelles en cours	20 243	2 300	20 243	2 300
Total immobilisations corporelles	110 351	715 067	21 618	803 800
Autres participations	50 302 415	2 529 450	6 627 748	46 204 117
Prets et autres immobilisations financières	8 245	1 652		9 897
Total immobilisations financières	50 310 660	2 531 102	6 627 748	46 214 014
TOTAL GENERAL	52 414 714	7 054 916	6 649 366	52 820 264

- Tableau de variation des amortissements

AMORTISSEMENTS				
Clôture au 31/12/2009				
	Amortissements début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	377 494	61 262		438 756
Fonds commercial / mali de fusion				0
Autres immobilisations Incorporelles				0
Total immobilisations incorporelles	377 494	61 262	0	438 756
Terrains				0
Constructions sur sol propre		54 847		54 847
Constructions sur sol d'autrui				0
Installations techniques, matériel et outillage industriel		7 701		7 701
Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 305	32 514	1 173	71 646
Immobilisations corporelles en cours				0
Total immobilisations corporelles	40 305	95 062	1 173	134 194
TOTAL GENERAL	417 799	156 324	1 173	572 950

3-1-1- Immobilisations incorporelles

A hauteur de 1 539 K€, sont immobilisés les coûts de développements dans le cadre de projets Groupe de R&D. Les frais de recherche sont essentiellement liés au projet de rhéocasting toujours en phase finale de développement et non encore amorti. Concernant la phase de production et de commercialisation, des négociations avec un de nos principaux clients sont activées afin de lancer une production effective courant 2010.

A hauteur de 3 786 K€, concernant le mali de fusion consécutifs à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la SCI Du Plantier de la Reine

3-1-2- Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
LBQ (Mexique)	17 187	6		17 193
LBD (Chine)	3 446			3 446
BQM (Mexique)	8 483			8 483
FAB (France)	7 681			7 681
LBH (Hongrie)	1 767			1 767
LBI (Italie)	3 497			3 497
LBO (France)	100	25		125
SCI (France)	3 901		3 901	0
Titres de participation	46 062	31	3 901	42 192
SCI (France)	0		0	0
LBH (Hongrie)	0	1 687	1 687	0
LBD (Chine)	379	877	379	877
LBQ (Mexique)	2 360		38	2 322
FAB (France)	1 500		500	1 000
Avances aux filiales	4 239	2 564	2 604	4 199
Autres (*)	8	2	0	10
TOTAL	50 309	2 597	6 505	46 401

(*) dépôt versé pour un VIE Russie.

Aucune provision ou reprise de dépréciation de titres n'a été comptabilisée en 2009, les provisions restent inchangées:

	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Titres LBI	3 497			3 497
Titres LBQ	9 620			9 620
Titres BQM	4 600			4 600
Provision pour dépréciation des titres	17 717	0	0	17 717

Le solde des avances aux filiales et aux participations se répartit ainsi :

	TOTAL	à - 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
LBQ (Mexique)	2 322	1 885	437	-
LBD (Chine)	877	877		
FAB (France)	1 000	500	500	
TOTAL	4 199	3 262	937	-

3-1-3- Engagements de crédits baux

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains	29	0	0	29
Constructions	678	0	238	440
Licences	1 375	208	1 078	89
Total	2 082	208	1 316	558

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions	0	912	0	0	0	0	0.00
Licences	230	1008	152	247		399	1.00
Total	230	1920	152	247	0	399	1.00

3-2- Actif circulant

Toutes les créances d'exploitation sont à échéance de moins d'un an,

Le poste « autres créances » enregistre notamment

- un crédit de TVA pour 54 K€ sur les états français et hongrois
- un crédit d'impôt pour 125 K€ (dont 64 K€ au titre du Crédit Impôt Recherche 2009, 31 K€ de produits à recevoir sur la cotisation minimale sur la Taxe professionnelle et un dégrèvement sur les années antérieures de la taxe sur salaires pour 26 K€)
- les avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe pour 12 962 K€, dont 2 843 K€ concernent la filiale italienne et sont intégralement dépréciés.

3-3- Actions propres

Aucune détention d'actions propres.

3-4- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Aucune valeur mobilière de placement au 31/12/09.

3-5- Capitaux propres

3.5.1. - Variation des capitaux propres :

	Début exercice	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	Au 31/12/09
Capital social	6 632				6 632
Prime d'apport	1 745				1 745
Résultat 2009	8 307	-	8 307		-
Réserve légale	663				663
Réserves indisponibles	-				-
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-	8 307			8 307
Provision règlementée	259			- 129	130
Résultat 31/12/2009			2 818		2 818
SOUS TOTAL AU BILAN	17 606	-	2 818	- 129	20 295
Dividendes					

3.5.2. - Capital social :

Le capital est composé de 4 363 129 actions de 1,52 euro.

3.5.3. - Option de souscription d'actions au profit des salariés :

La société n'a pas mis en place de plan d'option de souscription d'actions.

3.5.4. - Provisions réglementées

Provision pour implantation à l'étranger relative à notre investissement au Mexique a été comptabilisée en 2000 pour 645 K€; conformément aux textes, cette provision est reprise par cinquième à compter de 2006, soit au 31/12/09 une reprise de 129 K€ comptabilisée en résultat exceptionnel, le solde de la provision étant à reprendre en résultat en 2010.

3.5.5. – Provision pour risques et charges :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Solde ouverture 31/12/08	Dotation de la période	Reprise période (provision utilisée)	Reprise période (provision non utilisée)	Autre	Solde au 31/12/09	Nature
Provision pour perte de change	68	98	68			98	Change
Provision pour litige		20				20	Fiscal
Provision pour litige	145	40	21	78		86	Social
Provision pour charges de restructuration	268	35	259	9		35	Social
TOTAL	481	193	348	87	0	239	

3.5.6. – Tableau de variation des provisions

PROVISIONS				
Clôture au 31/12/2009				
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. Pour investissement	915			915
Prov. Pour implantation à l'étranger	258 064		129 032	129 032
Total provisions réglementées	258 979	0	129 032	129 947
Prov. Pour litiges	145 000	60 000	98 507	106 493
Prov. Pertes de change	68 407	98 107	68 407	98 107
Prov. Pour charges de restructuration	267 772	35 000	267 772	35 000
Total provisions pour risques et charges	481 179	193 107	434 686	239 600
Prov. Titres de participation	17 718 000			17 718 000
Autres provisions pour dépréciation	2 338 816	504 288		2 843 104
Total provision pour dépréciation	20 056 816	504 288	0	20 561 104
TOTAL GENERAL	20 796 974	697 395	563 718	20 930 651
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		60 000	98 507	
- financières		602 395	68 407	
- exceptionnelles		35 000	396 804	

3-6- Dettes financières

En raison de l'accord signé le 8 janvier 2010 détaillé dans la note 1.2., nous présentons l'échéancier initial des dettes (note 3.6.1.) et l'échéancier modifié des termes de l'accord conclu avec les banques (note 3.6.2.)

3.6.1. – échéances initiales des dettes financières :

	TOTAL	à – 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	13 314	8 151	5 109	54
Intérêt Courus Non Echus	76	76		
Concours bancaires courants	695	695		
Concours trésorerie groupe	14 977	14 977		
TOTAL	29 062	23 899	5 109	54

Les concours de trésorerie groupe correspondent aux soldes créditeurs des comptes de certaines filiales dans le cadre de la convention d'Omnium de Trésorerie au sein du Groupe.

3.6.2. - Echéances des dettes financières suivant l'accord signé le 8 janvier 2010:

	TOTAL	à - 1 an	2 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes bancaires à moyen terme	13 314	0	13 314	0
Intérêt Courus Non Echus	76	76	0	0
Concours bancaires courants	695	0	695	0
Concours trésorerie groupe	14 977	14 977	0	0
TOTAL	29 062	15 053	14 009	0

3.6.3. – Ventilation des dettes financières à moyen terme par nature :

	31/12/2009	31/12/2008	Garanties
Emprunt taux fixe avec garantie	0	0	
Emprunt taux fixe sans garantie	2 689	2 689	
Emprunt taux variable avec garantie	1 998	1 998	- Promesse Nantissement titres LBQ - Hypothèque sur immobilier suite TUP SCI-LB
Emprunt taux variable sans garantie	8 627	8 627	
Intérêts courus	76	67	
TOTAL	13 390	13 381	

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Dans certains contrats de prêt que LE BELIER a signé, il existe des clauses de remboursement anticipé liées à des ratios de structure financière calculés sur la base des comptes annuels, soit au 31/12/09.

Au 31/12/09, certaines clauses seraient applicables pour un montant global de 9 794 (part à -1 an : 5 755; part à +1 an : 4 039), liés notamment à des ratios de dettes sur capitaux propres.

Toutefois, suite au protocole signé avec les banques le 8 janvier 2010, des avenants à chaque contrat d'emprunt sont en cours de rédaction et de signature afin de matérialiser les conditions du protocole. Les clauses contractuelles liées aux covenants devraient également faire l'objet d'une réécriture, en vue soit d'être supprimées soit d'être modifiées pour tenir compte des conditions économiques actuelles et des perspectives.

3-7- Dettes d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

4. Renseignements concernant les postes du compte de résultat

4-1- Chiffre d'affaires

LE BELIER, en tant que tête de groupe, assure une fonction de direction pour le compte de ses filiales. Les frais de groupe qu'elle refacture à ses filiales en rémunération de cette fonction lui assure l'essentiel de son chiffre d'affaires.

	Pays	Au 31/12/09	Au 31/12/08
UE	France	1 710	2 356
	Italie	0	178
	Hongrie	6 148	7 789
Hors UE	Chine	703	631
	Mexique	1 752	2 465
	Serbie	1 304	1 461
TOTAL		11 617	14 880

4-2 – Autres produits d'exploitation

A hauteur de 14 K€, un remboursement d'assurance pertes et dommages aux biens sur l'exercice 2008.

A hauteur de 99 K€, des reprises pour provisions sur litiges salariaux.

A hauteur de 609 K€, les transferts de charges groupe.

4-3 – Autres achats et charges

Ce poste enregistre principalement des frais de déplacement, des honoraires dans le cadre de missions et d'études et des assurances.

Par ailleurs, ce poste enregistre aussi les achats pour revente de l'exercice relatifs aux loyers de crédits baux mis en place pour le financement du système d'information. Ils sont refacturés en sus de la filiale française bénéficiaire en premier lieu aux filiales hongroises.

4-4 – Impôts et taxes

Aucun événement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

4-5 - Salaires et charges sociales

Il n'a pas été calculé d'intéressement au vue des résultats du groupe et de l'accord d'intéressement en vigueur.

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures cumulées à fin 2009 est de 7 688 contre 6 543 en 2008 et le volume d'heures non utilisées est de 5 356 en 2009 contre 4 778 en 2008.

4-6 - Effectifs fin de période

Effectif au 31/12/09	Ouvriers	Cadres	E.T.A.M.	TOTAL	Rappel 31/12/08
Hommes	0	49	13	62	68
Femmes	0	10	7	17	23
TOTAL	0	59	20	79	91

4-7 – Autres charges d’exploitation

Ce poste enregistre une provision à hauteur de 40K€ suite aux départs de certains salariés ainsi que le versement de 20 K€ au titre d’une provision pour risque fiscal.

4-8 - Résultat financier

	31/12/09	31/12/08
Dividendes reçus des filiales	2 440	2 633
Intérêts facturés aux filiales	349	689
Autres produits financiers et gains de change	417	4 719
	<u>3 206</u>	<u>8 041</u>
DAP Dép. Immo Financières	-	1 920
DAP R&C Financières	602	1 835
Intérêts des emprunts	400	794
Intérêts sur concours courants	195	1 560
Autres charges financières et perte de change	234	3 908
	<u>1 431</u>	<u>10 017</u>

Le résultat financier enregistre principalement une provision sur le compte courant avec la filiale italienne pour 504 K€. Il enregistre également 195 K€ de charges d’intérêt sur concours bancaires groupe.

4-9 – Résultat exceptionnel

Le produit exceptionnel correspond pour 27 K€ de dégrèvement sur la taxe sur salaires des années 2002 et 2003, pour 129 K€ à la reprise par cinquième de la provision pour implantation à l’étranger relative à notre investissement au Mexique et pour 268 K€ à une reprise sur la provision GPEC concernant les départs du personnel ayant quitté la société en 2009.

La charge exceptionnelle correspond principalement aux charges engagées sur 2009 au titre de la GPEC et de la restructuration financière pour 555 K€. Une dotation aux provisions complémentaire sur charges exceptionnelles de restructuration a été provisionnée à hauteur de 35 K€ liée aux frais d’une GPEC commencée début octobre 2008.

4-10- Impôt sur les bénéfices

Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt :

Nature des différences	31/12/2009	31/12/2008
<u>Accroissements</u>		
Provision pour implantation étranger Mexique	129	258
Provision pour investissement	-	1
Base totale	129	259
<i>Accroissement de la dette future d'impôt</i>	43	86
<u>Charges non déductibles temporairement</u>		
Provison pertes de change	98	68
Congés payés	-	-
Effort construction	-	18
Organic	18	24
Participation	-	-
<u>Charges déduites (produits imposés) fiscalement mais non encore comptablement</u>		
Ecart sur valeur liquidative / OPCVM	-	-
Ecart sur valeur liquidative / SWAP	-	-
Ecart de conversion actif	- 98	- 68
Ecart de conversion passif	-	114
<u>Autres allègements futurs</u>		
Déficits reportables en avant	4 733	7 021
Retraitement Crédit Bail Immobilier	2 049	
Moins values à long terme		-
Base totale	6 800	7 177
<i>Allègement de la dette future d'impôt</i>	2 266	2 392

LE BELIER « Tête de groupe » applique le régime de l'intégration fiscale avec ses filiales Fonderies et Ateliers du Bélier et LBO depuis le 01/01/2005.

4-11- Rémunération des dirigeants

En raison de leurs fonctions de membre du Conseil d'Administration, ces derniers ont perçu une rémunération de 499 K€.

5. Informations diverses

5-1- Engagements hors bilan

	31/12/2009	31/12/2008
- Engagements donnés :		
• Effets escomptés non échus	0	0
• Avals et cautions (au profit de filiales)	35 985	38 279
• Avals et cautions (au profit de tiers hors groupe)	0	0
- Dettes assorties de garanties		
• Promesse de nantissement	0	53
- Engagements autres		
• Nantissement de titres de participation	0	1 945
• Hypothèque sur Immobilier suite TUP SCI-LB	1 945	0
• Nantissement de police COFACE (au profit des banques)	0	29
• Crédit bail	398	592
• Engagement de substitution	1 390	1 867
• Blocage d'avances aux filiales	1 245	1 245
• Couverture de taux et de change	0	0
- Avantages postérieurs à l'emploi		
calculé sur la base de la méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière et anciennetés actuelles, charges sociales incluses	796	681
- Engagements reçus		
• Par des tiers – Remboursement dettes	1 945	1 945
• Autorisation de crédit MT non utilisé	0	0
• Garantie Coface (Investissement Serbie)	0	0

5-2- Exposition au risque de change

Les actifs valorisés en devise correspondent aux titres de participation. Toutes les créances et les dettes sont en devises de la zone Euro à l'exception d'une créance commerciale de 4 323 KUSD sur la filiale LBQ, 1 469 KUSD sur la filiale BQM, 812 KUSD sur la filiale LBD, et d'une dette commerciale de 33 KUSD sur la filiale BQM, de 27 KUSD sur la filiale LBQ.

5-3- Filiales et participations

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
LE BELIER SA AU 31/12/09

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation	Informations financières		
	Capital	Capitaux Propres autres que le capital ²	Quote-part du capital détenue (en %)
Filiales			
FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER Activité : Fonderie d'Alliages légers	2574	904	99,99%
LE BELIER HONGRIE Activité : Fonderie d'Alliages légers	4602	46800	40,50%
LE BELIER DALIAN Activité : Fonderie d'Alliages légers	4280	1547	80,51%
BMP MANFREDONIA SpA Activité : Fonderie d'Alliages légers	220	-3165	100%
LBQ FOUNDRY S.A. DE C.V. Activité : Fonderie d'Alliages légers	19142	-20883	93,21%
BQM MACHINING S.A. DE C.V. Activité : Usinage	8483	-10543	99,99%
LBO SARL Activité : Location de machines	8	250	100%

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
<i>Valeur comptable des titres détenus</i>			-	-
Brute:	7806	34387	-	-
Nette:	7806	16669	-	-
Montant des prêts et avances accordés	3761	13611	-	-
Montant des cautions et avals donnés	1141	34844	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	1968	-	-

² Note ajoutée à la demande de l'AMF : Les sociétés ayant des capitaux propres négatifs n'ont pas d'obligation de reconstituer à court terme leurs capitaux propres. En tout état de cause, le niveau des comptes courants groupe accordés à ces filiales est susceptible de couvrir leurs capitaux propres négatifs.

5-4- Entreprises liées

BILAN	Montants au 31/12/09 en K€	Montants au 31/12/08 en K€
Actif hors titres de participation		
Créances sur participation	4 199	4 239
Clients	7 400	5 540
Autres créances	-	-
<u>Passif</u>		
Emprunts et dettes	-	-
Fournisseurs	773	341
Autres dettes et régularisations	-	-
COMPTE DE RESULTAT	Montants au 31/12/09 en K€	Montants au 31/12/08 en K€
Ventes	11 603	14 873
Achats		
Autres achats et charges externes	687	1 703
Frais financiers	797	5 193
Produits financiers	2 790	3 623

6. Tableau de financement

(Hors variation BFR - Trésorerie)

	2009 Réel	2008 Réel	2007 Réel	2006 Réel
EMPLOIS				
Investissements (Participations&CCA)	740	3 151	10 276	15 500
Remboursement emprunt	973	17 716	4 437	4 508
Réduction capitaux propres	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-
	1 713	20 867	14 713	20 008
RESSOURCES				
Capacité d'autofinancement	3 085	- 336	4 545	1 521
Désinvestissements (Rembt cca)	800	23 607	1 683	3 711
Augmentation du capital	-	-	-	-
Emprunts nouveaux	-	-	-	-
OBSAR	-	-	-	-
	3 885	23 271	6 228	5 232
Ressources nettes	2 172	2 404		
Emplois nets			8 485	14 776

6.2.3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LE BELIER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 1-2 de l'annexe « contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture » relatifs au financement de la société.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation de la présentation d'ensemble des comptes, nous estimons que les notes 1-2 et 3-6 de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation et du financement de l'activité.

Ainsi que l'indique la note 2.2 de l'annexe, l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée sur la base de leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de rentabilité future des filiales. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons

été conduits à revoir les hypothèses retenues dans les projections des résultats futurs des filiales, sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG AUDIT

Delphine Méheut

Serge Guérémy

6.2.4. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et engagements

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Avec la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 10 avril 2009 a autorisé la conclusion d'un bail commercial dans lequel il est prévu qu'aucun loyer ne sera dû par FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER jusqu'au Conseil d'Administration qui arrête les comptes clos au 31 décembre 2009.

- Avec la société LE BELIER HONGRIE

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Vos Conseils d'Administration du 20 mars 2009 et du 10 avril 2009 ont autorisé la réalisation de la cession de 30.71% du capital de la société LE BELIER DALIAN au profit de LE BELIER HONGRIE, moyennant le versement de la somme de 4.145.850 euros (hors frais, impôt et taxes) et ce pour une durée de trois mois à compter du 10 avril 2009. Cette autorisation n'a produit aucun effet au cours de l'exercice.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec la société FONDERIES ET ATELIERS DU BELIER

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1^{er} septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 53.140 euros.

- Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 230.630 euros.

- Avec la société LBQ FOUNDRY SA de CV

Personne concernée: Philippe GALLAND

- Votre Conseil de Surveillance du 9 octobre 2000 a autorisé une avance en compte courant d'un montant de 1.829.388 euros, rémunérée à un taux d'intérêt variable basé sur l'Euribor à 1 an + 1,75% (dont 762.250 euros ont été intégrés au capital le 27 mars 2002) et d'une durée de 8 ans avec un différé de remboursement de 5 ans. Au titre de cette convention, le produit de l'exercice s'est élevé à 64.431,50 euros.

- Votre Conseil de Surveillance du 29 mars 2002 a autorisé votre société, d'une part à prendre l'engagement de ne pas réclamer le remboursement du compte courant d'associé que LE BELIER détient dans les comptes de LBQ FOUNDRY SA de CV, à hauteur de 1.067.145 euros, et ce avant 2006.

- Votre conseil de Surveillance du 4 novembre 2002 a autorisé le Directoire à prendre l'engagement de déblocage successif de votre compte courant au sein de LBQ FOUNDRY SA de CV qu'à compter de 2006 et dans les conditions suivantes :

- 355.715 euros en 2006,
- 355.715 euros en 2007,
- 355.715 euros en 2008.

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1^{er} septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 140.079 euros.

- Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1^{er} trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 139.660 euros.

- Avec la société BMP MANFREDONIA SPA

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 49.641 euros

- Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1^{er} trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 0 euros.

- Avec la société LE BELIER HONGRIE

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004. Au titre de ce contrat, la charge de l'exercice s'est élevée à 194.809 euros.

- Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1^{er} trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 801.790 euros.

- Avec la société la société LE BELIER KIKINDA

Personne concernée : Philippe GALLAND

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 0 euros.

- Votre conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1er trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 151.760 Euros.

- Avec la société la société BSM HUNGARY MACHINING LTD

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 0 euros.

- Votre conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1er trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 2.460 euros.

- Avec la société la société BQ MACHINING SA DE CV

Personne concernée : Philippe GALLAND

- Votre conseil d'administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1er trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 61.840 euros.

- Avec la société LE BELIER DALIAN

Personnes concernées : Philippe GALLAND, Philippe DIZIER

- Votre Conseil d'Administration du 6 septembre 2004 a autorisé une convention d'omnium de trésorerie à effet au 1er septembre 2004. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 0 euros.

- Votre Conseil d'Administration du 9 mars 2007 a autorisé une convention de transfert de technologie à effet au 1er trimestre 2007. Au titre de ce contrat, le produit de l'exercice s'est élevé à 439.735,44 euros.

Paris-La Défense, le 23 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

Delphine Méheut

ERNST & YOUNG Audit

Serge Guérémy

6.2.5. Tableau des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices.

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>	<i>31/12/2005</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	6 631 956	6 631 956	6 631 956	6 631 956	6 631 956
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 363 129	4 363 129	4 363 129	4 363 129	4 363 129
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer - par droit de souscription					8 850
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 617 238	14 879 882	15 482 733	14 733 494	11 035 465
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 963 606	8 363 597	4 545 279	1 496 530	(344 168)
Impôts sur les bénéfices					56 250
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	(145 290)	56 403	18 166 034	1 789 127	314 240
Résultat net	2 818 316	8 307 194	(13 620 756)	(292 597)	(714 658)
Résultat distribué					
Réserves distribuées					
Résultat distribué - Acompte					
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,61	1,92	1,04	0,34	-0,09
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,65	1,90	-3,12	-0,07	-0,16
Dividende attribué net					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	83	93	97	91	95
Masse salariale	4 994 739	5 721 622	5 809 667	5 476 694	4 870 833
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	2 033 999	2 301 440	2 370 970	2 091 163	2 050 659

6.2.6. Tableau des filiales et participations.

Ce tableau figure à la note 5.3 de l'annexe aux comptes annuels.

6.3 Comptes consolidés des exercices 2008 et 2007

Les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, sont présentés dans le rapport financier annuel publié sur le site de l'émetteur.

Les comptes consolidés, les comptes annuels, le rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, sont présentés dans le rapport annuel publié sur le site de l'émetteur.

6.4 Politique de distribution des dividendes

6.4.1. Modalités de paiement des dividendes

Le paiement de dividendes se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Le paiement du dividende peut faire l'objet du versement d'un acompte, avant la date de l'Assemblée en fixant le montant, sur décision du Conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article L. 232-12 alinéa 2 du Code de commerce.

Il peut être proposé à l'actionnaire, en tout ou partie, d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société, dans les conditions de l'article L. 232-18 alinéa 1 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription, conformément aux dispositions des articles L. 27 et R. 46 du Code du domaine de l'État.

6.4.2. Affectation et répartition des résultats (article 27 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont opérés.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

6.4.3. Politique de distribution de dividendes

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale le montant du dividende susceptible d'être versé par la société, après avoir notamment pris en compte les besoins de financement nécessaires pour son activité et son développement.

La société n'a pas versé de dividendes depuis l'exercice clos le 31 décembre 2004.

6.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

L'inventaire complet des honoraires au titre des années 2008 et 2009 par nature de prestations versées aux différents cabinets, figure à la note 4.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Chapitre 7 - Informations sur la société et son capital

7.1 Marché des titres de la Société

7.1.1. Place de cotation

Les titres de la Société sont négociés chez NYSE Euronext sur le marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000072399) où LE BELIER fait partie du compartiment C.

La valeur est intégrée dans l'indice CAC All shares d'Euronext Paris.

Aucun titre d'une autre société du Groupe n'est admis aux négociations d'une autre bourse de valeurs.

7.1.2. Fiche signalétique de l'action LE BELIER

Place de cotation : Paris

Date d'introduction au second marché : juin 1999

Code ISIN : FR0000072399

Code Mnémonique : BELI

Code Reuters : LBEL.PA BELI.PA

Code Bloomberg : BELI : FP

Mode de cotation : Continu

Eligible au PEA : Oui

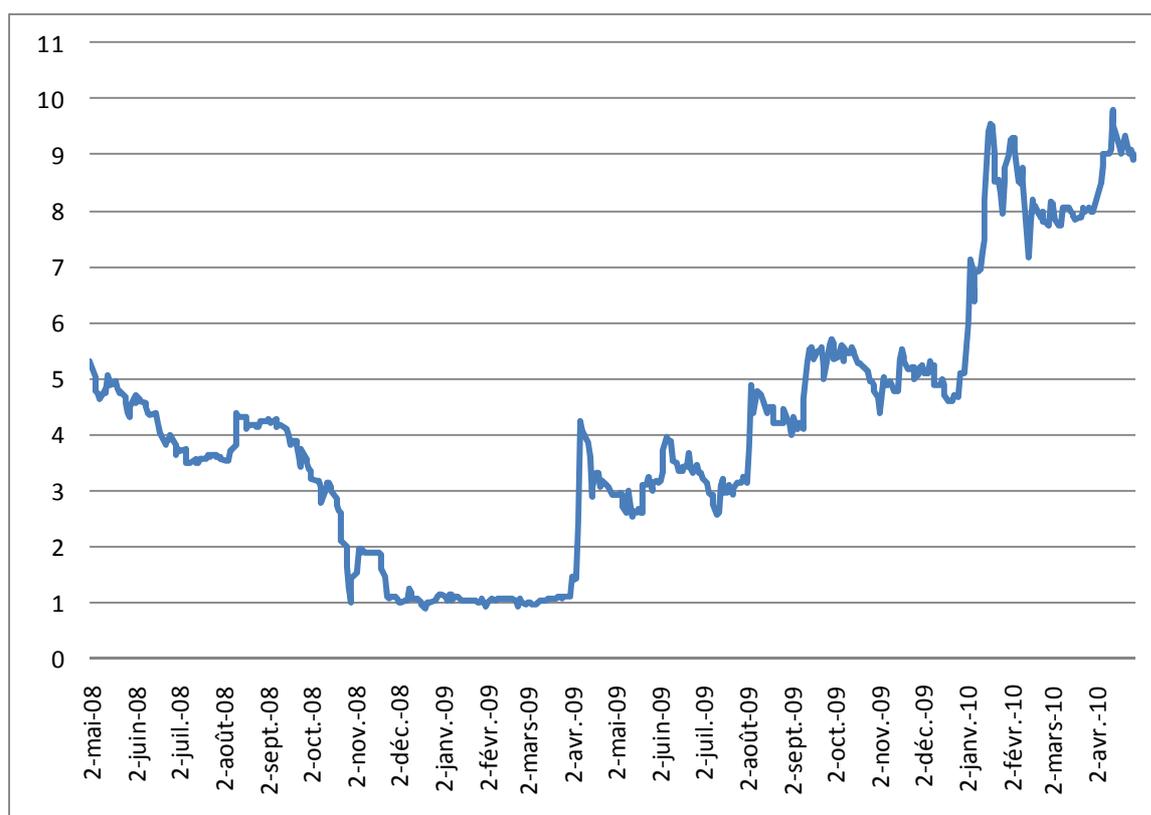
Teneur de Marché : Gilbert Dupont

Conseil en communication financière : Asset COM

7.1.3. Evolution du titre

En 2009, le titre LE BELIER a enregistré une progression de 343 %, terminant l'année à 5,10 euros. Sur 2010, la progression s'est poursuivie pour atteindre un cours maximum de 9,90 euros les 18 et 19 janvier 2010, et un cours au 30 avril 2010 de 9,13 euros.

Evolution du cours du titre LE BELIER pour la période 2 mai 2008 – 30 avril 2010:



Source : Nyse-Euronext

Données boursières

	Cours en euros			Volume
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)	(moyen/mois)
Année 2010				
Avril	9.80	8.00	9.06	4505
Mars	8.35	7.40	7.96	1342
Février	9.77	7.02	8.34	5612
Janvier	9.90	5.60	7.91	14478
Année 2009				
Décembre	5.39	4.31	4.97	1414
Novembre	5.57	4.10	5.01	3788
Octobre	5.71	4.50	5.31	3783
Septembre	5.82	3.81	4.93	11815
Août	5.34	3.13	4.36	10187
Juillet	3.40	2.56	3.03	1195
Juin	4.18	3.02	3.47	4467
Mai	3.43	2.20	2.86	8650
Avril	5.48	1.10	2.88	23300
Mars	1.10	0.86	1.04	3090
Février	1.09	0.85	1.05	2696
Janvier	1.18	0.97	1.06	2458

	Cours en euros			Volume
	Plus haut	Plus bas	Moyen (clôture)	(moyen/mois)
Année 2008				
Décembre	1.59	0.91	1.05	10211
Novembre	2.10	1.03	1.67	4057
Octobre	3.55	0.96	2.66	3525
Septembre	4.28	3.40	3.98	1135
Août	4.59	3.46	4.02	842
Juillet	3.84	3.41	3.60	1712
Juin	4.70	3.65	4.28	1486
Mai	5.50	4.31	4.77	3282
Avril	6.22	4.46	5.07	2253
Mars	7.96	5.56	7.05	537
Février	7.67	4.08	6.17	2088
Janvier	7.10	4.92	6.19	871

La mise en œuvre du contrat de liquidité a été confiée à la société Gilbert Dupont.

7.2 Capital social

7.2.1. Capital souscrit

Le capital social à la date du 1^{er} janvier 2010 s'élève à 6.631.956,08 euros, représenté par 4.363.129 actions d'une valeur nominale de 1,52 euro, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'y a pas eu de changement sur l'exercice 2009, ni sur le précédent, ni sur la période allant du 1^{er} janvier 2010 à la date d'établissement du Document de référence.

7.2.2. Droits attachés aux actions (article 11 des statuts)

Chaque action, donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toute exonération fiscale comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

Le droit de vote attaché à chaque action démembrée ou non est exercé conformément à la loi.

Chaque action donne droit à une voix.

Les actionnaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

Les droits et obligations attachés à l'action suivant le titre ; en conséquence, en cas de cession, les dividendes échus et non payés et les dividendes à échoir resteront, sauf clause contraire, attachés aux actions cédées et reviendront au cessionnaire.

7.2.3. Capital souscrit non encore libéré

Néant.

7.2.4. Titres non représentatifs du capital

La Société n'a pas émis de parts de fondateurs, de certificats de droit de vote ou d'autres instruments financiers - qui seraient en cours de validité - non représentatifs du capital, mais susceptibles de donner accès à terme ou sur option, au capital.

Des autorisations existent toutefois pour ce faire sur décision du Conseil d'administration. Il n'en a pas été fait usage à ce jour.

7.2.5. Evolution du capital social

Le capital social est inchangé depuis 2004, date de la dernière augmentation de capital.

7.2.6. Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital connue de la Société, au cours des trois derniers exercices, résulte d'une étude faite au 29/12/2006 (base TPI), mise à jour des déclarations de franchissement de seuil communiquées.

Il est précisé qu'il n'existe pas de droit de vote double au sein de la société.

Actionnariat	Situation au 07/07/2010		Situation au 31/12/2008		Situation au 31/12/2007	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
NEWCO	2 191 335	50,22%				
Le Bélier Participations	127 850	2,93%	2 213 064	50,72%	2 213 064	50,72%
Sté Civile de Choisy Le Roi	-	-	94 301	2,16%	94 301	2,16%
Philippe GALLAND	320	0,01%	320	0,01%	320	0,01%
Denis GALLAND	270	0,01%	15 270	0,35%	15 270	0,35%
Noèle GALLAND	20	0,00%	50	0,00%	50	0,00%
Cécile GALLAND	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Hélène GALLAND	420	0,01%	420	0,01%	420	0,01%
Total Famille GALLAND	2 320 315	53,18%	2 323 525	53,25%	2 323 525	53,25%
DUAENIP	729 227	16,71%	729 227	16,71%	729 227	16,71%
Patrick PINEAUD	36 472	0,84%	36 472	0,84%	88 803	2,04%
Jack PINEAUD	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Claude VIDAL	39 770	0,91%	39 770	0,91%	54 820	1,26%
Total Famille PINEAUD	805 479	18,46%	805 479	18,46%	872 860	20,01%
LE BELIER	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Salariés	11 114	0,25%	11 255	0,26%	14 119	0,32%
Autres nominatifs	22 339	0,51%	42 347	0,97%	45 040	1,03%
FCPE	26 000	0,60%	52 700	1,21%	28 200	0,65%
Public	1 177 882	27,00%	1 127 823	25,85%	1 079 385	24,74%
TOTAL	4 363 129	100,00%	4 363 129	100,00%	4 363 129	100,00%

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 1 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas de titres d'autocontrôle.

La détention des actions par les mandataires sociaux est détaillée au chapitre Gouvernance.

La participation au capital des salariés est portée par le FCPE.

- **Informations sur la société Le Bélier Participations (LBP)**

L'actionnaire principal du groupe est la société Le Bélier Participations (LBP) dont l'intégralité du capital est détenue par les 5 membres de la famille Galland : Philippe Galland, Denis Galland, Hélène Galland, Noèle Galland et Cécile Galland.

Messieurs Philippe Galland et Denis Galland sont respectivement président et directeur général de LBP.

Les statuts en vigueur de la société LE BELIER PARTICIPATIONS adoptées par les associés le 23 novembre 2004, tiennent compte des points particuliers suivants :

- a) Un droit de préférence que les actionnaires membres du Groupe GALLAND consentent à Monsieur Philippe Galland, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires ;
- b) Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe Galland, en cas de transfert d'actions,
- c) Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par Monsieur Philippe Galland, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société LBP et afin de préserver son intérêt social
- d) un engagement de cession par les associés dans le cas où Monsieur Philippe Galland leur notifie une offre d'achat irrévocable et non conditionnelle portant sur 95 % des Actions LE BELIER PARTICIPATIONS,
- e) une inaliénabilité des actions détenues par les associés pendant 10 ans à compter du 23 novembre 2004,
- f) une exclusion facultative de l'associé en cas de :
 - a. violation des dispositions des présents statuts ;
 - b. exercice direct ou indirect d'une activité concurrente de celle exercée par la société Le Bélier (RCS Libourne B 393 629 779) ;
 - c. révocation d'un associé de ses fonctions de mandataire social ;
 - d. condamnation pénale prononcée à l'encontre d'un associé.

Outre Le Bélier, la société LBP contrôle à plus de 95%

- la société Galland (fabrication de matériel ferroviaire)
- la SCEA Château de Brague (exploitation viticole)
- la SARL Paris Bordeaux (négoce de vins)

7.2.7. Plans d'options et actions gratuites

Néant

7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières

Le Conseil d'Administration de la société a été autorisé, par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008, et ce pour une durée de 26 mois, soit jusqu'au 22 juillet 2010, à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital dès lors que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par l'émission par la société de valeurs mobilières donnant accès au capital ne soit pas supérieur à 2 000 000 € en nominal avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces autorisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'échéance de ces autorisations étant postérieure à la date de la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010 sur les comptes clos au 31 décembre 2009, des résolutions pour renouveler des autorisations d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sont prévues lors de la prochaine assemblée générale.

7.2.9. Descriptif du programme de rachat d'actions

7.2.9.1. Détail des opérations d'achat/vente au cours de l'exercice 2009

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 al.2 du Code du Commerce, nous vous rendons comptes des opérations d'achat et de vente effectuées sur nos propres actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 :

- Nombre d'actions achetées : néant
- Nombre d'actions vendues : néant
- Cours moyen des achats : néant
- Cours moyen des ventes : néant
- Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 0
- Valeur au cours d'achat : néant
- Valeur nominale : 1,52 €
- Motifs des acquisitions : néant
- Fraction du capital que représentent les actions détenues : 0 %

Par ailleurs, au 31/12/09, LE BELIER ne possède pas d'actions propres.

7.2.9.2. Caractéristiques du programme de rachat d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à racheter des actions de la société dans une limite de 5% du capital.

Ce programme s'inscrit dans le cadre législatif de l'article L 225-209 du Code de commerce, ainsi que par le Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive « Abus de marché » entré en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009, ni depuis le 31 décembre 2009 mais souhaite mettre en œuvre un nouveau programme éventuel de rachat de ses propres actions.

Les actions propres détenues par la société seront utilisées par ordre de priorité décroissant :

- Assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

LE BELIER n'envisage pas l'annulation des actions qu'elle serait éventuellement amenée à détenir.

Cette autorisation permet à la société de procéder au rachat de ses propres actions :

- Sur une période de 18 mois suivant la date de l'assemblée générale, soit jusqu'au 27 novembre 2011.
- Dans la limite du plafond de 5 % du capital social de la société arrêté à la date de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2010 soit un nombre maximum de 218 156 actions.
- À un prix maximal unitaire de 30 € par action ; la société pourra vendre des actions, dans le cas d'achats préalables à des fins de régularisation des cours de bourse, jusqu'à un prix minimal unitaire de 7,6 €.
- Part maximal du capital acquise sous forme de blocs de titres : Néant.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible pour financer les rachats d'actions, de recourir à l'endettement à court et moyen terme pour financer les besoins additionnels, qui excéderaient son autofinancement.

Le programme de rachat n'aura pas d'incidence financière significative sur le bénéfice net par action et les capitaux propres par action.

Tous éléments d'information complémentaires sont contenus dans le document de référence établi par la société, à la disposition du public sur simple demande, et mis en ligne sur le site de la société et celui de l'AMF.

7.2.10. Autres informations relatives au capital social

7.2.10.1. Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant

7.2.10.2. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

7.3 Renseignements concernant la Société

7.3.1. Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

LE BELIER
BP 103
33 240 VERAC
France

7.3.2. Numéro d'enregistrement de la société

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 393 629 779 et sous le numéro SIRET 393 629 779 00017

- Code NAF : 741 J.
- Secteur d'activité : Administration des Entreprises

7.3.3. Date de constitution et durée de la Société (article 5 des statuts)

La société a été créée le 6 janvier 1994. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 24 janvier 2093.

7.3.4. Forme juridique (article 1 des statuts) et législation applicable

LE BELIER est une société anonyme de droit français, à Conseil d'administration, régie par les dispositions des articles L. 224-1 et suivants du Code de commerce (partie législative et réglementaire), ainsi que par les dispositions de ses statuts.

7.3.5. Contrôle légal de la Société (article 19 des statuts)

Conformément à la loi, le contrôle légal de la Société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires et deux Commissaires aux comptes suppléants, désignés par l'assemblée générale.

7.3.6. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous pays:

- Toutes prises de participations, dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales ou financières de fabrication d'équipements industriels destinés à tous moyens de transport.
- La gestion, l'achat, la vente de ces participations, par tous moyens à sa convenance.
- Toutes activités ayant trait au Conseil en matière financière, de gestion et d'organisation administrative et commerciale ; toutes prestations de services s'y rapportant.
- Toutes opérations de quelque nature que ce soit ayant trait directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.

- Centrale d'achat, de trésorerie et de facturation et services s'y rapportant pour le compte des sociétés du groupe.
- Le négoce de tous produits manufacturés ou non et les services s'y rapportant et notamment la logistique, le conditionnement et le stockage.

7.3.7. Exercice social (article 6 des statuts)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

7.3.8. Assemblée générale

7.3.8.1. Modes de convocation et conditions d'admission (article 20 des statuts)

Convocation :

Les assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration ou à défaut, par le Commissaire aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée, soit par un avis publié dans un journal d'annonces légales du département du siège social, soit par lettre adressée à chaque actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu valablement délibérer à défaut de réunir le quorum requis la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Elle peut, toutefois, en toute circonstance révoquer un ou plusieurs administrateurs.

Un ou plusieurs actionnaires représentent la quote-part du capital prévue par la loi, peuvent, dans les conditions et délais légaux, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

Droit de participer aux assemblées

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte cinq jours au moins avant la date de réunion ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation et cinq jours au moins avant la réunion, d'un certificat délivré par la banque, l'établissement financier ou la Société de Bourse dépositaire de ces actions ou d'un certificat de l'intermédiaire habilité ou de l'organisme qui tient lieu, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut réduire le délai de cinq jours, par voie de mesure générale bénéficiant à tous actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un des deux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

7.3.8.2. Conditions d'exercice (articles 21 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

7.3.9. Transmission des actions

Les actions s'échangent librement sous réserve du respect des règles applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé.

7.3.10. Identification des actionnaires

Déclarations légales : en application des articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société et/ou des droits de vote, est tenue d'informer, dans les délais fixés, l'Autorité des marchés financiers et la Société-, du nombre total d'actions et/ou de droits de vote en sa possession.

Les mêmes personnes sont également tenues d'informer la Société, lorsque leur participation devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de non-respect de ces obligations de déclaration, il est fait application des dispositions de l'article L. 233-14 dudit code.

Déclarations statutaires complémentaires (article 10 des statuts) :

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 2,5% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que le seuil de 2,5% sera franchi en hausse ou en baisse.

Les franchissements de seuil soumis à déclaration s'apprécient en tenant compte des actions détenues par les Sociétés actionnaires à plus de 50%, directement ou indirectement, par la société déclarante, ainsi que les Sociétés dont plus de 50% du capital est détenu, directement ou indirectement, par une Société détenant elle-même, directement ou indirectement, plus de 50% du capital de la société déclarante.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée.

7.3.11. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous devons exposer et, le cas échéant, expliquer un certain nombre d'éléments lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. L'objectif de cette mesure est d'assurer la transparence sur des informations pouvant avoir une influence sur le déroulement d'une offre publique d'acquisition.

En conséquence, et conformément à l'article L 225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations visées par cet article.

1. La structure du capital de la société : **cf § 7.2.6. ci-dessus**
2. Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L 233-11 du Code de commerce : **non applicable.**
3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de commerce (participations significatives et d'autocontrôle) : **cf § 7.2.6. ci-dessus, détaillant les informations sur la détention du capital par certains actionnaires.**
4. La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci : **non applicable.**
5. Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : **cf § 7.2.6. ci-dessus, détaillant notamment l'état de la Participation des salariés au capital.**
6. Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : **cf § 7.4 ci-dessus**
7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ou du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la société : **cf article 12 des Statuts de la société**
8. Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions : **cf ci-dessus aux paragraphes « 7.2.8. Tableau récapitulatif des autorisations financières » et « 7.2.9 Descriptif du programme de rachat d'actions ».**
9. Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : **non applicable.**
10. Les accords prévoyant des indemnités pour certains salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique :
 - a. Cinq personnes sont concernées pour un montant total de 527 603 €. Ce montant couvre notamment Philippe DIZIER dont le contrat de travail est suspendu.

7.4 Pacte d'actionnaires

A notre connaissance, il n'existe qu'un pacte d'actionnaire concernant

- Le Groupe Galland, composé de Philippe, Denis, Cécile, Hélène et Noèle Galland, LE BELIER PARTICIPATIONS SAS (représentée par Denis Galland) et Société Civile de Choisy le Roi (représentée par Philippe Galland),
- Philippe Galland, représentant le Groupe Galland, a déclaré que les membres du Groupe Galland entendaient poursuivre l'action de concert entre eux dans les conditions définies par les articles 233-10 et 233-11 du Code du Commerce.
- Le 13 décembre 2003, les actionnaires membres du Groupe Galland ont signé un Engagement Collectif de Conservation d'Actions.
- Le 29 octobre 2004, les actionnaires membres du Groupe Galland ont signé un avenant à l'Engagement Collectif de Conservation d'Actions du 13 décembre 2003, dans le souci d'harmoniser la politique familiale de détention des titres de la Société LE BELIER. Les dispositions de cet avenant ont fait l'objet d'une publication sous la décision AMF 204C1463 du 3 décembre 2004. Cet avenant prévoit notamment :
 - i. Un droit de préférence que les actionnaires membres du Groupe Galland consentent à Monsieur Philippe Galland, en cas de transfert d'actions, même entre actionnaires,
 - ii. Un droit de cession conjointe et proportionnelle consenti entre par les actionnaires à Monsieur Philippe Galland, en cas de transfert d'actions,
 - iii. Un engagement de détention des titres qui a pour objet la conservation par l'ensemble des Actionnaires d'une quotité d'actions portant sur au moins 20 % du capital et des droits de vote de la Société Le Bélier en vue notamment de leur permettre de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code général des impôts,
 - iv. Un engagement de se présenter aux assemblées et à voter à l'ensemble des décisions collectives de la Société dans le même sens que celui préalablement indiqué par Monsieur Philippe Galland, afin de conserver une unité dans la stratégie de gestion de la Société Le Bélier et afin de préserver son intérêt social.
- Rapprochement LBP / FCDE

A l'issue des accords conclus avec le FCDE, les modalités de gouvernance seront modifiées.

Voir note « Pacte d'actionnaire » au paragraphe 2.5.3 « réorganisation de l'actionnariat ».

Chapitre 8 – Assemblée Générale – texte des projets de résolutions

8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration (article L 225-37 du Code de commerce) et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 62 960,43 € et prend acte que la société n'a pas à supporter d'impôt en raison desdites dépenses et charges.

DEUXIÈME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à : 2.818.315,86 euros augmenté du report à nouveau positif antérieur ainsi :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 8.307.193,71 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2.818.315,86 euros

Affectation :

- Au compte « report à nouveau » : 11.125.509,57 euros

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des cinq précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	2008	2007	2006	2005	2004
Nombre d'actions	-	-	-	-	4 363 129
Dividende brut	-	-	-	-	0.48 €

Au titre de l'exercice 2004, un acompte sur dividende de 0,55 € par action avait été décidé.

TROISIÈME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés dudit exercice, approuve lesdits comptes consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que les opérations transmises dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion. Elle arrête le résultat net du groupe à une perte de 1 390 K€.

QUATRIÈME RESOLUTION : APPROBATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RESOLUTION : FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, à 0 euro.

SIXIÈME RESOLUTION : AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIETE DES ACTIONS PROPRES

Après avoir pris connaissance de la proposition faite par le conseil d'administration dans son rapport, de faire racheter par la société des actions propres, l'assemblée générale, autorise le Conseil d'administration, à procéder à cette opération, pour une période de dix-huit mois.

Le rachat par la société de ses propres actions a pour finalité, par ordre de priorité décroissant :

- Assurer l'animation du cours de bourse de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe et céder ou attribuer des actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- Procéder à l'acquisition d'actions en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ces actions peut être effectué par tous moyens, selon les modalités suivantes :

- prix maximum d'achat : 30 euros ;
- prix minimum de vente : 7,60 euros ;
- nombre maximum d'achat : 5 % du nombre total des actions composant le capital social.

La présente autorisation annule et remplace celle précédemment accordée par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009.

Les achats effectués dans le cadre de la régularisation des cours précitée depuis l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2009 seront réputés être intervenus dans le cadre de la présente autorisation et seront ainsi pris en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société au titre de la limite précitée de 5 %.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

SEPTIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité d'administrateur :

Monsieur Christian LOSIK

De nationalité française

Né le 13 09 1954 à Chauny (02)

Demeurant à 15 Avenue Charles de Gaulle - 78 230 – LE PECQ

pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

HUITIEME RESOLUTION DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, PRIMES, BENEFICES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

L'assemblée générale mixte, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire,

1. Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, sa compétence à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximal de DEUX MILLIONS (2 000 000) d'euros, par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise à réaliser par émission et attribution gratuite d'actions nouvelles ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital de DEUX MILLIONS (2 000 000) d'euros fixé par la résolution n° 9 de la présente assemblée générale mixte ;
2. Décide que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues. Les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

3. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par la loi, notamment à l'effet de :
 - arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à compter de laquelle l'élévation de la valeur nominale prendra effet,
 - prendre toutes les mesures destinées à protéger les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital au jour de l'augmentation de capital, et plus généralement prendre toutes mesures utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée,
 - constater l'augmentation de capital résultant de l'émission des actions, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités de publicités requises.
4. La présente délégation annule et remplace celle votée lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.
5. La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en tout autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, les actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent accès conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; il est précisé qu'est exclue toute émission d'actions de préférence ;
2. Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant nominal de SIX MILLIONS (6 000 000) d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas

échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles ;

3. Décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la délégation susvisée ne pourra excéder un montant de VINGT MILLIONS (20 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies ;
4. Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
5. Décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celle-ci atteigne, au moins, les trois-quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible ;
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
6. Décide d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le nombre de titres à émettre, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
 7. Décide qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription ou d'attribution d'actions aux propriétaires des actions anciennes, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les droits correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires de droits au plus tard dans les 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de bons attribués ;
 8. Constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès au capital de la

Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

9. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la valeur nominale de l'action à la date d'émission desdites valeurs mobilières ;
10. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
 - arrêter les prix et conditions des émissions,
 - fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange,
 - suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
 - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres,
 - fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles.

En outre, le Conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des droits, actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès au capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou

non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le Conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

11. La présente délégation remplace et annule celle votée lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.
12. La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

1. Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135L. 228-92 et L. 225-136 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, les actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent accès conférant les mêmes droits que les actions anciennes sous réserve de leur date de jouissance ; il est précisé qu'est exclue toute émission d'actions de préférence.
2. Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra excéder un montant de DEUX MILLIONS (2 000 000) d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de DEUX MILLIONS (2 000 000) d'euros par la résolution n° 9 de la présente assemblée générale mixte.
3. Décide en outre que le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être émises en vertu de la délégation susvisée ne pourra excéder un montant de VINGT MILLIONS (20 000 000) d'euros ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant

nominal des valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises en vertu de la résolution n° 11 de la présente assemblée générale mixte.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les conditions qu'il fixera conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce.
5. Décide que la souscription des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.
6. Constate, le cas échéant, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.
7. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale (a) à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ou (b) à la valeur minimale fixée par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où il est fait usage de la présente délégation, si elle est différente.
8. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment à l'effet de :
 - déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
 - arrêter les prix et conditions des émissions,
 - fixer les montants à émettre, la possibilité de fixer la date de jouissance, avec ou sans effet rétroactif, des titres à émettre,
 - déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis et, le cas échéant, les conditions de leur rachat ou échange,
 - suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois,
 - procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres,

- fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital social conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles.

En outre, le Conseil d'administration pourra procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières émises, et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts ;

En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créance donnant accès immédiatement et/ou à terme à une quotité du capital de la Société, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Directeur Général dans les conditions fixées par la loi, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, pour fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et leurs autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement ; le Conseil d'administration pourra également modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables ;

9. Décide que le Conseil d'administration pourra, conformément à l'article L. 225-136 1° du Code de commerce et dans la limite du 10% du capital social par an, fixer le prix d'émission des titres de capital à émettre qui ne pourra toutefois être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%. Dans ce cas, le Conseil d'administration devra établir un rapport complémentaire, certifié par les Commissaires aux comptes, décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire ;
10. Décide que la présente délégation pourra être utilisée à l'effet de procéder, dans la limite de 10% du capital social, à l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique.
11. Décide que la présente délégation, pourra être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société, ainsi que de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
12. La présente délégation remplace et annule celle votée lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

13. La présente délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

ONZIEME RESOLUTION : DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

1. Délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription pendant un délai et dans la limite d'une fraction de l'émission initiale telle qu'elle sera déterminée par décret et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.
2. Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global d'augmentation de capital de SIX MILLIONS (6 000 000) d'euros fixé par la résolution n° 9 de la présente assemblée générale mixte.
3. La présente autorisation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION : AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AU PROFIT DES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 de ce même Code,

1. Autorise le Conseil d'administration, à augmenter, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital social de la Société, à concurrence d'un montant nominal CENT MILLE (100 000) euros, par émissions d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservés aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximal d'augmentation de capital fixé par la résolution n° 9 de la présente assemblée générale mixte.
2. Décide de supprimer en faveur des adhérents au plan d'épargne définis au paragraphe précédent le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres titres donnant accès au capital émis en application de la présente résolution.
3. Décide, en application de l'article L. 3332-19 du Code du travail de fixer la décote respectivement à 20% et 30% par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le Marché d'Euronext Paris S.A. lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions selon que les titres ainsi

souscrits, directement ou indirectement, correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration à réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, notamment pour la limiter à 15% du cours coté de la Société constaté le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres en application des dispositions ci-dessous.

4. Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, étant entendu (i) que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ou, le cas échéant, de la décote, ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et (ii) que les actionnaires de la Société renoncent à tout droit aux actions ou autres titres donnant accès au capital qui seraient émis en vertu de la présente résolution ;
5. Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation.

Le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de sub-délégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment pour fixer les modalités et conditions des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, fixer le montant proposé à la souscription et les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix, les dates de jouissance des titres émis, les modalités et les délais de libération des titres et le cas échéant, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social, apporter les modifications nécessaires aux statuts et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, effectuer toutes les déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

6. La présente délégation annule et remplace celle votée lors de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.
7. La présente délégation est valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'assemblée générale, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité.

8.3. Rapports des Commissaires aux comptes sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale

8.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-136, et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - o émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription (neuvième résolution),
 - o émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (dixième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.
- de l'autoriser, par la neuvième résolution, à augmenter le nombre de titres à émettre, dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;
- de l'autoriser, par la dixième résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée à la dixième résolution, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social ;
- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence de fixer les modalités d'une émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (dixième résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder € 6.000.000 au titre des neuvième et dixième résolutions. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder € 20.000.000 pour les neuvième et dixième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux neuvième et dixième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la onzième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la dixième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la neuvième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la dixième résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre conseil d'administration en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Paris et Paris-La-Défense, le 7 mai 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

Delphine Méheut

ERNST & YOUNG Audit

Serge Guérémy

8.3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-135, L. 225-138 et L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise pour un montant nominal maximum de 100.000 euros opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de(s) l'émission(s) qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l' (les) émission(s) sera (seraient) réalisée (s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Paris et Paris-La Défense, le 23 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ACEFI CL

ERNST & YOUNG Audit

Delphine Méheut

Serge Guérémy

Chapitre 9 - Informations générales concernant la société

9.1 Personne responsable du Document de référence

9.1.1. Nom et fonction du responsable du Document de référence

M. Philippe DIZIER, Directeur général.

9.1.2. Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société Ernst & Young Audit et la société ACEFI CL, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant dans la note 6.1.3. dudit document qui contient une observation sur les points exposés dans la note 1.2.5. de l'annexe « contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture » relatifs au financement du groupe.

Les comptes sociaux de l'exercice 2009 présentés dans le Document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant dans la note 6.2.3. dudit document qui contient une observation sur les points exposés dans la note 1-2. de l'annexe « contexte de clôture / événements postérieurs à la clôture » relatifs au financement de la société.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008, incorporés par référence dans le Document de référence ont fait l'objet de deux rapports des contrôleurs légaux qui contiennent chacun une observation sur l'existence d'incertitudes tant au niveau de l'activité que du financement du groupe.»

Bordeaux, le 7 juillet 2010.

Philippe DIZIER

9.2 Commissaires aux comptes

9.2.1. Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young Audit

Faubourg de l'Arche
11, Allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles

Associé responsable du contrôle :
Serge Guérémy.

Date de nomination :
renouvellement lors de l'Assemblée
Générale du 24 mai 2006.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en
2012 sur les comptes de l'exercice
2011.

ACEFI CL

48, Avenue de PT Wilson
75116 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Paris

Associée responsable du contrôle :
Delphine Méheut.

Date de nomination :
renouvellement lors de l'Assemblée
Générale du 24 mai 2006.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2012 sur
les comptes de l'exercice 2011.

Monsieur Jean-Luc Laudignon était associé
responsable du contrôle jusqu'à l'exercice
clos le 31 décembre 2008.

9.2.2. Commissaires aux comptes suppléants :

François Sorel

Faubourg de l'Arche
11, Allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex

Date de nomination :
renouvellement à l'Assemblée
Générale du 24 mai 2006.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en
2012 sur les comptes de l'exercice
2011.

Société CECC

30, rue de Lubeck
75116 Paris

Date de nomination :
renouvellement à l'Assemblée Générale du
24 mai 2006.

Date de fin de mandat :
Assemblée appelée à statuer en 2012 sur
les comptes de l'exercice 2011.

9.3 Information financière

9.3.1 Nom du Responsable de l'information financière

Responsable : Thierry RIVEZ
Qualité : Directeur Administratif et Financier
Adresse : LE BELIER
BP 103 – 33 240 VERAC

9.3.2 Modalités de la communication et calendrier

Périodicité :

Conformément à la réglementation, LE BELIER publie ses résultats semestriels et annuels et diffuse son chiffre d'affaires trimestriel.

Diffusion de l'information :

Outre les publications réalisées dans les publications financières, les communiqués sont mis à la disposition du public sur le site internet de la Société ainsi que toute l'information financière réglementée (<http://www.lebelier.com>) et diffusés conformément au règlement AMF.

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées, comptes sociaux et consolidés, rapports des contrôleurs légaux ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège social de la Société.

Calendrier :

- Publication du chiffre d'affaires 2009 : 29 janvier 2010
- Publication des résultats annuels 2009 : 25 mars 2010
- Publication du rapport financier 2009 : 30 avril 2010
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010 : 7 mai 2010
- Lettre aux actionnaires : mai 2010
- Assemblée Générale : 27 mai 2010
- Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} semestre : 27 août 2010
- Publication des résultats du 1^{er} semestre : septembre 2010
- Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre : 29 octobre 2010

9.3.3 Liste des informations financières et communiqués

- 10 mai 2010 : Le FCDE prépare son entrée au capital de LE BELIER
- 7 mai 2010 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2010
- 25 mars 2010 : Résultats consolidés 2009
- 29 janvier 2010 : Chiffre d'affaires consolidé 2009
- 30 octobre 2009 : Chiffre d'affaires du 3^{ème} semestre 2009
- 28 septembre 2009 : Résultats du 1^{er} semestre 2009
- 28 août 2009 : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2009
- 20 mai 2009 : Document d'information annuel 2008
- 6 mai 2009 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009
- 10 avril 2009 : Résultats consolidés 2008 – Comptes définitifs
- 24 mars 2009 : Résultats consolidés 2008
- 29 janvier 2009 : Chiffre d'affaires consolidé 2008
- 14 janvier 2009 : Adhésion aux recommandations AFEP-MEDEF

9.4 Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend toutes les informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel susmentionné, la table de réconciliation suivante permettra d'identifier les rubriques le constituant.

N°	Informations – rapport financier annuel	Paragraphe du Document de référence
1	Attestation des dirigeants sur la sincérité des informations	9.1.
2	Comptes consolidés	6.1.
3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.3.
4	Comptes sociaux	6.2.
5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.2.3.
6	<p>Rapport de Gestion</p> <p><i>Rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation 3.1. - Activité en matière de recherche et développement du Groupe 3.3. - Evénements importants intervenus depuis la clôture 3.1.3. - Evolution prévisible et perspectives d'avenir 3.1.4. - Utilisation des instruments financiers 4 <p><i>Rapport de gestion sur les comptes sociaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Situation et activité de la société 3.2.1. - Résultats économiques et financiers des comptes sociaux 3.2.2. - Affectation du résultat 7 - Informations concernant les mandataires sociaux 5 - Informations sur la détention du capital 7 - Etat récapitulatif établi en application de L 621-18-2 du code monétaire et financier 7 - Détention d'actions propres dans le cadre du programme de rachat 7 - Programme de rachat des actions 7 - Caractéristiques de la société susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition 7 	
7	Honoraires des Commissaires aux comptes	6.1.2.

9.5. Tableau de réconciliation avec le règlement européen 809-2004

La table de réconciliation suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809-2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Chapitre	Informations	Paragraphe du Document de référence
1	Personnes responsables	9.1
1.1.	Personnes responsables	9.1
1.2.	Déclaration des personnes responsables	9.1
2	Contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.1.	Informations sur les contrôleurs légaux des comptes	9.2
2.2.	Changements	Non applicable
3	Informations financières sélectionnées	2
3.1.	Informations financières sélectionnées	2
3.2.	Périodes intermédiaires	Non applicable
4	Facteurs de risque	4
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société	2.8 et 7.3
5.2.	Investissements	2.6 et 3.1.2.5
6	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	2.1
6.2.	Principaux marchés	2.1
6.3.	Événements exceptionnels éventuels sur les activités et marchés	Non applicable
6.4.	Dépendance éventuelle	Non applicable
6.5.	Position concurrentielle	2.1
7	Organigramme	
7.1.	Groupe	2.2
7.2.	Filiales importantes	2.2 et 6.2.6
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	3.1.4 et 6.1
8.2.	Aspects environnementaux de ces équipements	2.7
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	2.4 et 3.1
9.2.	Résultat d'exploitation	2.4 et 3.1
10	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux	2.4, 3.1 et 6.1.2
10.2.	Flux de trésorerie	2.4, 3.1 et 6.1.1.5.
10.3.	Structure de financement	2.4, 3.1 et 6.1.2.
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	Non applicable
10.5.	Sources de financement	2.4, 3.1 et 6.1.2.
11	Recherche et développement – Brevets et licences	3.3 et 6.1.2.
12	Information sur les tendances	
12.1.	Tendances	2.5 et 3.1.4
12.2.	Influence susceptible éventuelle	2.5 et 3.1.4
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1.	Hypothèses	Non applicable
13.2.	Rapport	Non applicable
13.3.	Comparaison	Non applicable
13.4.	Actualisation	Non applicable
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1.	Information sur les membres	5
14.2.	Conflits d'intérêts	5 et 7.4

Chapitre	Informations	Paragraphe du Document de référence
15	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunération	5
15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	5
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats	5
16.2.	Contrats de service	Non applicable
16.3.	Comités	5
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	5
17	Salariés	
17.1.	Informations sur les salariés	3.1.2.3 et 6.1
17.2.	Participations et options de souscription d'actions	5.1.1., 7.2.6 et 7.2.7
17.3	Participation des salariés	7.2.6
18	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires	7.2
18.2.	Droits de vote	7.2
18.3.	Détention et contrôle	7.2
18.4.	Accords liés au contrôle	7.4
19	Opérations avec des apparentés	6.1
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	6
20.2.	Informations financières pro forma non applicable	Non applicable
20.3.	États financiers	6
20.4.	Vérification des informations financières historiques	6
20.5.	Date des dernières informations financières	6
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	2.5
20.7.	Politique de distribution des dividendes	6.4
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.5
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Non applicable
21	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	7.2
21.2.	Acte constitutif et statuts	7.2 et 7.3
22	Contrats importants	Non applicable
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1.	Déclarations d'intérêts	Non applicable
23.2.	Attestation non applicable	Non applicable
24	Documents accessibles au public	9
25	Informations sur les participations	6.2